Paraît depuis 1913
Tirage: 12.000



LA LIBERTÉ

Vol. 66 No 1 SAINT-BONIFACE JEUDI 6 AVRIL 1978

Noël Joyal pose sa candidature à la SFM

L'industrie touristique: la réponse à l'autofinancement

M. Noël Joyal, animateur pédagogique au Centre de formation linguistique du gouvernement fédéral à Winnipeg, a annoncé de façon officielle qu'il posera sa candidature au poste de président de la SFM. M. Joyal qui est natif de Sainte-Agathe (Manitoba) à dévoilé son programme électoral qui vise à mettre l'accent sur le développement des valeurs économiques dans la région.

"On peut lire dans la Charte de la SFM que la Société doit promouvoir l'épanouissement et le développement des valeurs économiques, politiques et culturelles de la population d'expression française du Manitoba. Jusqu'à date, on s'est surtout préoccupé des valeurs éducationnelles et culturelles et on n'a jamais mis l'accent sur le développement des valeurs économiques", a dénoncé le troisième candidat à la présidence.

"Maintenant, si je parle de l'aspect économique, il me faut de souligner que toutes les sociétés modernes partent du fait que les forces politiques, culturelles et sociales d'une communauté qui est politiquement folklorique, sont reliées à son activité économique, voire à son indépendance financière".

L'AUTOFINANCEMENT

"Pour arriver à non seulement l'autofinancement de la SFM mais de tous les sytèmes d'activités francophones dans un milieu minoritaire, il faut à tout prix organiser le développement d'une industrie touristique. Il faut exercer suffisamment de pression pour qu'un jour, les gouvernements provincial et fédéral s'intéressent à notre projet pour ensuite y investir de l'argent. Le gouvernement Lyon se trouve présentement dans une situation fâcheuse. Les conservateurs ont pour philosophie de contrôler leurs dépenses afin de ne pas dépasser leurs revenus. Par contre, si nous en tant que membres d'une communauté francophone décidons d'encourager ce même gouvernement à investir plutôt qu'à subventionner, la situation devient beaucoup plus intéressante".

POURQUOI UNE INDUSTRIE TOURISTIQUE?

"Comme vous savez, les gouvernements provinciaux et fédéral ont, dans leurs priorités, mis l'accent sur le développement de l'industrie touristique au Canada. Alors c'est à nous d'embarquer dans le bateau; nous sommes tous prêts, les gouvernements sont prêts et il s'agit maintenant de s'y mettre. Nous avons une culture et une langue francophone. Nous avons la différence! C'est cette différence qui attirera les voyageurs".

"Du fait qu'on attirera les voyageurs, les industries de Saint-Boniface et de la région en bénéficieront. Ca sera au profit de toutes les entreprises. Anglophones et francophones. On ne sera plus des parasites mais bel et bien des membres d'une communauté financièrement rentable".

Noël Joyal est de Sainte-Agathe au Manitoba, et il a fait ses études primaires dans une école de cette même communauté. De 1955 à 1963, il a poursuivi ses études au collège de Saint-Boniface. De 1963 à 1967, M. Joyal a enseigné à Saint-Malo et à Selkirk, tout en suivant un cours en Education à l'université du Manitoba. En 1967 et 1968 il a occupé le poste d'adjoint spécial de l'honorable Roger

(suite en page 5)
...candidat à la SFM

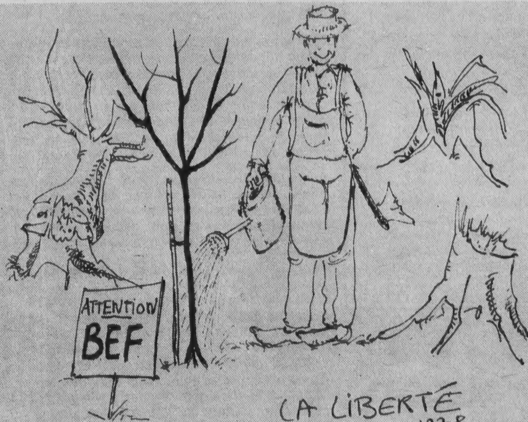
Le rapport Spivak tant attendu est remis à *Sterling Lyon*

"La recommandation faite par la Commission Spivak de rétrograder M. Raymond Hébert, actuel sous-ministre adjoint responsable de l'éducation de langue française au BEF, au poste de simple directeur, n'est pas un fait accompli". Comme l'expliquait M. Camille LeGal, président de l'Association des commissaires de langue française, dans *La Liberté* du 23 mars. Et il n'avait pas tort.

En effet, si on se fie au contenu du rapport de 277 pages de la Commission de travail Spival, qui a été rendu public le lundi 3 mars dernier, la recommandation de faire des coupures au sein du BEF, recommandation qui, on le sait, avait suscité un émoi dans la communauté, ne figurait pas dans le rapport. De ce fait, on peut conclure que la Commission est revenue sur sa décision. Le BEF ne se verra pas mettre le couteau (des conservateurs) sous la gorge.

D'autre part, le gouvernement Lyon s'est peut-être servi de cette recommandation comme "sonde à fromage" afin de s'assurer de la qualité du caillé. Par contre, les suites nous portent à croire que l'instrument a été enfoncé dans un aliment de qualité. Bien sûr, si l'on peut oser la comparaison.

ml



BEF: statu quo maintenu

Après que les journaux avaient rapporté qu'il serait possible que la Commission Spivak recommande la rétrogradation du sous-ministre adjoint responsable du BEF, les organisations francophones responsables entreprirent un certain nombre de démarches.

LA LIBERTÉ publie ci-dessous en exclusivité la traduction d'une lettre adressée au ministre de l'Education, la dernière d'une correspondance, signée par M. André Fréchette, président de la SFM. Bien qu'à ce jour aucune réponse écrite n'ait été faite, la tournure des événements semble indiquer que la requête fut prise favorablement en considération.

22 mars 1978

M. Keith Cosens
Ministre de l'Education
Palais législatif
Winnipeg, Manitoba

M. Cosens,

M. Poirier nous informe que vous ne croyez pas nécessaire de nous rencontrer avant que vous ayez déposé vos prévisions budgétaires en Chambre (fin avril). Nous avons discuté de votre réaction et nous croyons que l'enjeu (la reclassification de la position du sous-ministre adjoint) est d'une telle importance que nous insistons pour vous rencontrer le plus tôt possible.

Dans de telles circonstances, la Société franco-manitobaine a le devoir d'informer ses membres; et votre décision nous rend la tâche difficile. Nous aimerions recevoir, de la part de votre gouvernement, l'engagement ferme que vous n'avez aucunement l'intention de changer le statut du BEF, ses fonctions, ainsi que ses responsabilités.

Notre exécutif se rencontre mercredi prochain (NDLR: le 29 mars) et j'espère pouvoir vous rencontrer d'ici là.

Vous remerciant de la considération que vous donnez à notre requête, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

André Fréchette
Président

NDLR - Vu les délais d'impression du journal, nous n'avons pas pu traiter à fond le rapport Spivak. Bien sûr, nous reviendrons sur l'événement la semaine prochaine.

Éditorial

Trois à la fois

Aaaah... les programmes électoraux. La lecture de ces ouvrages est un délice. Il faut dire en effet que cette année, les Franco-Manitobains ainsi que la Société franco-manitobaine sont pas mal bien servis. Les plates-formes électorales sont nombreuses. Et mieux que cela encore, elles sont valables. Si on les lit toutes les trois en même temps.

Dans une première on parle de l'unité. Dans une autre on s'étend sur l'indépendance économique. Et dans une troisième on aborde le sujet de l'autofinancement (sujet qui peut aussi se résumer à l'indépendance économique). On se doit tout de même de souligner que les points relevés ci-haut ne sont que les postulats principaux qu'on relève au premier coup d'oeil.

Après une deuxième lecture on retrouve des mots tels que communication, restructuration, identification, ralliement. Tous se ressemblent, ou presque. Tous, une fois mis en pratique, aboutissent au même but: l'indépendance économique d'un groupe uni qui, par ses actions, porte fruits à ses gouvernements provincial et fédéral. Le rêve en somme de tout bon Canadien.

Par contre, pour voir arriver à bonnes fins toutes ces belles idées, il nous faudra élire les trois candidats! A vous de choisir. Mais n'oubliez pas. L'unité mène à la force, la force amène l'indépendance, l'indépendance commande une économie stable et l'économie stable tient les gouvernements en respect. Décidément rien ne sera jamais parfait.

Vers un fait culturel?

Une fois de plus, à l'occasion de la remise du rapport du "Comité consultatif au sujet du Centre culturel franco-manitobain" au gouvernement provincial, on reparle de ce petit bâtard qui a vu le jour grâce aux subventions du Fédéral et du Provincial. Et une fois de plus, en lisant ce dernier document sur la "question du CCFM", on se doit de constater que le dossier ne s'est guère enrichi d'éléments nouveaux.

Les rédacteurs se tiennent à l'argumentation qui a maintes fois été développée. A savoir que le CCFM, corporation gouvernementale, n'est pas un centre comme les autres, qu'il occupe une place particulière; qu'il n'est pas qu'un édifice, mais un organisme qui doit voir au développement de la langue française et de la culture avant tout.

En conclusion, le Comité reprend dans son rapport les recommandations d'un autre rapport: la Province devrait assumer les coûts d'entretien et de fonctionnement du Centre, le Fédéral de son côté assurerait la programmation culturelle. Quant au montant de la facture, il s'élèverait à $300,000 pour "un fonctionnement annuel minimum mais efficace". Il suffit d'y mettre le prix!

Si le Fédéral semble vouloir faire un effort (il épongera par exemple la moitié du déficit accumulé), il reste quand même deux gros points d'interrogation. Le gouvernement de M. Sterling Lyon va-t-il, dans le cadre de son programme de restrictions, faire un geste de bonne volonté? Et la population francophone, concernée au premier chef, va-t-elle "donner"?

La réponse à la première question, le premier ministre conservateur pourrait la fournir le 9 avril, jour de l'assemblée annuelle de la SFM.

Pourtant, quelles que soient les mesures que pourrait annoncer M. Lyon, il restera toujours à régler la question numéro deux, fondamentale: l'attitude des Franco-Manitobains. Tant qu'ils ne seront pas disposés à soutenir à fond LEUR CCFM, à montrer qu'ils tiennent à ce Centre, leur culture restera entre les mains de fonctionnaires gouvernementaux.

Comme d'habitude, on pensera à essayer de s'autofinancer plus tard, on se bercera à nouveau d'illusions pendant un moment, le temps que le Fédéral ou le Provincial change d'idées. Et puis on s'offrira une petite (ou une grosse) crise, en reparlant de solutions à long terme, de rapports, de comité consultatif, en expliquant que la culture ne peut être rentable et par conséquent qu'il faut la subventionner. Point.

D'ici qu'on érige le système en fait culturel....

LA RÉDACTION

Billet

Les proverbes du sage

Rien ne vaut nos bons vieux proverbes, toujours prêts à exprimer la sagesse populaire, en toutes occasions.

Ainsi **jamais deux sans trois**. Mais à **quelque chose malheur est bon**, car **plus on est de F...., plus on s'amuse**. Par ailleurs, si **les beaux esprits se rencontrent**, il reste que **chacun pour soi et Dieu pour tous** surtout que **de deux maux, il faut choisir le moindre**.

Enfin, s'**il faut tourner sept fois sa langue dans la bouche avant de parler**, n'oublions pas que **qui ne risque rien n'a rien**. De toute façon, **mieux vaut tard que jamais**, surtout que **rira bien qui rira le dernier**!

Et pour les connaisseurs: **la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a.**

le petit sage

André Fréchette

Chers Franco-Manitobains,

Trois candidats au poste de président et cinq aux deux postes de conseillers à l'exécutif de la Société franco-manitobaine! L'intérêt qui se manifeste par le nombre de candidatures démontre que les Franco-Manitobains sont très intéressés à leur association provinciale. Aussi, je viens vous expliquer de façon nette et claire les raisons qui me motivent à poser ma candidature à la présidence de cette digne association.

Examinons ce qui a été fait. Depuis l'avènement de la Fédération des francophones hors Québec, la SFM, de concert avec les huit autres associations provinciales, a dû faire un examen de conscience sérieux pour arriver à connaître ses problèmes, ses défauts, ses besoins, ses acquis. Il lui a aussi fallu penser, travailler, se creuser les méninges, avec des conseillers de la communauté et de l'aide de l'extérieur, pour finir par élaborer un plan d'action qui servirait de guide pour l'exécutif et le personnel de la SFM.

Le plan d'action tel que défini dans "Les

Noël Joyal

D'après la charte de 1969, le but de la Société franco-manitobaine est de "promouvoir l'épanouissement et le développement des valeurs économiques, politiques, culturelles et éducatives de la population d'expression française au Manitoba".

Nous sommes maintenant en 1978. Où en sommes-nous? De grands pas ont été faits dans le domaine de l'éducation. Le bill 113 permettant l'utilisation du français comme langue d'enseignement, la création du Bureau de l'éducation française, l'école de Saint-Norbert et autres, témoignent du niveau d'activité dans ce domaine.

Du côté culturel, les chorales, le théâtre, les mélo-mani, le Centre culturel et tout ce qui s'est passé et se passe dans nos villages et en ville représentent un début assez remarquable.

Sur le plan politique, la création de la Fédération des francophones hors Québec constitue un véritable déblocage. Il reste à parler de l'aspect économique de notre communauté. Toutes les sociétés modernes témoignent du fait que la force politique, culturelle et sociale d'une communauté qui n'est pas uniquement folklori-

Georges Forest

L'unité est, en ce moment, la priorité au sein de la communauté canadienne-française du Manitoba. Il faut que toute personne désireuse de conserver et de promouvoir le français dans cette province, puisse s'identifier à la Société franco-manitobaine.

Un certain Désiré Joseph Mercier nous laisse ces mots:
"Pour s'unir il faut s'aimer
Pour s'aimer il faut se connaître.
Pour se connaître il faut se rencontrer."

Evidemment la communication entre la SFM et le peuple n'existe que peu, et l'exécutif sortant de charge avoue qu'elle "prévoit mettre l'accent sur la restructuration, c'est-à-dire susciter la communication entre la communauté et la Société." Après 10 années d'existence on avoue que: "Ce lien a déjà été établi entre la SFM et les communautés de La Broquerie et de Saint-Adolphe."

Admettons que la survivance du français au Manitoba depuis 1890 a été une lutte constante. Sans une représentativité bien développée par la communication, il va sans dire que cette lutte sera toujours difficile sinon impossible à gagner.

Pour l'unité, il faut entamer la discussion sur l'orientation que veut et doit prendre la SFM. Nous devons rallier tous ceux qui s'intéressent à la francophonie, allant des francophones impliqués aux anglophones sympathiques. La Société ne doit pas être le juge dans le différend qui existe entre les citoyens qui désirent plus ou moins d'instruction en français dans nos écoles. Depuis 1916, il n'existe que des privilèges et des concessions pour les Canadiens français au Manitoba. Nos droits furent violés au début du siècle.

La SFM fête cette année le 10e anniversaire de son existence. On se rend compte aujourd'hui que la Société ne peut pas se permettre le luxe

NDLR - La Liberté publie cette semaine les plates-formes (électorales) des trois candidats à la présidence de la Société franco-manitobaine. Bonne lecture et bon choix.

Héritiers de Lord Durham" en n'est pas un qui conduit aux grandes déclarations ni à de grands discours académiques. Il en est un cependant qui garantit que le Franco-Manitobain se sensibilise au fait français pour devenir un francophone **responsable** *qui, par la suite, revendiquera ses droits parce qu'il sera convaincu. Ce plan d'action publié en avril dernier a servi à l'exécutif de cette année comme point de départ dans l'élaboration de ses activités. Il faut dire qu'il a été possible de réaliser une bonne partie de ce que contient ce plan d'action en dépit du manque de finances, d'élections provinciales, scolaires, et municipales, de crises soudaines, etc.*

Toutefois, même placée face à de telles difficultés, la SFM a pu effectuer des changements qui favoriseront l'épanouissement de la langue et de la culture en autant qu'on puisse y assurer une continuité. Pour ne donner que quelques exemples de ceci, il ne suffit que de reconnaître la réorganisation du bureau chef, où on retrouve un responsable dans les secteurs économique et politique. De plus, un agent de liaison et de communication est à l'oeuvre depuis quelques mois.

Pour assurer une meilleure communication entre la SFM et la communauté, et pour que la SFM joue davantage le rôle de coordonnateur pour concerter les efforts de tous, un programme de restructuration fut élaboré de sorte que les communautés qui veulent se servir de la SFM puissent devenir plus fortes et plus intégrées. [Les deux communautés qui ont adopté cette formule en sont satisfaites].

L'autofinancement fut une des préoccupations prioritaires cette année. Dans quelques années, nous verrons les Franco-Manitobains se subvenir presque entièrement dans leurs activités culturelles et paraculturelles! En plus, la mise sur pied de la Fédération des clubs d'âge d'or, parrainée par la SFM, démontre la vitalité de différents groupes à l'intérieur de notre communauté franco-manitobaine.

Chers Franco-Manitobains, le 9 avril prochain est la journée du GRAND RASSEMBLEMENT. Il est très important que nous, francophones, y soyons pour d'abord s'informer et se sensibiliser aux activités de la SFM et des autres organismes provinciaux.

Il est extrêmement important aussi d'élire un exécutif qui vous représentera et aura vos intérêts à coeur. La SFM doit oeuvrer dans tous les secteurs et pour tous les groupes. Il m'apparaît évident que la SFM n'est pas seule à travailler dans la communauté. Je crois que plusieurs groupes, ayant un mandat spécifique, accomplissent un excellent travail mais il est nécessaire aujourd'hui, et il sera toujours nécessaire, que la SFM offre un leadership et joue un rôle de coordination au niveau global des secteurs. Si la SFM cessait de jouer ce rôle, elle se refermerait sur elle-même et toute la francophonie au Manitoba en souffrirait.

Je vous offre mes services pour un deuxième terme parce que je crois qu'ayant oeuvré à l'élaboration du plan d'action, et après avoir siégé à l'exécutif pendant deux ans, je suis mieux préparé à remplir la tâche qui s'impose.

---

que, est reliée à son activité économique, voire à son indépendance financière.

La question à poser est donc la suivante: de quelle façon est-ce que la minorité francophone au Manitoba peut devenir non seulement économiquement viable mais aussi complètement capable d'autofinancement? Notre petit nombre ne nous le permet pas. Il nous faut de l'argent de l'extérieur et l'industrie touristique peut nous l'apporter.

L'idée n'est pas nouvelle mais valable. Nous, Franco-Manitobains, situés à quelque 2,000 km de la frontière du Québec, assis en plein centre du Canada, à quelques minutes des riches américains, avons hérité d'une langue et d'une culture différentes, et c'est cette différence qui nous permettra de Vivre avec un V majuscule.

Le touriste est par définition une personne qui veut voir quelque chose de différent. Notre publicité piquera sa curiosité et en venant se joindre à notre joie de vivre, il visitera la cathédrale, nos musées, notre parc Whittier, notre festival, nos villages et dépensera ses dollars dans nos boutiques, dans nos restaurants et dans nos hôtels qui borderont le boulevard Provencher...

Le rêve est beau mais il peut devenir réalité. Les différents niveaux de gouvernement nous ont octroyé des sommes imposantes de par le passé. Mais on peut appeler ça de la manne et normalement, de la manne, ça ne doit pas durer indéfiniment. Par contre, présentons aux différents niveaux de gouvernement des possibilités d'investissements dans une industrie touristique qui créerait une économie génératrice d'emplois et d'activité financière dans la communauté francophone.

Ces messieurs du gouvernement peuvent immédiatement voir augmenter le nombre de dollars versés sous forme de taxe, dans leur coffre. L'investissement devient intéressant de part et d'autre et notre présence en tant que francophones devient un facteur positif à leurs yeux. Ils nous aideront à rendre ce rêve réalité.

En ce qui nous concerne, il est à remarquer que cette industrie touristique basée sur le fait français fournira un autre débouché pour nos étudiants sortant de notre future division scolaire française et de notre Collège universitaire. Cette même industrie sera aussi le débouché rénumérateur de nos entreprises commerciales, d'une part, et de nos artistes qui auront développé leur expertise lors des activités culturelles de nos villages et de notre Centre, d'autre part. Cette nouvelle viabilité économique sera un élément important servant à boucler le cycle de vie de notre communauté francophone. Ce projet donnera l'occasion à toutes nos organisations, à toutes nos entreprises, à toutes nos institutions de travailler ensemble vers un objectif tangible.

C'est un beau rêve mais remarquez bien qu'il est moins grand en tant que rêve que celui qui a poussé nos ancêtres à traverser le pays en canot et en charrette.

Je crois que les idées décrites plus haut sont celles que la SFM se doit de promouvoir. C'est ce que je veux développer et c'est pourquoi j'ai posé ma candidature à la présidence de la SFM.

Si vous croyez que ces idées sont valables et nécessaires, je vous demande de m'appuyer et de voir à ce qu'elles deviennent réalité.

---

d'agir comme le "bras politique" des nôtres sans risquer de nous diviser davantage.

L'objectif à court terme de notre Société doit être d'obtenir, avec l'unité dans nos rangs, la pleine reconnaissance de nos droits comme Canadiens.

L'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, l'AECFM, fondée en 1916 et remplacée par notre SFM en 1968, avait pour but "d'encourager, de promouvoir et de stimuler l'éducation et la culture française au Manitoba." Depuis 1968 la Société a en plus tenté la promotion de nos intérêts politiques et économiques. La question scolaire fut tellement importante pour l'AECFM, qu'elle est demeurée la priorité de la SFM jusqu'à aujourd'hui. Et elle doit rester ainsi.
Le choix des ateliers nous montre la possibilité de programmes ambitieux pour la Société en 1978 et 1979. Il est à espérer que tous les membres au congrès feront ressortir les valeurs et les faiblesses dans ces programmes.

Il ne faut pas que notre Société s'impose là où il existe déjà des structures économiques, culturelles et éducationelles, telles que la chambre de commerce, le club des hommes d'affaires, la corporation du Festival du Voyageur, les caisses populaires, nos autres sociétés coopératives, et bien d'autres encore.

L'AECFM trouvait beaucoup de support dans nos paroisses. La SFM en 1968 a brisé ce lien. Il est intéressant de voir revenir cette idée de collaboration entre le corps et l'esprit.

Soyons certains de ce que nous voulons dire en nous servant des mots "politique" - la politique, - le bras politique, - "politiser", etc. La Société doit être absolument apolitique, c'est-à-dire se tenir en dehors de la lutte politique. La Société doit devenir, par représentativité démocratique, le "gouvernail" de la langue et de la culture selon les aspirations de la francophonie au Manitoba.

Aux prochaines élections fédérales le mot d'ordre de la SFM pourrait être: Connaissez les programmes électoraux! Impliquez-vous!

Questionnez les candidats! Consultez-vous! Respectez l'opinion de l'autre! Votez comme bon vous semble, mais votez!

Il existe au Canada 3 groupes distincts de Canadiens français.

a] Les Acadiens qui ne sont pas pour cela moins Canadiens de tradition.

b] Les Québécois qui, à moins d'être séparatistes, et déjà séparés du pays dans leur esprit, demeurent toujours Canadiens.

c] Les francophones hors du Québec, la catégorie dans laquelle nous nous trouvons, sont des Canadiens.

Le dénominateur commun à ces trois groupes est tout de même celui d'être "Canadien". Le terme "franco" suggère l'ethnie, tandis que "Canadien" nous identifie comme peuple fondateur.
C'est dans l'esprit de nos gens que doit revenir l'usage de cette dénomination "Canadien". Ne vous inquiétez pas, je suis un homme de résolution, mais pas autocrate. LE NOM DE LA SOCIÉTÉ DEMEURERA TEL QU'IL EST TANT QUE L'ACTION DÉMOCRATIQUE LE VOUDRA.

Je vous invite au congrès du 9 avril. Je vous encourage à faire valoir vos idées. Deux têtes valent mieux qu'une, et que dire de 2,000 ou plus.

Nous sommes à la dernière heure. La deuxième décennie de la SFM doit être différente, stimulante et enrichissante; la vie des nôtres doit être meilleure et garantie pour l'avenir.

Bonne chance à mes co-candidats André et Noël. Advenant ma défaite à la présidence, soyez assurés, chers amis, de mon entier dévouement à la cause et à l'unité des nôtres au Manitoba et au Canada.



Le vocabulaire d'élections

Puisque l'élection de l'assemblée annuelle de la SFM promet, cette année, d'être la plus chaude de sa décennie, on se doit, pour de multiples raisons, de se tremper corps et âme dans le bain du bon vocabulaire des élections.

Commençons par corriger les erreurs les plus populaires:

Comptage (des votes). Il faut dire: **dépouillement** du scrutin; **recensement** ou **computation** des votes: **décompte, dénombrement**.

Cancellation. Il faut dire: **invalidation** du bulletin de vote, du scrutin. On présente ou inscrit un **recours en annulation d'élections** auprès des tribunaux; on exerce un **recours contre l'élection**.

Député. On ne se présente pas "comme président ou comme député" mais comme **candidat à la présidence, à la députation** ou à la Chambre des communes, à l'Assemblée nationale.

Électorat signifie l'aptitude juridique pour participer à une élection; ne signifie pas l'ensemble des électeurs. Par contre, à partir de 1847 on peut dire électorat dans ce sens: le **corps électoral**, les **électeurs** ou le **collège électoral**.

Enumérateur. Il faut dire: **agent recenseur**.

Mise en nomination. Il faut dire: **présentation officielle** des candidats ou **inscription** officielle des **candidatures**. Le jour de la présentation officielle des candidats, le dépôt officiel des candidatures.

Partisanerie. *Il faut dire*: **esprit** de parti, **sectarisme** politique, **passion** politique.

Patronage. Il faut dire: **appui, protection, népotisme, ingérence** politique, **faveurs** politiques, **favoritisme, clientèle** politique.

On peut dire: **plate-forme électorale** ou programme **électoral**.

Politicien. Dire: **homme politique, politique, homme public**. Politicien a souvent une nuance péjorative. Cette dernière est peut-être devenue populaire dû au fait que certains hommes politiques se la sont méritée.

Poll. Il faut dire: **bureau de vote** ou **bureau de scrutin**.

Résultats. Ne pas dire: les résultats "sont" comme suit mais les résultats **se répartissent ainsi**. Les résultats du **comté** ou **dans le** comté de (...)

Se retirer. Dire: **se désister en faveur d'un autre** candidat. Ex: Entre la présentation et le jour du scrutin où il a eu tant de **désistements**.

Slate. Il faut dire: **liste des candidats** ou **liste** (au sens d'équipe). Non pas la "slate" du maire mais la **liste** ou **l'équipe** du maire.

Concéder. Il faut dire: le candidat (...) **reconnait la victoire** du candidat (...), ou encore: le candidat (...) **admet sa défaite, se reconnait battu**.

Surtout, il ne faut plus dire: La victoire est **concédée** aux difficultés de la langue française mais plutôt: la victoire **est acquise**, même aux francophones qui vivent dans un milieu minoritaire.

ml

Bibliographie: "Langage et traduction" de Pierre Daviault; le Code typographique du syndicat national des cadres et maitrise du livre, de la presse et des industries graphiques; les fiches du Comité de linguistique de Radio-Canada; "Le Guide de la rédaction", publié par une équipe du quotidien "La Presse".

Billet

Les rumeurs

Quoi de plus terrible, de plus odieux, de plus inimaginable, de plus intolérable que le petit bruit sournois, que l'on répand avec une lueur machiavélique dans les yeux, avec souvent un besoin sadique de faire mal, connu plus communément sous le vocable de "rumeur".

Qui n'a jamais été la pauvre victime de cette diabolique machination? Lancer une rumeur, faire circuler une rumeur. Autant d'expressions qui symbolisent la déchéance humaine. Et pourtant, qui n'a pas encore péché en répandant "sa" rumeur?

La caractéristique principale de la rumeur, c'est qu'elle est très rarement fondée. Aussi faut-il bien prendre soin de faire comme si on n'était pas à son origine. Autre avantage: tout le monde vous croira plus facilement.

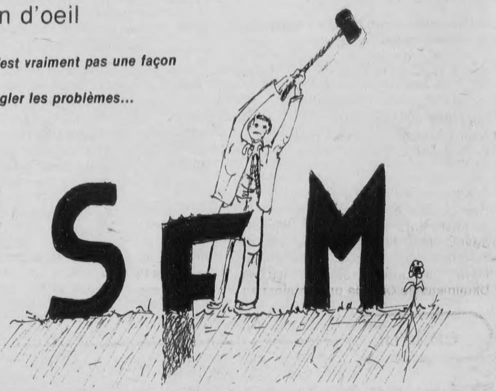
Quand on se trouve confronté à une rumeur, comme dans le cas d'une affaire criminelle, il s'agit de se poser la question: à qui profite le crime? Parfois il suffit de chercher la femme. Car une rumeur qui ne rend pas service n'est pas une rumeur authentique.

Aussi prendrais-je bien garde de lancer la rumeur qu'il existe des journalistes qui, pour des raisons dont ils répondront seuls, ne manquent pas une occasion de faire circuler une rumeur. Mais surtout, ne le répétez à personne. Après tout, ce n'est qu'une rumeur.....

bb

Clin d'oeil

Ce n'est vraiment pas une façon de régler les problèmes...



Billet

Logique

Depuis le 3 avril, jour de la "métrisation" des routes manitobaines (l'esprit universel fait son petit bonhomme de chemin), les automobilistes hésitent à prendre leur voiture.

Impossible de les blâmer pour leurs réticences. En effet, quel est celui qui pourrait ne pas s'embrouiller face à l'imbroglio que constitue la conversion au système métrique. Les faits le prouvent.

Avant, le brave conducteur, qui pouvait rouler tranquillement à 30 milles à l'heure, va devoir se déplacer à 50 kilomètres à l'heure. En vitesse absolue, la Loi l'autorise, et le tableau magique de conversion appuie cette constation mathématique, à rouler plus vite.

Mais terrible déception pour les amateurs de vitesse, ainsi que pour les personnes qui essaient de rester logiques dans toutes les situations. En effet, on pourrait espérer, en passant de 60 milles à l'heure à 90 kilomètres à l'heure, le même gain de vitesse.

Hélas, mille (milles) fois hélas! Triste réalité des faits. Si le brave automobiliste veut continuer à respecter la Loi, il faudra qu'il accepte de se rendre moins vite d'un point à un autre. Incroyable, mais vrai.

Il faut savoir vivre avec la logique de son temps, faire des concessions à l'esprit universel. Mais tout de même, on comprend pourquoi les responsables de la conversion au système métrique n'ont pas choisi le 1er avril pour effectuer les changements.

bb

lettres à LA LIBERTÉ

Chers amis,

Comme vous avez tous entendu dire, je me présente comme conseiller aux prochaines élections de la SFM.

Menuisier de profession, je suis propriétaire d'une petite ferme à Sainte-Geneviève; je suis marié à Jeanne Hacault et père de neuf enfants. J'ai toujours été convaincu de la nécessité de garder notre langue et notre culture françaises et je crois en la richesse de connaitre deux langues.

Mon but en me présentant comme conseiller, est d'impliquer plus de gens dans la SFM et de faire connaitre cet organisme représentant les Canadiens français du Manitoba. J'aimerais connaitre vos opinions.. de quelle façon est-ce qu'on pourrait agir? Dans le passé, il y a eu manque d'intérêt et de coopération; ne croyez-vous pas qu'il serait temps de se réveiller? Je suis très enthousiasmé mais j'ai besoin de vos suggestions et de votre appui. Donc, le 9 avril au Centre des congrès, à la réunion annuelle de tous les Canadiens français du Manitoba, votez

LOUIS FIOLA X.

Merci de votre appui et au plaisir de vous voir le 9 avril prochain.

Louis Fiola
Sainte-Geneviève, Man..

Messieurs,

Depuis quelque temps, nous remarquons un progrès énorme en ce qui concerne le contenu, la présentation et la qualité du journal **La Liberté**.

Nous croyons que cet ajustement était nécessaire, comme le changement des saisons assure une nouvelle fraîcheur dans la vie de tous les jours.

Contrairement aux hypothèses de certaines personnes en ce qui concerne le maintien du statu quo, vous avez démontré qu'il est toujours possible de faire des améliorations et que **personne** n'est irremplaçable.

Par conséquent, le journal des Franco-Manitobains reprend une nouvelle vie, si nécessaire en ce temps de décisions importantes....

Nous ne voudrions pas abuser de la plume pour vous valoriser d'une façon hautaine. Cependant, nous souhaitons que vous poursuivrez ce journalisme éclaircissant et précis. Félicitations!!!

Enfin,
Roger Bilodeau;
Vincent Dureault

NDLR- Vous n'êtes pas bien difficiles. Mais "ça fait plaisir" quand même.

Cher monsieur,

Je trouve votre concours de plus en plus intéressant, parce que les fautes sont de plus en plus rares.

Je le trouve aussi captivant que les mots croisés et aussi formateur.

Léo Girard
Saint-Boniface

LA LIBERTÉ RECHERCHE

VOIR: PAGE 34

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos régionaux.

GÉRANCE: Claude Gagné

JOURNALISTE: Marc Labelle

JOURNALISTE COOPÉRANT: Bernard Bocquel

COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE: Diane Gagnon, Lorraine Sabo.

MONTAGE: Gérard Gagné

SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES: Claude Gagné

SECRÉTARIAT: Régina Leclerc, Odette Guyot

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba. R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte: $15.00

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

actualités

La MTS et l'esprit de la Constitution

EST-CE UN VIOL?

... On adopte une résolution qui soutient l'enseignement dans la langue ukrainienne et dans les autres langues qui ne sont pas "officielles"...

Les représentants de 12,000 enseignants du Manitoba ont fortement appuyé, la semaine dernière, au Winnipeg Inn, lors de l'assemblée annuelle de la Société des enseignants du Manitoba ("Manitoba Teachers' Society"), l'enseignement en français en plus d'adopter une résolution (127 voix contre 109) qui soutient l'enseignement dans la langue ukrainienne et dans les autres langues qui ne sont pas "officielles".

Plusieurs soutiendront sûrement une controverse vis-à-vis de cette dernière résolution. En effet, certains diront que les immigrants qui viendraient s'établir au Manitoba n'apprendraient pas les langues officielles (anglaise et française) de ce pays. Ils poursuivraient plutôt des études dans la langue du pays qu'ils venaient de quitter.

Déjà, en 1968, lors d'une visite de vingt-quatre heures à Winnipeg, le premier ministre Pierre Elliot Trudeau devait faire face aux inquiétudes culturelles et linguistiques des Ukrainiens. Les porte-parole des 500,000 Ukrainiens du Canada présentaient au premier ministre un long mémoire dans lequel ils rejetaient une bonne partie des recommandations de la Commission du bilinguisme et du biculturalisme. En conclusion, le mémoire affirmait: "Nous sommes tous égaux comme Canadiens, tous égaux comme citoyens. Toutes nos langues canadiennes, toutes sont égales et nulle n'est supérieure à l'autre".

Dans sa réponse, M. Trudeau a invité ses interlocuteurs à bien comprendre que la réalité canadienne, telle que doit la définir la constitution, est celle d'un pays dont (il ne faut pas l'oublier), plus du tiers de la population parle français. Il ne s'agit pas de déclarer que l'anglais ou le français sont des langues supérieures, que les cultures anglaises ou françaises sont plus riches que les cultures ukrainienne ou allemande ou chinoise ou esquimaude ou indienne.

"Non, a déclaré le premier ministre, ce qui est un fait indiscutable, c'est que l'anglais et le français sont les langues parlées par les deux plus importantes parties de notre population. Et le Canada, s'il veut survivre, conserver son unité, doit reconnaître cette réalité".

Nous savons tous que les résolutions prises par la MTS n'ont pas encore été adoptées par le gouvernement du Manitoba. Il faudra suivre la chose de près.

ml



Sur la photo, nous remarquons de gauche à droite, Richard Bérubé, Melvin Vanstone, Ray Kennedy et Dianne Zuk qui faisaient partie du groupe d'environ 265 enseignants du Manitoba qui ont participé à la 59e assemblée générale annuelle de la Société des enseignants du Manitoba ("Manitoba Teachers' Society") qui s'est tenue du 27 au 30 mars, à la Winnipeg Inn. Les personnes qui paraissent sur la photo représentaient la circonscription de Saint-Boniface.

Le PC acceptera-t-il les résolutions?

La MTS a adopté plusieurs résolutions *la semaine dernière, notamment* celle qui sollicite le fait que toutes les écoles soient officiellement reconnues comme étant anglaise, française ou d'immersion française et que les conseils scolaires pourvoient, à la demande des parents d'au moins 23 étudiants, à l'enseignement en français. A l'heure actuelle, ces directives sont laissées à la discrétion des conseils scolaires.

Sur papier, cette résolution est conforme aux rapports relatifs à la réunion des premiers ministres à Montréal (les 22 et 23 février 1978) qui indiquent que ces derniers ont convenu de signer une déclaration conjointe dans laquelle ils reconnaissent en principe le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité; cependant, cette entente n'atteint pas l'objectif exposé ci-dessous en raison de son caractère trop imprécis et de la trop grande latitude qu'elle accorde.

(Extrait du Rapport annuel de 1977 du Commissaire aux langues officielles, M. Maxwell Yalden.)

"Pendant la conférence (des premiers ministres, tenue à St. Andrews, N.-B. en août 1977), le premier ministre du Québec a proposé la conclusion d'accords de réciprocité **qui ouvriraient les portes des écoles anglaises aux enfants des autres provinces pourvu qu'en échange, celles-ci s'engagent à faire de même pour ce qui est de l'accès aux écoles françaises.** Les premiers ministres des neuf provinces anglaises **ont rejeté cette proposition**, mais ont convenu de **signer une déclaration dans laquelle ils reconnaissaient comme étant souhaitable l'enseignement dans les deux langues officielles au Canada...**

...A la suite de la conférence de St. Andrews, le premier ministre a écrit à ses homologues des dix provinces afin de réaffirmer sa conviction; selon lui, le seul moyen de garantir **"la permanence et l'assurance de mise en oeuvre"** relativement au droit des Canadiens de ***se faire instruire dans la langue officielle de leur choix consiste à inscrire ce droit dans la Constitution.*** Dans sa lettre, le premier ministre proposait donc d'inclure dans une Charte des droits une clause stipulant **"qu'au Canada, tout Canadien a le droit de faire instruire ses enfants dans la langue officielle de son choix, partout où la mise en place des aménagements requis se justifie par le nombre des enfants en faveur desquels cette langue d'instruction a été choisie"**. Parce que cette solution pourrait se révéler inacceptable au Québec, il envisageait la possibilité d'insérer une clause qui permettrait à cette province de se retirer ultérieurement si elle le désirait".

"Le premier ministre du Québec a néanmoins **rejeté la proposition** de son homologue **fédéral** au profit des ententes bilatérales qu'il avait suggérées à St. Andrews; son refus s'appuyait essentiellement sur le fait **que l'insertion des droits linguistiques dans la Constitution limiterait la compétence des provinces et leur liberté d'action dans le domaine de l'éducation**".

Il va sans dire que le gouvernement conservateur du Manitoba aurait intérêt à adopter la résolution de la MTS puisque, par la force des choses, son chef M. Sterling Lyon est un des signataires qui ont bien voulu reconnaître, en principe, le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité, lors de la réunion des premiers ministres à Montréal, les 22 et 23 février 1978. Par contre, le domaine de l'Education dans les provinces, demeure la responsabilité du gouvernement provincial qui détient le pouvoir. Il faudra attendre à la prochaine session avant de connaître les pensées de M. Lyon vis-à-vis les nombreuses résolutions adoptées par la MTS.

ml

en bref

Démenti

M. Normand Dupasquier l'actuel directeur du Comité culturel des francophones hors Québec, a déclaré que contrairement à l'information répandue par Radio-Canada, selon laquelle il pourrait poser sa candidature pour le poste de directeur général de la SFM, il n'avait jamais songé à remplacer M. Raymond Poirier, l'actuel directeur de la SFM qui, comme LA LIBERTÉ l'annonçait la semaine dernière, quittera la Société vraisemblablement en juillet. Notons que Normand Dupasquier a déjà été investi des fonctions de directeur général à la SFM.

DÉPÔT DU RÈGLEMENT SUR L'IMMIGRATION

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen, a dernièrement déposé le Règlement qui prendra effet en même temps que sera promulguée la nouvelle Loi sur l'immigration, soit le 10 avril.

La Loi et le Règlement associent l'immigration à une planification démographique à long terme et aux besoins du marché du travail canadien, grâce à des modifications aux critères de sélection et à l'établissement d'ententes avec les provinces destinées à assurer une collaboration plus étroite avec celles-ci.

PROJET D'ÉNERGIE SOLAIRE DANS L'ÉLEVAGE DU POISSON

Le ministère des Pêches et de l'Environnement projette de se servir de l'énergie solaire pour chauffer l'eau d'une piscifacture (élevage du poisson) du gouvernement fédéral.

Le projet d'utilisation de l'énergie solaire, dont la mise en application est prévue pour la fin de mai 1978, est tenté à la piscifacture expérimentale du Service des pêches et de la mer à Rockwood, dans la région des lacs au Manitoba.

• •

NOUVEAUX BUREAUX RÉGIONAUX DE SPORT AMATEUR

Le ministre d'Etat à la Santé et au Sport amateur, Mme Iona Campagnolo, a annoncé dernièrement l'établissement de deux nouveaux bureaux régionaux de la Direction générale de la santé et du sport amateur à Winnipeg et à Halifax.

En rendant publique la nomination de M. Earl Dawson au bureau régional du Manitoba et de la Saskatchewan et celle de M. Stanley Spicer à celui de la région atlantique, le ministre a déclaré que la Direction générale reconnaissait ainsi le besoin d'une plus étroite collaboration avec tous les paliers de gouvernement ainsi qu'avec les associations de sport et de récréation.

candidat à la SFM

(suite de la page 1)

Teillet au ministère des Anciens Combattants à Ottawa. De 1968 à 1970 il a enseigné à Bouaké, Côte d'Ivoire en Afrique, sous les auspices de l'Agence canadienne de développement international. De 1970 à 1971 il a occupé le poste de professeur de français au Bureau des langues du gouvernement fédéral à Ottawa, puis, de 1971 à 1974, le poste de professeur de français à Lahr, en Allemagne, pour le ministère de la Défense nationale. Depuis 1974, Noël Joyal occupe le poste de conseiller pédagogique au Bureau des langues du gouvernement fédéral à Winnipeg.

ml

CCFM: Recommandations du comité consultatif au Provincial

ENCORE une fois, noir sur blanc

Le rapport du comité consultatif au sujet du Centre culturel, remis en fin de semaine au ministre du Tourisme, des Loisirs et des Affaires culturelles, M. Robert Banman, reprend la plupart des doléances exprimées depuis des années. Ce n'est certainement pas le fait du hasard si les premières recommandations concernent plus particulièrement l'aspect financier de la "question du CCFM".

Ainsi, le comité consultatif recommande "que les gouvernements du Canada et du Manitoba établissent entre eux une politique spécifique et à long terme pour le fonctionnement du Centre". Aussi que "le montant des subventions soit établi, annoncé et versé dès le début de chaque année fiscale". Il est vrai qu'une telle garantie permettrait une planification adéquate du budget, et qu'en tout état de cause elle n'excuserait plus les situations déficitaires. Chacun se souvient que la raison de la démission de l'ancien conseil d'administration était le refus de s'endetter davantage. Le déficit prévu se situait aux alentours de $55,000.

Le comité consultatif est d'avis - pour parler chiffres - que le fonctionnement annuel "minimum mais efficace" du CCFM nécessite des dépenses de l'ordre de $300,00. Selon ses calculs, le conseil d'administration, essentiellement grâce aux loyers, peut, au mieux, subvenir à 30% des dépenses annuelles. Mais ce pourcentage ne serait atteint que dans la mesure où le CCFM fonctionnerait d'une façon optimale. Comme ceci n'est pas le cas pour l'instant, "cet apport sera probablement au maximum de l'ordre de 25%". Et les rédacteurs du rapport d'ajouter: "Il faut donc prévoir de suite des subventions en conséquence".

La répartition des octrois devrait s'effectuer de la manière suivante: la Province, puisqu'elle se trouve être propriétaire du Centre, assumerait les coûts d'entretien et de fonctionnement. Quant au secrétariat d'Etat (le Fédéral), il assurerait la programmation culturelle et la liaison avec les comités culturels. Le comité consultatif s'est d'ailleurs félicité que le Fédéral épongera la moitié du déficit accumulé par le CCFM, en espérant que le Provincial comblera le solde "afin que le nouveau conseil d'administration recommence à neuf sans obligation contraignante".

Le comité consultatif se compose de neuf membres.

André Fréchette, président de la SFM; Camille LeGal, président de l'Association des commissaires d'écoles de langue française; Jean-Yves Rochon, président des Educateurs franco-manitobains; Dr Robert Lafrenière, président du collège de Saint-Boniface; Guy Cloutier, président de la Fédération provinciale des comités de parents; Vincent Dureault, président du Conseil jeunesse provincial; MM. les juges Alfred Monnin et Armand Dureault, et le RP Jean-Paul Aubry.

Le deuxième aspect des recommandations concerne le fonctionnement administratif du Centre. Reprenant un avis qui avait été exprimé par la majorité des personnes et organismes consultés, le comité suggère une délimitation "claire et nette" entre l'administration proprement dite et la programmation culturelle. De plus, pour qu'une continuité dans la politique appliquée puisse s'établir, le mandat des membres du conseil d'administration devrait être d'une durée de trois ans.

Pour ce qui a trait à la procédure de nomination du dit conseil, le rôle de la SFM, qui propose une liste de dix noms au ministre, devrait être maintenu. De plus, la SFM servirait d'intermédiaire pour la présentation de quatre noms supplémentaires: deux personnes représentant les groupes culturels résidants, deux autres représentant les comités culturels ruraux. Le ministre choisirait alors "au moins sept personnes parmi les quatorze noms suggérés". Notons que ces recommandations vont à l'encontre des propositions de certaines personnes consultées, qui avaient exprimé le souhait de voir réduit le nombre des conseillers.

bb

Voici quelques objectifs retenus par les membres du comité consultatif.

- **Etre l'agent de liaison pour toutes les activités culturelles francophones de la province.**
- **Etre l'agent d'information concernant toutes les ressources culturelles d'expression française au Manitoba.**
- **Offrir un lieu de rencontre pour les francophones, lieu d'activités paraculturelles et sociales et lieu d'accueil pour les anglophones intéressés à la culture canadienne-française.**
- **Elaborer à long terme des projets d'activités culturelles pour les jeunes d'âge scolaire, soit à l'école, soit au Centre.**
- **Offrir aux personnes, aux organismes culturels et aux comités culturels d'expression française, des services qui leur permettront de se produire avantageusement dans la province.**

Comment le CCFM est-il percu?

Lieu de la haute culture

Dans le bref historique établi par les rédacteurs du comité consultatif, ces derniers ont rendu compte de la façon dont le Centre culturel est perçu par certaines personnes ou groupes d'individus. Il en ressort que le CCFM apparait "comme le centre culturel de la population urbaine de Saint-Boniface, le lieu réservé de la haute culture, le quartier général de la SFM, et que son administration n'a pas toujours été efficace".

A ces "commentaires très sévères", le comité réplique en affirmant que des individus, bénévolement, (pas tous!) et dans des circonstances les plus difficiles, ont tenté de gérer "du mieux de leur connaissance (sic) un centre pas comme les autres". Et de préciser: "Sans juger du bien fondé de ces critiques, nous ne pouvons pas les ignorer".

Les membres du comité consultatif voient un paradoxe dans le fait que d'une part le CCFM est essentiel à la vie de la communauté et que d'autre part il est fortement décrié. Mais ce paradoxe n'est-il pas uniquement apparent? Peut-être justement parce que le Centre est perçu comme vital à la vie des Franco-Manitobains qu'il suscite la controverse, et que les avis ne peuvent être unanimes quant à la manière d'envisager le meilleur rendement du CCFM.

Il reste que l'opinion des rédacteurs du rapport, qui préconisent de revoir l'image de marque du Centre, semble une nécessité. Pour que l'affirmation "le Centre culturel occupe, au Manitoba, une place unique et doit voir au développement de la langue française et de la culture avant tout" prenne toute sa signification. Le mandat du CCFM ne souffrant pas d'imprécisions: "maintenir, encourager, susciter et créer par tous les moyens disponibles toutes sortes d'activités culturelles en français et de les rendre accessibles à tous les résidents de la province.

bb

Sports pour tous

Marcel GAUTHIER—CKSB





Le jockey Jacques Desaultels

Pur-sang à Assiniboia

Dans à peine un mois, le sport des rois reviendra à Winnipeg pour exactement 129 jours de courses de pur-sang. Il y a déjà quelques semaines, Assiniboia Downs avait reçu 1300 inscriptions de divers endroits du Canada et des Etat-Unis.

Parmi les jockeys cette année nous retrouvons Jacques Desautels et Philippe Pelletier, deux jeunes hommes qui ont connu beaucoup de succès l'an dernier.

Du côté des entraineurs manitobains, Philippe Manaigre et son père Roméo Manaigre (de Lorette) se tiennent occupés en ce moment en vue de la nouvelle saison de courses. Ces derniers auront plusieurs pur-sang à Assiniboia Downs cette saison, ainsi que quelques poulains de deux ans.

On a augmenté le prix d'entrée à $2.00 cette année. Mais les vrais mordus de ce sport peuvent se procurer un bloc de billets à prix réduit. Vous n'avez pour cela qu'à appeler John Matheson au numéro 885-3330. Les courses commencent le 28 avril. Alors bonne chance à tous les parieurs.

BALAI D'ARGENT

Le hockey demeure le sport favori en Amérique du Nord. Cependant, au Manitoba la semaine dernière, c'était le curling qui attirait les foules au championnat mondial de curling pour l'obtention du Balai d'argent d'Air Canada.

Selon les statistiques, il y a eu plus de 9,000 spectateurs par match au cours de la semaine. Cette année, les pays suivants étaient représentés: la Suisse, la France, l'Italie, la Norvège, le Danemark, la Suède, l'Ecosse, l'Allemagne de l'Ouest, les Etats-Unis et, évidemment, le Canada.

Tous s'attendaient à ce que cette année le Canada, représenté par l'équipe de Ed Lukowich de l'Alberta, remporte le championnat mondial. Cependant notre équipe a été battue en demi-finale par la Norvège.

Et ce qu'il y a de plus intéressant, c'est qu'il n'y a que 600 sportifs dans ce pays qui pratiquent le curling comme sport. Il paraît alors évident que les pays de l'Europe se sont bien préparés en vue de ce championnat cette année. Il faut aussi dire que ce sont des Canadiens qui leur avaient enseigné le jeu.

A noter que les Etats-Unis ont gagné en finale 6 à 4 contre la Norvège.

Coup d'oeil

Si le Balai d'argent s'est déroulé si bien la semaine dernière, c'était grâce à quelques 300 volontaires qui se sont dévoués corps et âmes pendant la semaine. On me dit même que la plupart d'entre-eux avaient pris une semaine de congé. Voilà du vrai bénévolat.

Le prochain championnat mondial de curling aura lieu à Berne, en Suisse. Alors vous avez un an pour économiser vos sous.

Aux premiers Jeux d'hiver de Dauphin, Marina Philipot de Saint-Claude, s'est méritée une médaille d'or en judo. En tout six membres du club de Saint-Claude y participaient.

Un gros merci à Gérald Vandal pour ses reportages sur les résultats de la finale de hockey entre les Anciens de l'Ile-des-Chênes et de Lorette. Mes anciens confrères de classe de Lorette l'ont emporté en quatre matchs.

Dans le domaine du football, la construction va bon train au stade de Winnipeg, la maison des Blue Bombers. Un nombre de 8,300 sièges sera ajouté à temps pour la prochaine saison de football.

Enfin, voici quelques pronostics osés: Les Bruins de Boston et les Canadiens de Montréal se disputeront la Coupe Stanley dans une rencontre en finale. Et ce sont les Bruins qui en sortiront vainqueurs. Entre-temps, dans la Ligue mondiale, les Jets de Winnipeg élimineront les Nordiques de Québec en quatre matchs d'affilée, remportant ainsi la Coupe Avco pour une seconde et dernière fois.

Le rapport du Commissaire aux langues officielles

"La réforme ne jouit pas d'une grande priorité"

Dans son rapport annuel, son premier depuis qu'il a succédé à M. Keith Spicer, le nouveau Commissaire aux langues officielles, M. Maxwell Yalden, brosse un tableau précis et circonstancié de la question linguistique au pays. Toutefois, explique-t-il d'entrée de jeu, "(...) je dois reconnaître au départ que je ne ferais pas mon travail si je me contentais de me préoccuper uniquement du bilinguisme dans la fonction publique fédérale".

Précisément, Maxwell Yalden se demande où se situe exactement la question linguistique dans le cadre de l'unité nationale. Et de poser la question: "Peut-être est-il légitime de remettre en question l'affirmation selon laquelle le "bilinguisme" est une force unificatrice au Canada?"

Il semble, pour le Commissaire aux langues officielles "qu'au fond, la question linguistique et celle de l'unité seront toujours inconciliables et insolubles puisqu'elles sont perdues à jamais dans un dédale de contradictions, de malentendus et de querelles de compétences". Mais il ajoute par ailleurs que "La réforme linguistique a été et demeure nécessaire" pour que le Canada puisse survivre.

Au chapitre de l'administration des langues officielles, Maxwell Yalden montre bien qu'il ne cherche pas à plaire au gouvernement en place lorsqu'il déclare qu' "il est malheureux de constater que, plus de huit ans après la promulgation de la Loi sur les langues officielles, la réforme linguistique ne jouit pas encore parmi les hauts fonctionnaires et cadres du gouvernement d'une grande priorité". Le commissaire va jusqu'à suggérer, dans le cadre de modifications à la Loi (pour éliminer les ambiguités qu'elle renferme), des changements pour souligner l'indépendance du Bureau du commissaire face au gouvernement.

Dans la partie consacrée aux groupes minoritaires, M. Yalden note que la concrétisation de la promesse contenue dans la Confédération, selon laquelle la minorité francophone sera capable de promouvoir sa culture et sa langue, est peut-être menacée.

Ainsi, "si polémique" que soit le style du rapport de la FFHQ intitulé "Les héritiers de Lord Durham", qui décrit la situation des francophones hors du Québec, "il est difficile d'attaquer le raisonnement de la Fédération au sujet de la nécessité d'adopter une politique d'ensemble susceptible d'offrir une approche coordonnée aux problèmes des groupes minoritaires francophones". Et d'ajouter "(...) il est malaisé de nier à ces minorités le droit de traiter avec quelqu'un à Ottawa qui soit à la fois compétent et bien disposé envers elles".

Néanmoins le Commissaire aux langues officielles émet un certain nombre de réserves quant à la structure d'accueil mise en place par le secrétariat d'Etat, à savoir un comité interministériel. Il en va de même pour la suggestion de la FFHQ qui propose la création d'un comité mixte. "(...) nous devons avouer avec quelque gêne notre scepticisme à l'égard du travail que peuvent accomplir les comités". Une belle phrase, toute en nuances, d'autant plus fine qu'elle vient de la part d'un haut fonctionnaire chevronné.

D'autre part, toujours pour ce qui concerne la question des groupes minoritaires, le rapport du Commissaire aux langues traite du traitement que leur réservent les cours de justice. Ainsi il faudrait "assurer au citoyen l'accès aux tribunaux du pays dans la langue officielle de son choix". Et de préciser que l'affaire Forest "constitue un important défi constitutionnel puisqu'elle concerne le droit d'être jugé en français devant les tribunaux du Manitoba".

Au chapitre de l'éducation, Maxwell Yalden ne souscrit pas au fait que l'on restreigne la liberté de choix des parents qu'impose la Loi 101 du Québec. "Néanmoins, quiconque serait tenté de critiquer violemment cet état de fait devrait songer au défaut de la cuirasse que constitue l'enseignement en français dans les provinces anglaises". Aussi, M. Yalden déplore-t-il le manque de précisions de la déclaration des premiers ministres des provinces, faite en février à Montréal, dans laquelle toutes les provinces reconnaissent en principe le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité.

bb

dossier

10 ans de SFM-Suite de l'historique

2-L'heureux départ

Les fondateurs de la Société franco-manitobaine étaient parfaitement conscients, au lendemain du rallye du Manitoba français de décembre 1968, de l'énormité de la tâche qu'il fallait accomplir si l'on voulait vraiment être fidèle aux objectifs fixés. Dans son premier discours en tant que président de la SFM, Maurice Gauthier parle du défi à relever: "Je suis parfaitement conscient des espoirs que l'on fonde sur cette nouvelle organisation et, par le fait même, de la grande responsabilité de ses dirigeants".



L'éxécutif après le congrès de 69. De gauche à droite: Yves Lord, Philippe Jubinville, Etienne Gaboury (Président), Simone Lavallée, Albert Lepage, Michel Monnin.
(La Liberté et le Patriote, 10 décembre 1969)

Le travail le plus urgent était alors de mettre sur pied le fameux programme d'animation dont on discutait beaucoup à l'époque. D'autre part, les responsables de la SFM essayaient de suivre les différentes recommandations faites par les participants au rallye, comme la mise en place de plusieurs directorats. Essayer est le mot exact, car l'idée fut progressivement abandonnée. Bien que dès le mois de février 1969, l'exécutif de la SFM annonçât que quatre directorats(culture, économie, information et recherche, éducation) avaient un responsable. L'animation sociale prenait aussi son élan: les services de trois animateurs furent retenus, un programme d'action établi.

Au mois de mars, le programme d'animation commença dans le village de Saint-Malo. Le premier animateur engagé par la SFM était Roland Marcoux. Les promesses faites lors du rallye par le secrétaire d'Etat, Gérard Pelletier, devenaient réalité. Un chèque de $5,000 fut versé pour financer la première tranche du programme d'animation.

Tout va donc pour le mieux en cette première moitié de 1969. Si seulement le gouvernement provincial conservateur de M. Weir pouvait se montrer un peu plus disposé à l'égard des Franco-Manitobains, la SFM pourrait jouer son rôle à fond. Car bien sûr, tant que le gouvernement fait la sourde oreille, on ne peut que déplorer ses positions.

RECOMMANDATIONS

Pourtant les circonstances veulent que le 25 juin 1969, le gouvernement conservateur invite les Manitobains à lui renouveler la confiance. Que va décider la Société franco-manitobaine pour son baptême du feu? Ses responsables se réfèrent aux recommandations du rallye. La SFM, explique-t-on, est définie comme apolitique mais en cas d'élections, "certaines actions" peuvent être entreprises. Concrètement: la SFM publie dans **La Liberté et le Patriote** le document du directorat politique et encourage "fortement" les Franco-Manitobains à demander aux candidats de leur choix des précisions sur la question du fait français au Canada".

Les conservateurs sont balayés. L'ère d'Edward Schreyer et du NDP commence au Manitoba. Le nouveau premier ministre se déclare extrêmement ouvert aux doléances des francophones. Et il le prouve. Moins d'un mois après son élection, Ed Schreyer reçoit l'exécutif de la SFM. L'entretien est qualifié de cordial. "Après cinquante années de bataille, nous sommes enfin reçus comme des citoyens du Manitoba", résume un porte-parole de la délégation.

Le mémoire présenté à cette occasion contient "les grandes lignes de pensée de la Société en matière d'éducation, de culture et d'animation sociale. Pour ce qui a trait à l'éducation, la SFM demande essentiellement l'établissement d'une école normale pour la formation pédagogique des enseignants d'expression française; amendement de la Loi scolaire afin de faire du français une langue d'enseignement sur le même pied d'égalité que l'anglais. Aussi la nomination au sein du ministère de l'Education d'un haut fonctionnaire à mentalité française, directement responsable du programme d'enseignement en français. Et plus loin: l'établissement d'écoles publiques françaises.

L'un des participants remarquait: "Enfin nous trouvons auprès du gouvernement un climat tout à fait réceptif. Le premier ministre est prêt à dialoguer. Nous sommes maintenant assurés que nos vues sont conformes à la pensée du gouvernement de la province". Enfin une oreille attentive sous la coupole du Gamin d'or.

OUVERTURE

Dans un tel climat, on aurait pu avoir tendance à oublier le colloque qui venait juste de se terminer. Malgré les efforts d'ouverture de la SFM, il a fallu constater un manque de communication entre l'organisme central et le public. Autre découverte: l'animation sociale est un outil de travail utile, mais ne constitue pas une fin en soi. Aussi le projet pilote d'animation commencé à Saint-Malo serait poursuivi en fonction des aspirations de la population.

Avant la tenu du congrès de 1969, le président de la SFM, Maurice Gauthier doit, pour des raisons d'ordre professionel, démissionner. L'architecte Etienne Gaboury assure l'intérim, avant de se faire élire au congrès. Il était le seul candidat en lice pour la présidence. Notons par ailleurs que le congrès se déroula sous le signe de la "joie de vivre". Un responsable expliqua: "les différents programmes mis sur pied au cours de l'année, de même que les décisions éclairées des deux niveaux de gouvernement font que le thème "joie de vivre" traduit bien le sentiment qui anime la population".

Effectivement, bien que sur le terrain les Franco-Manitobains ne bougent pas toujours aussi vite que le souhaiteraient les animateurs, les gouvernements fédéral et surtout provincial font diligence. Pour la première fois dans l'histoire de la province, un premier ministre acceptait de prendre la parole (et en français s'il vous plaît) à un congrès de Manitobains de langue française. L'événement apparaît comme d'autant plus significatif qu'Edward Schreyer annonça, dans un discours remarquable, une série de mesures concrètes qui pouvaient amener des changements très positifs pour les Franco-Manitobains. Devant 600 personnes, il affirmait: "(...) dès la prochaine session, des lois qui permettront l'enseignement en français de la maternelle à la douzième année, dépassant de beaucoup le 50% déjà prévu dès les années primaires, seront proposées". Le trop fameux bill 113, si controversé, prenait corps. Puisqu'un tel programme exige des professeurs qualifiés, Edward Schreyer exprimait le souhait que l'on établisse rapidement un collège pédagogique français. Par ailleurs, l'annonce de la création d'un centre culturel à Saint-Boniface déclencha de longs applaudissements.

LA CHANCE

Le premier ministre posait un geste politique extrêmement important. Il donnait satisfaction à un bon nombre de revendications de la SFM.



L'animation sociale vue par certains étudiants du Collège.

Avec les nouveaux moyens qu'on allait mettre à leur disposition, les Franco - Manitobains pouvaient regarder l'avenir avec une certaine sérénité, à condition bien sûr qu'ils en profitent. Là, fallait-il vraiment faire montre de pessimisme pour penser que les francophones n'exploiteraient pas à fond la chance offerte?

"Préférant construire l'avenir que de répéter l'histoire, il (Schreyer) vient de nous proposer un programme des plus ambitieux et même qui fait peur. Les Manitobains, et les Franco-Manitobains les premiers, auront-ils le courage et l'ambition de s'y engager à fond?" C'est en ces termes que le RP Jean Paul Aubry exprimait ses - le mot n'est pas trop fort - craintes, quant aux futures réactions de la population francophone, dans **La Liberté et le Patriote.**

L'avenir lui aura donné raison.

bb

[à suivre]



Photo prise lors de la rencontre des représentants franco-manitobains avec le premier ministre Ed Schreyer. De gauche à droite: Rhéal Teffaine, Philippe Jubinville, Suzanne Prince, Etienne Gaboury, Maurice Gauthier, Edward Schreyer, Laurent Desjardins, Albert Lepage, Jacques Molicard.

Un entretien cordial et en grande partie en français.
(La Liberté et le Patriote, 17 septembre 1969)

pratique

cuisine



COCOTTE SAUMON ET LÉGUMES POUR 6-8 PERSONNES

2 boîtes (7-3/4 oz 220/g chacune) de saumon
¼ tasse de beurre ou margarine
½ tasse de céleri haché
¼ tasse de poivron vert haché
¼ tasse d'oignon haché
1 tasse de champignons tranchés
2½ tasses de lait
5 cuil. à table de farine
½ cuil. à thé de sel
1 pincée de poivre
1 ¼ tasse de maïs en grains

Défaire le saumon dans son jus et broyer les arêtes. Faire fondre 2 cuil. à table de beurre dans une poêle et y faire sauter céleri, poivron, oignon et champignons. Préparer une sauce blanche avec le reste du beurre, le lait, la farine, le sel et le poivre.* Bien mélanger les légumes sautés, le saumon émietté, le maïs et la sauce blanche. Placer dans une cocotte de 2 pintes. Cuire à four de 350 degrés F. 45 minutes.

* **Préparation de la sauce blanche:** faire fondre le beurre au bain-marie. Incorporer la farine, saler et poivrer. Brasser pour obtenir une pâte homogène, et, tout en continuant à brasser, ajouter lentement le lait. Cuire, en brassant, jusqu'à ce que la sauce soit lisse et épaisse.

Avis au consommateur

C'est pas tout d'avoir un JOUET



Un jouet devrait être choisi avec soin parce qu'il occupera une place importante dans la vie de l'enfant. Destiné à amuser et à instruire, il peut causer des blessures s'il a des vices de construction ou si l'enfant en fait un mauvais usage.

Un enfant peut s'étouffer s'il avale de petites pièces qui se détachent d'un jouet, ou il peut se blesser sur des tiges ou des arêtes tranchantes. Un jouet qui contient des substances toxiques ou corrosives, ou des produits chimiques irritants, peut même causer la mort. De plus, certains jouets font tant de bruit qu'ils peuvent endommager l'ouïe.

La Loi sur les produits dangereux veille à ce que les jouets ne présentent aucun de ces dangers. Mais il arrive parfois que les fabricants, parents et enfants ignorent même l'existence de tels risques. Le Règlement d'application de la Loi est continuellement mis à jour afin de protéger les consommateurs contre tout produit qui se révèle dangereux.

Les hochets de bébé ont été soupçonnés dernièrement d'avoir causé la mort par suffocation de deux bébés. Par conséquent, de nouveaux règlements ont été élaborés afin de limiter la grosseur et la forme des hochets.

Mais les lois et les règlements ne peuvent prévenir tous les accidents, et les jouets ne sont pas sans danger pour tous les enfants. Un joujou qui convient parfaitement à un bambin peut présenter un danger pour son petit frère ou sa petite soeur.

C'est pourquoi les parents et les aînés doivent veiller à ce que les tout-petits s'amusent avec des jouets qui ne présentent aucun danger et qui conviennent à leur âge. **Saviez-vous que ce sont les enfants de deux à trois ans qui sont le plus souvent victimes d'accidents causés par des jouets?**

Prenez le temps et la peine de bien choisir les jouets de vos enfants. Voici quelques points à retenir:

- Achetez le jouet qui convient à l'âge et au développement de l'enfant.
- N'oubliez pas que d'autres personnes pourraient s'amuser avec le jouet à la maison.
- Lisez bien les instructions et examinez le jouet sous tous ses angles.
- Montrez à l'enfant comment se servir du jouet afin qu'il lui procure du bonheur et non des larmes.
- Lorsqu'un jouet se brise et laisse des arêtes acérées à découvert, jetez-le.
- Surveillez l'enfant en tout temps.

Mettez toutes les chances de votre côté!

Service de l'information et des relations publiques,
Consommation et Corporations Canada,
Place du Portage, Phase 1, Hull, Québec, K1A 0C9.

P&R 108

(Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat)

notes aux consommateurs

CANWEL - UN SYSTÈME GLOBAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Un système novateur de traitement des déchets solides et liquides qui permet la récupération d'eau et d'énergie et ne produit aucune pollution de l'environnement, est présentement mis à l'essai par la société d'hypothèques et de logement.

Le système s'appelle CANWEL "Canadian Water Energy Loop". Mis au point par la SCHL et la Fondation de recherches de l'Ontario, il consiste en trois installations ou sous-systèmes qui effectuent respectivement: le traitement des eaux usées, l'épuration de l'eau et l'incinération des déchets solides. Ces sous-systèmes peuvent fonctionner chacun de façon autonome, ou deux par deux, ou encore constituer ensemble un système global.

COOPÉRATIVES DE LOGEMENT

En bref, les coopératives de logement constituent une réponse populaire au coût élevé des habitations, plusieurs personnes se groupant pour travailler ensemble à résoudre leurs problèmes d'habitation.

De telles coopératives ont été créées dans toutes les régions du Canada par des gens qui ne peuvent plus payer des loyers sans cesse croissants, ou qui trouvent trop lourdes les charges financières d'une habitation traditionnelle, ou encore qui veulent avoir un mot à dire dans la gestion de la maison où ils vivent.

Beaucoup de ces coopératives sont établies pour répondre aux besoins de personnes liées par des intérêts communs tels que: autochtones, personnes âgées, célibataires et groupes ethniques. Mais nombre d'autres sont organisées par des gens de toutes les professions qui n'ont en commun que le désir de posséder un logement répondant à leurs besoins.

IMPORTANCE DE L'ENTRETIEN

Comme toute chose qui prend de l'âge, une maison connaît un processus normal de détérioration, mais ce processus peut être ralenti en y veillant quelque peu. Si l'on regarde deux maisons voisines, construites à peu près en même temps et avec les mêmes matériaux, l'une peut paraître délabrée et l'autre élégante et propre. La différence dépend des soins apportés à son entretien. Voici quelques points à surveiller: le plâtre fendillé; les portes branlantes; les cadres de fenêtres jouant dans leur bâti; et plus particulièrement, les bardeaux du toit emportés par le vent ou endommagés par la glace en hiver et la cheminée dont la maçonnerie s'est désagrégée sous l'effet des acides que dégagent certains combustibles. La règle d'or du bon entretien consiste à corriger les petites défectuosités dès leur apparition.

AVANTAGES D'UN SOUS-SOL

Votre maison devrait-elle comporter un sous-sol? Si vous avez l'intention de faire construire ou d'acheter une maison, il est très important de réfléchir à cette question. Dans des conditions de sol normales, il est habituellement plus économique, dans notre climat canadien, de construire une maison avec sous-sol. Tout espace de rangement au sous-sol coûte moins cher, en effet, que tout espace équivalent au niveau du sol; de même pour l'espace requis par la fournaise et le réservoir de combustible; et il se peut aussi que vous aimiez y installer les appareils de lessivage, ou encore un salle de jeux ou un atelier. Pour installer toutes ces choses au rez-de-chaussée, il faudrait augmenter de beaucoup la superficie de la maison. Si l'on cherche à abaisser les coûts de construction, le choix d'un plan de maison comportant un sous-sol sera toujours une sage décision.

ASSURANCE DÉGRESSIVE

Qu'adviendrait-il de votre prêt hypothécaire si vous mourriez? Il existe une sorte d'assurance particulière qui prévoit l'acquittement complet de la dette hypothécaire, en cas de mort de l'emprunteur. On l'appelle dégressive, parce qu'elle diminue régulièrement au fur et à mesure des versements hypothécaires de l'emprunteur et disparaît une fois le prêt entièrement remboursé. A l'achat d'une maison, une partie importante du revenu familial sert au paiement des mensualités hypothécaires. Si le propriétaire de la maison vient à mourir avant le remboursement intégral du prêt, la famille peut se trouver dans de sérieuses difficultés financières, et même se voir dépossédée de la maison. Comme l'assurance dégressive liquidera immédiatement toute la dette hypothécaire, advenant la mort du propriétaire, celui-ci est donc assuré qu'en de telles circonstances, sa famille ne sera pas mise à la rue.

SE PROTÉGER EN RESPECTANT LES RÈGLEMENTS

Saviez-vous que les règlements de construction varient d'une municipalité à l'autre? Bien qu'ils s'appuient tous sur les mêmes principes, ils ne sont pas nécessairement les mêmes dans chaque ville ou agglomération. Prenons comme exemple le règlement relatif au retrait: certaines municipalités exigent qu'une maison soit construite à vingt pieds au moins de la rue; d'autres stipulent que douze pieds suffisent; certaines municipalités ont même accepté, tout dernièrement, la construction en bordure du terrain, donc sans retrait. Les citoyens eux-mêmes peuvent contribuer à faire adopter un règlement ne touchant que le quartier qui les intéresse directement; ils pourraient, par exemple, obtenir que l'emploi de certains matériaux de finition extérieure soit interdit parce que, selon eux, ils déparent le voisinage.

LA



N'oubliez pas le
GRAND RENDEZ-VOUS
des Franco-Manitobains
ASSEMBLÉE ANNUELLE
DE LA S.F.M.
le 9 avril 1978.

NOUS INFORME



LA FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU MANITOBA

Tiendra son assemblée annuelle le 9 avril prochain au Centre des congrès de Winnipeg.

9 h 00 Messe
10 h 30 Discours du président
Rapport financier
Adoption de la constitution
Questions
Résolutions
Elections

COMITÉ CULTUREL DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

8 et 9 avril de 10 h 00 à 22 h 00

OÙ:
À la salle paroissiale de Notre-Dame-de-Lourdes.

Vous y verrez des objets les plus divers faits par les gens d'ici ou témoins du passé.

1) Théâtre de marionnettes "La légende du feu".

Les représentations seront à 11 h 00, 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00.

2) Des animateurs enseigneront des danses pour enfants entre les représentations.

N.B. Ce n'est ni un concours ni une vente.

COMITÉ CULTUREL DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES.

VINS-FROMAGE

avec

LES HYPOTHÉQUÉS ET LÉO FREYNET

à
La Broquerie
Organisé par le Comité du musée de La Broquerie
Ecole secondaire: 8 h 30

BOÎTE À CHANSON

- le 21 avril 1978
- Edifices scolaires de Saint-Claude
- 20 h
- Prix d'entrée: Adultes - $2.50 - Etudiants - $2.00 - 12 ans et en bas - $1.00

COURS DE "PREMIERS SOINS" DE L'AMBULANCE SAINT-JEAN ORGANISÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA SFM DE SAINT-VITAL

Saviez-vous que les accidents sont une plus grande menace à la vie des bébés et des enfants que ne le sont les maladies? Brûlures, chutes, empoisonnements, pour ne citer que ceux-là, sont choses courantes. Et votre réaction en cas d'urgence: est-ce la panique? ou le savoir-faire qui vous permet d'agir rapidement?

Venez apprendre à donner les "Premiers Soins" avec confiance:

les jeudis 6, 13, 20 et 27 avril
de 20h00 à 22h00
à l'école Lavallée, angle chemin Sainte-Anne et Béliveau

Instructeurs:

M. Antoine Gagné et M. Gilbert Raineault, accompagnés de Mme Huguette Dandeneau, infirmière qui répondra aux questions médicales.

Inscriptions: $18.00 chacun, limité à un maximum de 20 personnes.

Inscrivez-vous d'avance en téléphonant au 253-1894!

30 P'TITES MINUTES avec Roger Lacroix

(deuxième partie)

Devoir et conscience sont synonymes

La semaine dernière, le brigadier général Roger Lacroix, commandant du 10e Groupement aérien tactique de l'armée canadienne à la base de Saint-Hubert (Québec), racontait comment il a cheminé de sa ville natale de Hawkesbury (Ontario) à Saint-Basile-le-Grand (Québec) où il habite actuellement.

Toujours sur le même ton badin, il nous livre maintenant ses impressions sur l'aspect de la vie militaire.

Par Guy O'Bomsawin

photos Forces canadiennes

Toujours pilote

● **Est-ce que vous pilotez toujours?**

Oui, mais moins souvent évidemment, parce que plus on monte en hiérarchie, plus on devient embêté par la bureaucratie. Mais je m'efforce de faire au moins cent heures de vol par année.



Le brigadier général accompagné du capitaine Chester, du groupement aérien de la défense à North Bay (Ontario).

● **Avez-vous un avion personnel?**

Non. Je me sers des avions opérationnels des escadrilles. Des CF-5. Il me faut passer des examens, comme les autres. Je dois faire une envolée d'examen avec un pilote opérationnel, afin qu'on sache si je suis capable de manoeuvrer comme du monde. J'ai donc un lieutenant qui me dit quoi faire, qui me dit ce qui ne va pas, et puis je corrige mes erreurs en essayant de ne pas me casser le nez !

● **Pouvez-vous nous raconter des anecdotes relativement à ça? Parce que j'imagine que le lieutenant n'est pas toujours très à l'aise de dire au général** *On descends trop, là . . .*

Oh, ils ne se gênent pas, parce que ce sont leurs fesses qui sont assises là. Je les avertis de ne pas me laisser faire, parce que mes fesses y sont aussi.

Mon attitude envers mes subalternes est quand même amicale. J'aime bien m'amuser avec eux, quand on se rencontre au mess des officiers.

● **Je trouve que vous êtes quelqu'un de très sympathique, de très humain!**

Comme ça, ça rend les gens beaucoup plus à l'aise. Même si on a un grade supérieur, ces gens-là sont des êtres humains, et lorsque vous voulez avoir le meilleur d'eux-mêmes, il faut qu'ils se sentent à l'aise et qu'ils aiment travailler avec vous.

L'aspect humain

● **De vous entendre parler comme ça, peut nous paraître étonnant parce que nous, les civils, avons peut-être une perception différente des militaires. On leur dit de tourner à gauche, et ils tournent à gauche; on leur dit de tourner à droite, et ils tournent à droite. L'humanisme ou les relations humaines là-dedans, allez-y voir ! Qu'est-ce que c'est le monde militaire?**

Si on parle de l'infanterie, par exemple, le travail n'est vraiment pas drôle. Le soldat est au front, et il va se faire tirer dessus. Les gars d'en face ont de vraies cartouches, et l'officier est en arrière de lui pour lui dire d'avancer. S'il est trop ami avec lui, le fantassin va lui dire *Lâche-moi, je n'avance pas!* Il y a des fois où il faut "botter" les soldats pour les faire avancer, mais il y a un juste milieu entre la discipline et les relations humaines. Il faut que le soldat comprenne ce qu'il a à faire et qu'il le fasse.

● **Avez-vous déjà vécu cette situation, qui est celle d'envoyer des soldats sur la ligne de feu?**

Non, je ne connais pas cette expérience-là, et je ne le souhaite pas. Mais j'ai connu d'autres situations où j'étais officier chargé d'une unité et où j'ai dû dire aux gars *ce n'est pas un cadeau, mais allez-y les gars.* Ils sont allés et je vous jure qu'il y avait des chances qu'ils se cassent la gueule. Il y avait une alerte et le temps était très très mauvais; tellement, qu'ils ont été obligés d'atterrir sur une piste de secours.



Chasseur de type CF-5 en service depuis 1966.

● **Est-ce qu'on manque de militaires en ce moment?**

Il y a beaucoup de gens qui sortent de l'armée, et il faut les remplacer. Or, avant d'arriver à trouver une recrue qui va faire un bon soldat, il faut parfois recruter beaucoup de gens. Je ne connais pas exactement les chiffres mais ça peut être de l'ordre de 3 à 4 pour 1.

La famille

● **Avez-vous des enfants?**

Oui, trois filles; l'aînée est secrétaire au quartier général de la force mobile; la deuxième termine son cegep cette année, elle doit entrer à l'université l'an prochain, en traduction ou en langue; la troisième a 13 ans, elle est au secondaire.

● **Vos enfants ont-ils toujours vécu au Québec?**

Non, la première est née à North Bay, en Ontario; la deuxième à Cold Lake, en Alberta; et mon "bébé", à Québec. Evidemment, nous avons déménagé souvent, mais elles ont toutes les trois commencé leurs études en français. Mais en déménageant, il y a eu des endroits où il était difficile de trouver une école française. Aujourd'hui, dans les forces armées, c'est beaucoup mieux de ce côté-là, parce que partout où on va, il y a des classes françaises. Il y a quelques années, c'était très difficile. A Toronto, par exemple, il aurait fallu que je m'installe très loin de mon travail pour que ça devienne réalisable.

● **Votre famille ne trouvait-elle pas difficile le fait d'avoir à se déplacer?**

Oui, mais l'adaptation a toujours été assez facile, parce qu'on a toujours des amis dans les forces armées.

Du côté du français, il y a quelque chose chez-nous qui est assez intéressant. Malgré le fait que mes enfants aient dû étudier dans des classes anglaises, et que nous ayions été, bien souvent, complètement encerclés par les Anglophones, nous avons toujours maintenu notre langue et notre culture, et mes enfants sont parfaitement bilingues.

Militarisme et politique

● **Lorsqu'on est soldat ou, raison de plus, général, est-ce qu'on a des options politiques qu'on peut faire connaître?**

Non. On se tient loin de cela en autant que possible. Nous ne sommes pas sensés nous embarquer dans la politique; des règlements nous le défendent.

Ceux qui sont tellement convaincus, au point de rendre publique leur option politique, peuvent toujours sortir de l'armée.

Evidemment, presque tous ont leurs propres convictions et on en parle au club, dans notre milieu, mais surtout pas devant les journalistes. Nous sommes libres de notre choix, mais nous ne sommes pas libres d'influencer les gens qui travaillent pour nous.

Suite à la page... 13

P&R-708-A

Un de nos parcs nationaux . .

Le parc national du Mont Riding, créé en 1930, se situe à 96 kilomètres au nord de Brandon au Manitoba. Il préserve 1,850 kilomètres carrés de forêts de feuillus et de conifères, de prairies, de collines, de lacs et de ruisseaux.

Le mont Riding, d'où le parc tire son nom, s'élève à 755 mètres au-dessus de la mer et constitue le troisième plus haut sommet du Manitoba.



Faune

L'ours noir, le wapiti, l'orignal et le cerf de Virginie sont parmi les principaux animaux du parc.

L'enclos où vivent une trentaine de bisons, est un de ses aspects les plus inusités.

Les volatiles seraient divisés en plus de 230 espèces, et compteraient même la petite nyctale.

Le parc est renommé pour la taille et l'abondance de ses poissons. Le grand brochet est le favori des pêcheurs; dans le lac Clear, ce poisson pèse jusqu'à 13 kg. On pêche aussi le doré, le corégone et la truite.

Activités

De mai à septembre, promenades-causeries et caravanes de voitures sont à l'ordre du jour.

L'amateur de vie en plein air peut emprunter des sentiers pour effectuer une excursion d'une heure ou de plusieurs jours. Il peut apporter sa propre embarcation ou en louer une au quai du lac Clear.

Le golf, le tennis, la natation, le canotage, les excursions en bateau et le boulingrin sont les activités les plus populaires. On peut également louer des chevaux et des bicyclettes.

En hiver, la pêche sur glace au lac Clear est excellente. Les autres activités sont le ski de randonnée, la raquette et le ski alpin à la station de ski Agassiz.

Logement

Les terrains de camping sont répartis en des endroits appropriés. Il y a même des installations de camping hivernal aux lacs Moon et Whirlpoll.

Le centre de services aux visiteurs fournit des renseignements concernant les hôtels, motels et chalets de la région.

Voies d'accès

Le parc est accessible en voiture ou en autobus par le nord, le sud et l'est. Du nord au sud, la route 10 relie Wasagaming (le centre de services des visiteurs) et Brandon. Cette route continue vers le nord jusqu'à Dauphin, située à 13 kilomètres de la limite du parc.

Venant de l'est, la route 19 pénètre le parc et traverse l'escarpement: une zone très pittoresque.

L'aéroport le plus rapproché se trouve à Dauphin, et il y a un aéroport pour les petits avions à Erickson.

Restaurants

A Wasagaming, il y a 6 restaurants pour satisfaire le public, allant du casse-croûte à la grande salle à dîner: le Wigiwan, le New Chalet, le Ice Cream Bar et Restaurant, le T-Log Restaurant, le Mooswa Dining Lounge et le MacDonald's Hamburger (qui n'a aucun lien de parenté avec la fameuse chaîne de restaurants).

Renseignements

On peut écrire à: Parc National du Mont Riding, Wasagaming, Manitoba, R0J 2H0; ou téléphoner à: (204) 848-2811

Permis

véhicule		pêche	
1 an	$10	1 an	$4
4 jours	$ 2	camping	
1 journée	$ 1	1 journée	$3 à $6
dans la plupart des parcs			

Parcs Canada, Division de l'information
400 ouest, avenue Laurier, Ottawa K1A 0H4

30 P'TITES MINUTES . . .

Suite de la page... 12

Québec et Victoria

• Si vous aviez le choix, quel est l'endroit où vous aimeriez vivre, travailler?

Il y a deux endroits que j'aime beaucoup: la ville de Québec et Victoria, en Colombie-Britannique. La ville de Québec, parce qu'il y a là tout ce que j'aime: l'histoire, des gens sympathiques, de très bons restaurants, des paysages superbes (on n'a qu'à aller dans les Laurentides) et on peut y faire du ski; malheureusement il y a beaucoup de neige et l'hiver est long. A Victoria, c'est le climat qui me plaît pardessus tout; on peut y faire du ski et la nature est très belle; mais en ce qui est des restaurants, c'est beaucoup plus restreint qu'à Québec, pour les fins gourmets.

• Comptez-vous rester encore longtemps dans les Forces armées canadiennes?

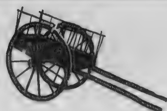
Jusqu'à l'âge de 55 ans, à moins que, pour une raison familiale quelconque ou une raison de maladie, je doive partir. Evidemment, si je refuse d'accepter une politique quelconque, alors, je sortirai !

• Avez-vous songé à ce que vous aimeriez faire quand vous quitterez l'armée?

Je ne détesterais pas aller dans une autre gestion de compagnie civile ou dans la gestion du ministère des Transports, du côté aéronautique.

• Quelque chose qui finit comme général, président directeur général?

Oui, ça a du bon sens. Le salaire est bon et il y a un peu de prestige. C'est un fait qu'on devient gaspilleux, et les petites douceurs deviennent des choses que l'on exige après ! •



Division Scolaire de la Rivière Rouge No 17

Etat des revenus et des dépenses

pour l'année terminée le 31 décembre 1977
(en comparaison du budget 1977)

	Revenus réels	Evaluation budgétaire	Surplus (déficit)
REVENUS:			
Gouvernement du Manitoba	$1,757,658.41	$1,719,875.00	$37,783.41
Gouvernement du Canada	5,953.01	5,953.00	.01
Gouvernements municipaux	954,425.37	954,425.00	.37
Individus	1,760.31	2,500.00	(739.69)
Autres	4,910.27	----------	4,910.27
Total des revenus	$2,724,707.37	$2,682,753.00	$41,954.37
DÉPENSES:			
Administration générale	139,591.18	155,849.00	$16,257.82
Administration - enseignement	121,699.79	131,796.00	10,096.21
Enseignement	1,720,560.77	1,723,334.00	2,773.23
Enseignement Adultes	1,814.00	2,500.00	686.00
Fonctionnement et entretien:			
Edifices scolaires	240,035.53	223,570.00	(16,465.53)
Transport des élèves	240,875.05	236,400.00	(4,475.05)
Autres	2,503.37	4,500.00	1,996.63
Capital:			
Service de la dette	176,163.63	176,164.00	.37
Autres	25,581.10	28,640.00	3,058.90
Total des dépenses	$2,668,824.42	$2,682,753.00	$13,928.58
Surplus pour l'année	$ 55,882.95	----------	$55,882.95

La protection de la vie privée

Il y a mille raisons qui font que le gouvernement fédéral, par ses divers organismes, possède des renseignements de nature diverse sur tout individu vivant au Canada.

Si vous faites partie de la population active, il y a de fortes chances qu'un lot de coordonnées portant sur votre vie professionnelle, sur vos revenus, ou même sur vos activités en général, soient compilées et forment finalement un dossier personnel à votre sujet.

Que le gouvernement fédéral ait sur vous des renseignements ayant trait à l'application de ses politiques sociales, cela est tout à fait normal.

Par ailleurs, il est possible que si vous avez eu des démêlés avec la justice; si vous avez été impliqué de près ou de loin à d'importants programmes gouvernementaux touchant la sécurité de l'Etat ou des recherches spécifiques, le gouvernement fédéral ait fait enquête et tienne un dossier à jour.

Dans le but d'éviter de porter préjudice, à cause de faux renseignements conservés dans ses banques de données, le gouvernement fédéral accorde maintenant LE DROIT de

— **savoir quels renseignements personnels il détient à votre sujet, et**

— **à quoi servent ces renseignements;**

— **demander des rectifications, si l'information recueillie ne semble pas exacte;**

— **contrôler, dans une certaine mesure, l'utilisation de ces renseignements.**

• Demande de consultation

1 - Il est essentiel de *consulter le catalogue des banques de données*, pour déterminer à quel organisme et secteur se référer. (Voir Les banques de données)

2 - Il faut ensuite *remplir une formule de demande de consultation* de dossier (qu'on peut se procurer dans la plupart des bureaux de poste et dans les édifices fédéraux où il y a un catalogue à la disposition du public et des employés fédéraux.)

Le cas échéant, on doit remplir une formule distincte pour chaque banque de données *qu'on désire consulter*.

L'adresse à laquelle on doit la faire parvenir est clairement indiquée sur chaque formule.

Réponse

Le ministère ou l'organisme fédéral auquel a été adressée la demande de consultation, vous fera parvenir les renseignements demandés dans les meilleurs délais, ou vous indiquera à quel endroit consulter le dossier concerné.

• Demande de rectifications

Si vous croyez que les renseignements sont inexacts ou incomplets, vous devrez *remplir une formule de demande de correction* de dossier, laquelle sera *fournie par l'organisme impliqué*.

Depuis le premier mars 1978, le gouvernement canadien offre à n'importe quel citoyen ou immigrant légalement admis au Canada, de consulter ses banques de données, afin de vérifier quel genre de renseignements ses organismes détiennent à leur sujet.

Cette latitude a été accordée par le biais de l'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne, laquelle tient compte non seulement de la discrimination mais aussi de la protection de la vie privée.

Réponse

Advenant que ledit organisme fédéral refuse d'apporter des corrections, il vous le mentionnera par écrit, et vous pourrez exiger qu'une note indiquant ce refus soit portée à votre dossier.

• L'utilisation des renseignements

Dans le cas où un ministère ou un autre organisme du gouvernement fédéral veuille utiliser les renseignements recueillis à d'autres fins que celles normalement prévues, *l'organisme ou le ministère* placé dans une telle situation doit vous en *demander la permission par écrit*.

Si vous ne répondez pas, on supposera que vous n'avez aucune objection.

• Les plaintes

Vous pouvez porter plainte *auprès du Commissaire à la protection de la vie privée*, à la Commission canadienne des droits de la personne, s'il arrive que vous croyez avoir été lésé dans vos droits à un moment quelconque.

Réponse

Une enquête sera menée de façon confidentielle, et on vous en fera connaître les résultats.

• Les exceptions

Sur les 1 500 banques fédérales de données, une vingtaine contiennent des renseignements qui ne peuvent être divulgués pour des raisons de

— **sécurité nationale**

— **relations internationales**

— **relations fédérales-provinciales**

— **procédures judiciaires (les fruits d'une enquête).**

Par contre, on ne tient secrète l'existence d'aucune banque de données.

• Les banques de données

Afin de connaître le caractère et la nature des banques fédérales de données, on peut consulter l'Index* des banques fédérales de données dans la plupart des bureaux de poste, dans des édifices fédéraux, ou bien en se procurant la publication au

Centre d'édition
Approvisionnements et Services Canada
Hull (Qué.)
K1A 0S9 (613) 995-1781

ou en vous adressant à votre libraire.

No de catalogue: BTI-1/1978
ISBN 0-660-01706-7 $10.00
(cette édition sera renouvelée régulièrement)

Information

Pour obtenir plus de détails sur cet aspect de la Loi canadienne des droits de la personne, adressez-vous à la

Commission canadienne des droits de la personne
Commissaire à la protection de la vie privée
Ottawa (Ont.)
K1A 1E1 (613) 995-1151

**Exemples tirés du catalogue des banques de données*

1102
Parcs à bestiaux — Firmes à commission, employés et membres.

Cette banque a pour but de s'assurer que les membres et les employés n'ont pas acheté ou vendu du bétail frappé d'interdiction aux termes des articles 21 et 25 du Règlement sur les parcs à bestiaux SOR/48-457. Elle comporte les noms et les titres des membres et employés. Le Compte fiduciaire des expéditions ouvert par les firmes à la commission est contrôlé mensuellement pour vérifier entre autres, si les articles 21 et 25 du Règlement sont respectés. Les noms des vendeurs et des acheteurs inscrits à ce Compte sont contrôlés à l'aide de la liste des membres et des employés. Cette dernière est retenue dès que la firme à commission commence ses opérations dans les parcs à bestiaux.

Caractéristiques de la banque

TDA=h/DATE=3-11-77

23815
Dossiers opérationnels de renseignements sur la criminalité

La GRC tient ces dossiers dans le but de recueillir des renseignements qui permettront de détecter, prévenir et supprimer le crime en général, de préserver la paix et d'assurer la sécurité et le bien-être du pays, du gouvernement et d'autres institutions, des biens et des personnes. L'accès à des dossiers est défendu en vertu de l'article 53 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Selon le cas, les dossiers sont gardés indéfiniment.

Caractéristiques de la banque

TDA=m/DATE=28-10-77/DISP=53

PSR 600

(Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat)

ASSEMBLÉE ANNUELLE
de la
SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

LE 9 AVRIL 1978

Message du président
M. André Fréchette



Chers Franco-Manitobains,

Nous fêtons cette année le dixième anniversaire de la Société franco-manitobaine. La mission de la SFM, telle que la communauté franco-manitobaine et ses organismes l'avait perçue en 1969, n'est pas différente aujourd'hui. Organisme général qui ne veut remplacer aucun des autres organismes qui oeuvrent au développement du fait français au Manitoba, la SFM continue, tel que spécifié dans sa charte, à "encourager, promouvoir et faire progresser les intérêts politiques, économiques, culturels et éducationnels des Franco-Manitobains".

La force de notre communauté est dans sa population, qui continuellement exprime les intérêts et les aspirations les plus diverses mais toutefois complémentaires; assurant ainsi la qualité de la vie française au Manitoba. C'est pour permettre de réunir tous ces intérêts et faciliter une action concertée dans un forum de discussions que nous avons choisi cette année le thème "Le grand rassemblement".

Il est faux de dire que les Franco-Manitobains n'ont pas toujours une vision claire de leur devenir. Nous avons identifié plus clairement que jamais nos problèmes et avons suggeré des éléments de solutions pour assurer notre épanouissement véritable. Collectivement nous nous devons de demeurer encore plus actifs et militants, sachant trop souvent que les gestes des gouvernements fédéral et provincial ne sont que le minimum permis politiquement plutôt que des gestes aptes à régler les problèmes réels.

Dans ce sens la réunion annuelle de cette année est l'occasion non seulement de commémorer les dix années d'existence de notre organisme, mais de définir par le truchement des ateliers une action commune et intégrée dans nos différents secteurs d'activités.

"Le grand rassemblement" doit être une manifestation de notre force et de notre vitalité.

Bienvenue à tous et bonne journée.

André Fréchette
Président



A l'occasion du 10e anniversaire de la Société franco-manitobaine, Mgr Maurice Beaudoux célébrera la messe le dimanche 9 avril à 9 h.

Candidats

Candidats à la présidence: **André Fréchette, Georges Forest, Noël Joyal**

Candidat au poste de secrétaire-trésorier: **Donald Foidart**

Candidat à la 2e vice-présidence: **René Piché**

Candidat au poste de conseiller (2 sièges vacants): **Marcelle Lemaire, Raymond Arcand, Louis Fiola, Luc et Henriette Lamoureux.**

Garderie

Pour les parents intéressés, le Centre des congrès met à leur disposition, le 9 avril, une garderie pour les enfants âgés de 2 à 10 ans. Ils pourront profiter de ce service gratuit de 10 h 00 à 18 h (salles 17 et 18). Le diner est compris.

Ordre du jour

9 h 00 - **Messe, célébrée par Monseigneur Maurice Beaudoux.**

10 h 00 - **Pause-café; inscriptions de dernière heure et distribution des trousses d'information.**

10 h 30 - Discours du président et rapport financier.

11 h 00 - **M. Gilles Ethier, conseiller du ministre pour les Relations avec les francophones hors Québec.**

11 h 10 - **Période de questions et de clarifications.**

12 h 00 - **Diner avec café et sandwiches disponibles sur les lieux.**

13 h 00 - **Mélo-Mani.**

13 h 15 - **Discours de l'honorable Sterling R. Lyon, premier ministre du Manitoba.**

13 h 30 - **Discours des candidats et explications des procédures d'élection.**

14 h 00 - **Elections puis début des ateliers.**

16 h 00 - **Pause-café.**

16 h 30 - **Rapports des ateliers en plénière.**

17 h 00 - **Si nécessaire, tenue du deuxième tour de scrutin.**

17 h 30 - **Réception. Bar payant au Holiday Inn.**

18 h 30 - **Banquet au Holiday Inn. Conférencier, Hubert Gauthier, directeur général de la FFHQ.**

20 h 00 - **Concert de Mélo-Mani au Centre des congrès.**

21 h 15 - **Soirée dansante au Holiday Inn.**

Les ateliers en détail

L'objectif des différents ateliers est de permettre un échange d'information entre les membres de la communauté. Donc informer et recevoir de l'information pour ensuite formuler des recommandations durant la plénière.

ÉCONOMIE I - Saint-Boniface: centre touristique - rêve ou réalité? Sommes-nous assis sur une petite mine d'or?

Animateurs: MM. Guy Savoie, président du Festival du Voyageur; Gérald Turenne, directeur général du Festival du Voyageur; Albert Vielfaure, homme d'affaires franco-manitobain.

ÉCONOMIE II - Genres d'investissements possibles? Qui peut investir, quand, comment et pourquoi? Des personnes de différents secteurs vont partager avec nous leurs expériences et connaissances.

Animateurs: MM. Renald Guay, président de la Centrale des caisses populaires; Roland Bellemare, président de la caisse populaire de Louiseville au Québec; Jean-Louis Dentiger, président de compagnies d'investissement franco-albertaines.

ÉDUCATION - Panel composé des présidents de l'Association des commissaires de langue française, des Educateurs franco-manitobains, de la Fédération des comités de parents et du sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française.

Animateurs: MM. Camille LeGal, président de l'ACLF; Jean-Yves Rochon, président des EFM; Guy Cloutier, président de la FPCP; Raymond Hébert, sous-ministre adjoint au BEF; et Roland Cloutier, recteur du CUSB.

CULTUREL - Historique, bilan des acquis et orientations. Le Centre culturel franco-manitobain?

Animateurs: Alfred Monnin, juge à la Cour d'appel et Mme Bernadette Hébert, membre de l'ancien conseil d'administration du CCFM.

POLITIQUE - 1) La question Forest. Aspect historique et aspect juridique;
2) La Société franco-manitobaine: bras politique des Franco-Manitobains. Comment l'utiliser?

Animateur: M. le docteur Robert Painchaud, professeur à l'université de Winnipeg.

SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - Le rôle de l'Eglise dans la communauté francophone en 1978? Le rôle des divers organismes qui gravitent autour de la communauté paroissiale.

Animateurs: M. Georges Druwé, président de l'Association provinciale des Scouts; M. l'abbé Claude Blanchette, vicaire de la paroisse de la Cathédrale; M. l'abbé Rodrigue Bouchard, curé de Saint-Claude et Mme Louise Adams, présidente fondatrice du "Pregnancy Distress Service".

NB. Chaque atelier discutera brièvement la question suivante: les Franco-Manitobains ont-ils un rôle à jouer aux prochaines élections fédérales?

Procédure d' élection

1. Un président d'élection sera élu par l'assemblée générale.

2. Le scrutin sera secret.

3. Pour être éligible à un des postes de l'exécutif, tout candidat doit être d'expression française, membre de la Société et âgé d'au moins 16 ans, à l'exception du conseiller représentant les jeunes.

4. Toute personne qui n'a pas soumis son nom au comité des candidatures peut encore se présenter à un poste de l'exécutif en donnant son nom, appuyé par la signature de dix membres de la Société, au secrétaire de l'exécutif et ce, avant 11 h 00 le 9 avril.

5. Chaque candidat doit se nommer un scrutateur et aviser Mme Constance Bradet du comité de nomination de son choix, et ceci avant 13 h 00.

6. Tout candidat est fortement encouragé à publier un feuillet afin de se faire connaitre. Ce feuillet pourra être distribué à l'assemblée annuelle.

7. Avant les élections, chacun des candidats pourra se présenter au cours d'une allocution de pas plus de trois minutes pour les conseillers et cinq minutes pour les candidats à la présidence.

8. Les élections à l'exécutif se feront par scrutin secret. Tout membre âgé de 16 ans et plus a droit à un vote. Voter pour le président sur le bulletin bleu, pour le 2e vice-président sur le bulletin jaune, pour les deux conseillers sur le bulletin rose, et pour le secrétaire-trésorier sur le bulletin vert.

9. Tous les scrutins devront être déposés avec un des scrutateurs à l'entrée des ateliers vers 14 h 00. Les électeurs devront présenter leur carte de membre (en vigueur) ou leur carte d'identification de membre lorsqu'ils déposeront leur scrutin.

10. Le président sera élu à la majorité absolue (50% plus une voix) tandis que le vice-président, le secrétaire-trésorier et les deux conseillers seront élus à la majorité simple.

11. Si aucun des candidats à la présidence obtient 50% plus une voix des votes au premier tour, le candidat ayant reçu le moins de votes sera automatiquement éliminé. Un deuxième tour de scrutin aura lieu. Inscrire le nom du candidat de votre choix sur le scrutin blanc qui vous aura été remis. Les bulletins de votes seront déposés avec les scrutateurs à la sortie de la plénière vers 17 h 15.

12. Le terme du président est d'une durée d'un an (renouvelable pour une autre année) alors que celui du secrétaire-trésorier, du vice-président et des deux conseillers est de deux ans.

Rendez-vous avec les artistes

Pour ouvrir l'assemblée en beauté, la SFM vous donne l'occasion de rencontrer, le samedi 8 avril à 20 h, au Centre des congrès une bonne douzaine d'artistes manitobains.

A la soirée-cabaret, on pourra se verser un bon verre tout en prêtant l'oreille aux chansons de chez nous.

Rien de mieux que la danse pour se remettre d'une longue journée de travail ardu et rien de mieux que la musique de Gerry Brétécher pour nous donner du rythme.

Un rendez-vous à ne pas manquer: la discothèque Gerry Brétécher, le dimanche 9 avril au Centre des congrès. La musique s'enchainera immédiatement après le super spectacle de Mélo-Mani.

PROCÈS-VERBAL DE LA 9e ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE DU 17 MARS 1977

1 - Le Dr Gérard Archambault, président, souhaite la bienvenue aux Franco-Manitobains rassemblés pour la 8e assemblée annuelle de la SFM. Puis, il propose que M. Paul Ruest soit le président d'assemblée - appuyé par M. Marcel Lécuyer - Tous en faveur - ADOPTÉ.-

Présentation par le Dr Gérard Archambault des invités et des membres du Comité exécutif.

2 - Ensuite, le président d'assemblée invite le Dr Archambault à faire son allocution et son rapport d'activités pour l'année.

Le Dr Archambault non seulement cite quelques extraits des "Hauts-faits du Canada français", livre de M. Séraphin Marion, mais il spécifie également les recommandations en matière d'éducation que les six présidents devaient présenter au premier ministre, M. Edward Schreyer, le 15 avril dernier, et pourquoi cela n'a pas été fait comme prévu:

Demandes bien simples:

- Que soient mis en place des mécanismes qui permettront l'application intégrale du Bill 113; sans ces mécanismes la loi demeure inefficace et les Manitobains, anglophones et francophones, ne peuvent véritablement pas bénéficier des avantages de la loi.
- Que soit adopté le principe des écoles utilisant la méthode "par immersion" pour ceux qui désirent devenir parfaitement bilingues par l'étude du français comme langue seconde.
- Que les commissions scolaires devraient prendre les mesures nécessaires pour la création d'écoles françaises et d'écoles d'immersion lorsque les parents le demandent et lorsqu'il est démontré que de telles écoles sont viables.
- De plus, que le gouvernement annonce la création d'une commission des droits de la langue qui entendrait les appels et/ou recevrait les demandes d'avis et d'assistance de la part des commissions scolaires et des parents sur les questions relatives aux droits linguistiques reconnus par le Bill 113.

Ensuite, le Dr Gérard Archambault demande aux membres présents de s'exprimer clairement sur les deux points suivants:

(1) Appuyez-vous ou n'appuyez-vous pas les recommandations en matière d'éducation que vos exécutifs devaient présenter au premier ministre le 15 avril dernier?

Vote à mains levées - MOTION ADOPTÉE. -

(2) Approuvez-vous ou n'approuvez-vous pas la décision des six présidents d'avoir refusé la rencontre avec le ministre dans les conditions décrites?

Vote en faveur.

3 - ATELIERS

M. Marcel Lecuyer est coordonnateur des ateliers.

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS en plénière:

(1) **FÉDÉRATION PROVINCIALE DES COMITÉS DE PARENTS**

Deux résolutions:

(1) Nous endossons fortement tous les objectifs et les moyens de la SFM en matière d'éducation dans son plan de 5 ans; et

(2) Nous demandons à sa SFM de considérer cette année le domaine de l'éducation française comme une grande priorité.

Capitaine...
Capitaine...
Voyage ton Flag...

Un bateau à voile, une nouvelle roulotte, un chalet sur le lac . . .
ta Caisse Populaire peut t'aider à réaliser ton rêve.
Que tu sois nouveau marié ou nouveau retiré, viens discuter tes besoins financiers avec nous . . .
prêts personnels ou hypothèques, nous sommes là pour servir.
Et surtout n'oublie pas ton chapeau . . .



LES CAISSES POPULAIRES
DU MANITOBA

EN DIRECT

Lundi à 19 h 00

L'ÉMISSION **HEBDO** SERA PRÉSENTÉE SIMULTANÉMENT - à la radio (CKSB) - et à la télé (CBWFT)

SUJET :
BILAN DU CONGRÈS DE LA SFM

Animation: Maurice Auger
Réalisation: François Savoie

IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ÉMISSION, DE 19 h 30 À 20 h 00 VOUS POURREZ COMMUNIQUER VOS IMPRESSIONS ET COMMENTAIRES, EN COMPOSANT 233-8020.

En effet, une tribune téléphonique, réalisée par Georges Paquin et à laquelle participeront:
- le nouveau président de la SFM
- un analyste

sera animé par:



Maurice Auger

et

Marie Benoist-Martin



HEBDO

PROGRAMME de CKSB et de CBWFT

Semaine du 8 au 14 avril

DIMANCHE à 18 h 35 COMPTE-RENDU ET ANALYSE DE LA 10e ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE AVEC....



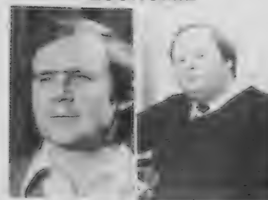
Jean Hébert Journaliste-analyste

Denis Chagnon Interviewer

Pierre D'Auteuil Animateur

et aux ateliers

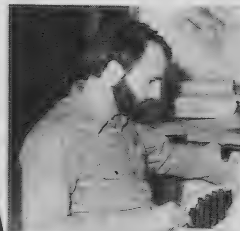
ÉCONOMIE





Georges Tremel et *Jean Péloquin*

POLITIQUE



Catherine Kovacs

ÉDUCATION

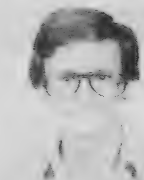
Michel Desgagné

CULTURE



Jacqueline Blay

COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL



Michel Arsenault

DE PLUS....

* **Denis Chagnon** recueillera les commentaires des participants et des personnalités....
* **Jacqueline Blay** couvrira la réunion annuelle du Conseil Jeunesse Provincial.
* **Michel Desgagné** couvrira celle de la Fédération provinciale des comités de parents.
* **Michel Arsenault** couvrira celle de la Fédération de l'Age d'Or du Manitoba.

UNE RÉALISATION DE: MARTIN CLOUTIER

SAMEDI A 18 h 00

GÉNIES EN HERBE

ces deux équipes s'affronteront dans une lutte tout aussi amicale que serrée, sous la conduite du meneur de jeu **Pierre D'Auteuil** et sous l'oeil vigilant du juge **Robert Painchaud.**

Une réalisation de **Marie Benoist-Martin.**



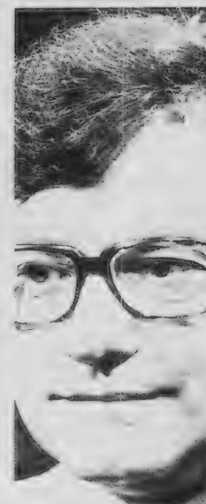


Second regard
dimanche 9, 11 h 00

«L'Homme derrière le pontife»

Le dimanche 9 avril à 11 heures, **Second regard** rend hommage au pape Paul VI en nous présentant «L'Homme derrière le pontife», à l'aide de témoignages de personnalités canadiennes. Gilles-Claude Thériault, recherchiste-animateur-interviewer, s'est entretenu avec une dizaine d'invités dont le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne; Mgr Angelo Palmas, pro-nonce apostolique à Ottawa; Mgr Georges Coriaty, exarque (ou délégué du patriarche) de l'Eglise grecque catholique de Montréal; le père Gilles Langevin, s.j., professeur de théologie à l'Université Laval; M. Claude Ryan, directeur du journal Le Devoir; le père Irénée Beaubien, s.j., ex-directeur du Centre œcuménique de Montréal; Mgr Léonard Crowley, évêque auxiliaire de Montréal; M. Lucien Lemieux, historien et professeur à l'Université de Montréal; Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke et ex-président de la CECC (Conférence des évêques catholiques du Canada), et M. Pierre Popescu, curé de la paroisse orthodoxe roumaine de Montréal.

Gilles-Claude Thériault



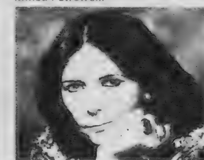
Femme d'aujourd'hui
samedi 8, 14 h 00;

Une entrevue avec Henri Laborit

Le **samedi 8 avril** à 14 heures **Femme d'aujourd'hui** présente en reprise, une interview de Minou Petrowski avec Henri Laborit. Agé de 62 ans, ce chercheur s'intéresse à la science de l'équilibre biologique. Croix de guerre avec palmes, officier de la Légion d'honneur, Henri Laborit se bat en solitaire. En 1951, il découvre le principe de l'hibernation artificielle; en 1952, le premier tranquillisant. Pour lui, le comportement de fuite est le seul qui permette de demeurer normal par rapport à soi-même. Il a d'ailleurs écrit *l'Eloge de la fuite,* qui connaît un succès retentissant.

Biologiste de profession, révolutionnaire et marginal de pensée, Henri Laborit aborde dans cette interview le procès de la société. De l'enfance en passant par ses thèmes favoris comme l'amour, la liberté, le déterminisme et la hiérarchie, il nous offre une réflexion profonde sur nos mécanismes socioculturels. Recherche: Minou Petrowski. Animatrice: Louise Arcand. Réalisation: Monique Renaud.

Minou Petrowski



Louise Arcand



Dimanche de 13 h 00 à 17 h 00

«Don Carlos» de Verdi de la Scala de Milan

Claudio Abbado



Radio-Canada présentera, le dimanche 9 avril de 13 heures à 17 heures, une émission spéciale, enregistrée à la Scala de Milan au mois de janvier dernier. Production: RAI.

Les téléspectateurs pourront goûter le rare plaisir d'assister à la diffusion complète d'un opéra célèbre. Il s'agit de **Don Carlos** de Verdi, interprété par Evgheniy Nestorenko dans le rôle de Philippe II, roi d'Espagne, et par Renato Bruson dans le rôle de Roddrigo. La distribution comprend aussi Placido Domingo dans le rôle de Don Carlos, Margareth Price qui incarne Elisabeth de Valois et Elena Obrastzova dans le rôle de la princesse Eboli. L'Orchestre de la Scala est dirigé par Claudio Abbado.

Cet opéra en quatre actes conçu d'après le drame de Schiller a été écrit par Verdi pour l'Exposition de 1867 et fut créé à Paris la même année.

Mercredi à 21 h 00

Récital de Claude Léveillée





Le mercredi 12 avril à 21 heures, la télévision de Radio-Canada présentera un récital de l'auteur-compositeur-interprète Claude Léveillée, enregistré le 22 septembre 1976. Ce tour de chant s'intitule **la Froide Afrique** et comprend 10 chansons interprétées par Claude Léveillée et trois chansons exécutées dans leur version instrumentale.

Claude Léveillée chantera donc: *Encore, Emmène-moi, les Filles de l'Acadie, l'Etoile d'Amérique, Jigg et Jazz, Mon pays, Frédéric, la Liberté, la Froide Afrique* et *Ce matin un homme.* L'orchestre de seize musiciens qui accompagnera Claude Léveillée jouera les versions instrumentales des chansons suivantes: *l'Hiver, Grande valse fofolle* et *la Fleur qui pousse.* C'est Léon Bernier qui dirigera l'orchestre du récital de Claude Léveillée.

À 20 h 30 AUX BEAUX DIMANCHES

UN SUSPENSE PSYCHOLOGIQUE: CES DAMES DE L'ESTUAIRE

L'histoire se situe en Angleterre en 1885, dans un manoir de style pré-tudor surplombant l'estuaire de la Tamise près de Gravesend. La propriétaire, Leonora Fisk, ancienne actrice et courtisane de religion catholique, y vit dans le calme et la détente, une retraite dorée.

Au fil des ans, en compagnie de sa gouvernante Elaine Creed, elle réussit enfin à oublier les tribulations de sa vie passée. Elle propose un jour à Elaine de faire venir au manoir les deux soeurs de celle-ci, femmes âgées et démunies.

Elaine, éperdue de reconnaissance, pense pouvoir enfin devenir réellement une mère pour Emily et Louisa qui, un peu simples d'esprit, n'ont jamais pu subvenir à leurs besoins. Mais le bon coeur et la patience de Leonora finissent par être mis à rude épreuve, au point qu'après quatre mois d'hospitalité, elle demande à sa gouvernante de bien vouloir renvoyer les deux vieilles femmes. Elaine fait semblant d'acquiescer au désir de Leonora et prépare, en son for intérieur, un plan machiavélique, incapable de rejeter à la rue ces deux pauvres êtres qu'elle aime plus que tout au monde.

Colette Courtois, Marjolaine Hébert, Josée La Bossière, Olivette Thibault et Janine Sutto



EN DIRECT SUR VOS ECRANS CETTE SEMAINE CBWFT

SAMEDI

8 avril

9:00 HEIDI
''Deux amis pour la vie''.
9:30 WICKIE
''Le Défi''.
10:00 TEMPOREL
''Le Soleil en bouteille''.
10:30 JOE LE FUGITIF
''Un coin bien tranquille''
11:00 ES-TU D'ACCORD?
''Les Accords''
11:30 TELEJEANS
12:00 A COMMUNIQUER
13:00 LES HEROS DU SAMEDI
''Tournoi international de hockey Pee Wee'' (dernière de 2).
14:00 FEMME D'AUJOURD'HUI
Henri Laborit, biologiste, auteur de ''L'Eloge de la fuite'', aborde ici le procès de la société, dans une réflexion sur nos mécanismes socio-culturels et notre recherche de la gratification.
15:00 DEFI
''Australie: Jacques Paquette''. L'un des plus durs métiers qui soient: fondeur dans une mine de cuivre, et cela, dans le désert australien
15:30 CINE-JEUNESSE
Les Chevaliers du rêve. Film réalisé par Zdenek Stibos.
17:00 BAGATELLE
18:00 GENIES EN HERBE
Notre-Dame-de-Lourdes vs La Broquerie
18:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Jean Ducharme.
18:35 ICI, AILLEURS
D'Edmonton. ''Les Colonies métisses en Alberta''. 3000 Métis se trouvent dans les huit colonies mises à leur disposition depuis 1939 par le gouvernement albertain. L'Alberta est la seule province à avoir créé ces colonies qui sont des terres de la Couronne et dont les Métis sont en principe les bénéficiaires. Depuis qu'on y trouve du pétrole et du gaz naturel, ce peuple se sent menacé dans ses droits.
19:00 LA SOIREE DU HOCKEY
Du Forum de Montréal, les Red Wings de Détroit rencontrent les Canadiens
21:30 LA FEMME BIONIQUE
Avec Lindsay Wagner et Richard Anderson. ''Les Missiles de la mort''.
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Jean Ducharme.
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 POLITIQUE FEDERALE
Le Parti libéral.
23:10 CINEMA
Charlie mon ami... Drame réalisé par Lamont Johnson, avec Patty Duke, Al Freeman Jr et Ford Rainey. Chassée de la maison familiale parce qu'elle est enceinte, une jeune fille se réfugie dans une maison déserte. Un noir recherché par la police s'y réfugie aussi (USA 69)
1:00 CINE-NUIT
Le Bâtard (I Bastardi). Drame réalisé par Duccio Tessari, avec Giuliano Gemma, Klauss Kinski, Rita Hayworth, Claudine Auger et Margaret Lee. Un criminel réussit un vol de diamants et élimine ses complices, sur les ordres de son frère. Il compte garder le butin mais son aîné lui fait avouer l'endroit où il a caché les diamants (It.-fr.-all. 69)

DIMANCHE

9 avril

9:00 TOM ET JERRY
Dessins animés. Aventures d'un chat et d'une souris [**dernière**].
9:30 LES CONTES DE LA RIVE
''La Cloche de plongée'' (2e de 2).
9:45 L'EGLISE EN PAPIER
''L'Arrestation de Paul à Jérusalem''. Animateur: Claude Lafortune.
10:00 LE JOUR DU SEIGNEUR
D'Ottawa.
11:00 SECOND REGARD
''L'Homme derrière le pontife''. Hommage au pape Paul VI par des témoignages de personnalités canadiennes du monde épiscopal et laïque.
12:00 LA SEMAINE VERTE
13:00 DON CARLOS
De La Scala de Milan. L'opéra de Verdi interprété par Evgheniy Nestorenko (Philippe II, roi d'Espagne), Renato Brusson (Rodrigo), Placido Domingo (Don Carlos), Margareth Price (Elisabeth de Valois) et Elena Obrastzova (princesse Eboli). Orchestre de La Scala de Milan, dir.: Claudio Abbado. Prod.: RAI.
17:00 CINEASTES DE LA FAUNE
''Au pays du Kodiak''.
17:30 CINE-MAGAZINE
18:00 AUX FRONTIERES DU CONNU
La Parapsychologie (2e de 3). ''La Télépathie''. L'étude de la télépathie ou transmission à distance d'images complexes.
18:35 EMISSION SPECIALE
Compte-rendu et analyse de la 10e assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine.
19:30 LES BEAUX DIMANCHES
Dimanshowsoir. ''Mon cher René c'est à ton tour''. Avec Jean-Guy Moreau.
20:30 LES BEAUX DIMANCHES
Ces dames de l'Estuaire. Pièce d'Edward Percy et de Reginald Denham. Traduction et adaptation: Guy Dufresne. Avec Janine Sutto. En Angleterre, en 1885, dans un manoir surplombant la Tamise, la propriétaire, une ancienne actrice et courtisane, a su s'y aménager une retraite dorée. Sa gouvernante et dame de compagnie, obligée envers ses deux soeurs démunies, devient machiavélique pour assurer leur bien-être. Un neveu arrive à l'improviste et essaie de tirer profit de la situation. Réal.: Paul Blouin.
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Jean Ducharme.
22:45 SPORT-DIMANCHE
23:10 CINE-CLUB•
Ca va, salut! Film réalisé par Vit Olmer, avec Kristina Vlachova, Sana Synkova et Joseph Dvorak. Une jeune fille aime la liberté et surtout faire l'amour quand bon lui semble. Elle ne rencontre que des hommes mariés. Un jour, elle s'éprend d'un photographe (Tchèque 70)

LUNDI

10 avril

8:55 THE SUN RUNNERS
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
''Centour à la course''.
9:30 LES ORALIENS
9:45 EN MOUVEMENT
''Conditionnement physique général''.
10:00 UNE FENETRE DANS MA TETE
10:15 VIRGINIE
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
De Trois-Rivières. ''Nutrition''.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Bricolage: canapé avec base de bois, avec Claude Paré.
11:30 LAUREL ET HARDY•
''Les Profits de la marine''.
12:00 SESAME
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Géralde Lachance.
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Réal.: Robert Séguin.
14:30 CINEMA
Opération opium (Poppy Is also a Flower). Drame réalisé par Terence Young, avec Trevor Howard, Stephen Boyd et Yul Brynner.
16:00 BOBINO
16:30 ALEXANDRE ET LE ROI
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 HEBDO
Bilan du congrès de la SFM. Anim.: Maurice Auger.
19:30 PAR 27
Emission de golf.
20:00 A CAUSE DE MON ONCLE
Luce annonce à Blanche qu'elles gagnent un voyage à Miami. Phil et Procule doivent se rendre à Québec. Réal.: Louis Bédard.
20:30 SCENARIO
Puzzle. Texte de Pierre Goulet.
21:00 TELE-SELECTION
Angoisse: Témoin malgré moi (I'm the Girl He Wants to Kill). Policier réalisé par Shaund Riardon, avec Robert Lang, Julie Sommers et Tony Selby. Un maniaque s'attaque à de jeunes Londoniennes. Un jour, une Américaine l'aperçoit après l'un de ses forfaits. Elle en informe la police (Brit.).
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Normand Harvey.
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 SCHULMEISTER: L'ESPION DE L'EMPEREUR
4e de 13 épisodes: ''Au pays de l'eau tranquille''. En 1810, ne pouvant vaincre l'Angleterre par les armes, l'Empereur entreprend de la ruiner par un blocus continental. Mesure qui affecte gravement l'économie de la Hollande, sur laquelle règne Louis Bonaparte.
24:05 CINEMA
Le Grand Meaulnes. Drame réalisé par Jean-Gabriel Albicocco, d'après le roman d'Alain-Fournier, avec Jean Blaise, Brigitte Fossey et Alain Libolt. En Sologne, Augustin Meaulnes a rencontré dans d'étranges circonstances une jeune fille dont il s'est épris. Il cherche en vain à la rencontrer de nouveau. Quelques années plus tard, son meilleur ami la retrouve. Augustin peut enfin satisfaire son rêve et épouser la jeune fille. Mais le lendemain des noces, il part, appelé par le frère de son épouse qui cherche sa fiancée perdue (Fr. 67)

MARDI

11 avril

9:15 PASSE-PARTOUT
9:45 EN MOUVEMENT
''Abdomen''.
10:00 YOU HOU
''Eau, terre, air, feu'' (dern. de 5).
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
''La Ferme à Mathurin''.
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''La Joaillerie'' (2e de 13).
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Cuisine orientale: porc, sauce aigre-douce. Keidok Turcot.
11:30 ERREURS JUDICIAIRES
''Juges et parties''.
12:00 LE MONDE EN LIBERTE
''Le Parc de Serengeti''.
12:30 LES COQUELUCHES
Réal.: Jean-Paul Leclerc.
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
''Le Dictionnaire biographique du Canada''.
14:30 CINEMA
Des roses blanches pour ma soeur noire. Drame réalisé par Abel Salazar, avec Libertad Lamargue. Les deux filles de deux amies de races différentes ont grandi ensemble. Lorsque l'une d'elles veut épouser un médecin noir, les préjugés raciaux renaissent.
16:00 BOBINO
16:30 LES ANTIPODES
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
''La Cane aux oeufs d'or''.
20:00 GRAND-PAPA
Les vieux amis jouent aux cartes et, soudain, Arthur a une crise cardiaque.
20:30 VEDETTES EN DIRECT
Invité: le groupe Beausoleil-Broussard
21:00 LES AS
Tony Bodoni remet sa démission.
21:30 TELEMAG
Animateur: Pierre Nadeau.
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 RENCONTRES
Invité: Jean Lacroix, professeur de philosophie et de sociologie, auteur de ''Force et faiblesses de la famille'' et ''Le Désir et les désirs''. Entrevue: Marcel Brisebois. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne (1re de 2).
23:35 PROPOS ET CONFIDENCES
Paul Toupin se raconte (1re de 4). Réal.: Jean Faucher.
24:05 CINEMA
La Révolte des vierges (The Arena). Aventures réalisées par Steve Carver, avec Pamela Grier, Margaret Markov, Lucretia Love, Daniele Vargas et Paul Mulier. Dans l'empire romain, un organisateur de cirque achète des femmes comme esclaves pour les faire s'affronter dans l'arène. Deux d'entre elles déclenchent une révolte (USA-it. 73).

MERCREDI

12 avril

9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
''Pof et Polichinelle''.
9:30 LES ORALIENS
''Vive les régates''.
9:45 EN MOUVEMENT
''Conditionnement physique général''. Le choix des activités physique.
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 VIRGINIE
''La Tortue''.
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Etre parents''.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Cuisine: pudding-chômeur, avec Claudette Taillefer.
11:30 MON PAYS, MES AMOURS
''Le Temps de musiquer''. Des musiciens de l'île d'Orléans évoquent les veillées familiales.
12:00 MINI-FEE
''La Justice de Bouddha''.
12:30 LES COQUELUCHES
Réal.: Normand Mathon.
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
''Bona De Mandiargues, peintre surréaliste''. Entrevue: Madeleine Gobeil. Réal.: Yvette Pard.
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
Un groupe de Saint-Eustache. MM. Philippe et Donat Légaré, meuniers, parlent de leur moulin classé monument historique.
16:00 BOBINO
16:30: LE GRENIER
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régionai
18:30 CE COIR: National
19:00 LES BELLES HISTOIRES DES PAYS D'EN HAUT
''Amour filial''. Georgiana, épouse de Todore et mère d'Aurélie, est gravement malade. On cache cette mauvaise nouvelle à Aurélie.
20:00 JAMAIS DEUX SANS TOI
Téléroman de Guy Fournier. ''La Mutinerie''. On cherche un directeur administratif chez Desmarais. Nicole aurait toutes les aptitudes requises pour ce poste. Réal.: Rolland Guay.
20:30 RETRO-SPEC
Jeu-questionnaire. L'année 1939. Sujet: la carrière d'Ovila Légaré. Invité: Paul Guèvremont.
21:00 LA FROIDE AFRIQUE
Avec Claude Léveillée.
22:00 CONSOMMATEURS AVERTIS
Animateur: Simon Durivage.
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 REFLETS D'UN PAYS
De Québec. ''Au pays de Menaud''. Portrait socio-culturel et économique de la région de Charlevoix.
24:05 CINEMA
Quasimodo (Hunchback of Notre-Dame). Drame réalisé par William Dieterie, avec Charles Laughton, Maureen O'Hara et S. C. Hardwick. Le sonneur de Notre-Dame cache sous l'aspect grotesque de son physique (il est bossu) des sentiments délicats. Il sauve d'une foule enragée, une gitane accusée de sorcellerie (USA 40).

JEUDI

13 avril

9:15 PASSE-PARTOUT
9:45 EN MOUVEMENT
''Troisième âge''.
10:00 YOU HOU
''Le toucher''
10:15 MINUTE MOUMOUTE!
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Oénologie ou connaissance des vins'' (4e de 13).
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Artisanat: crocodile articulé, avec Andrée Dubé.
11:30 CINEASTES DE LA FAUNE
''Les Manchots de Patagonie''.
12:00 ROQUET, BELLES OREILLES
Dessins animés.
12:30 LES COQUELUCHES
Réal.: Martin Gaudreau.
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Réal.: Fernand Choquette.
14:30 CINEMA
La Cage. Film réalisé par Robert Darene, avec Marina Vlady, Jean Servais, Philippe Maury et Colette Duval
16:00 BOBINO
16:30 LES CONTES DU TSAR
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LES PIERRAFEU
''Cours de danse''.
19:30 DU TAC AU TAC
''Le Sauna''. Mario et le patron cherchent des commanditaires pour leurs tournées. Ils s'inscrivent à un cours de conditionnement physique. Réal.: Raymonde Boucher.
20:00 LE TRAVAIL A LA CHAINE
20:30 LES GRANDS FILMS
Duel. Drame réalisé par Steven Spielberg, avec Dennis Weaver, Lucile Benson, Lou Frizzell et Jacqueline Scott. Un automobiliste dépasse l'automobile. Un véritable duel s'engage (USA 72).
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 FESTIVAL CHARLIE CHAPLIN
Un roi à New York (A King in New York). Comédie réalisée et interprétée par Charlie Chaplin, avec Dawn Addams et Michael Chaplin. Un roi quitte son pays et, ruiné, se réfugie à New York. Il passe à la télé, à son insu, et devient très populaire. On lui offre des cachets fabuleux pour des émissions publicitaires (56).
1:15 LES NOUVELLES AVENTURES DE VIDOCQ
Policier réalisé par Marcel Bluwal, avec Claude Brasseur, Robert Berri et Jacques Seiler. ''Les Assassins de l'Empereur''. Les 100 jours tirent à leur fin. La confiance de la population subit une baisse considérable. Fouché a eu vent d'une conspiration contre l'Empereur. Il confie à Vidocq la mission de prévenir l'attentat.

VENDREDI

14 avril

9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
''Une salade de tours''.
9:30 LES ORALIENS
''Milli et la souris''.
9:45 EN MOUVEMENT
''Conditionnement physique général''.
10:00 TAM-TAM
10:15 VIRGINIE
''La Maison''.
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Cardiologie''.
11:00 MANOWAN AUX BOIS
Le conseil scolaire du village indien Manowan organise une expédition en forêt pour permettre aux enfants d'apprendre les méthodes ancestrales de survie (dernière de 2).
11:30 TEMOIGNAGE
''Le Bon Dr Walter''. Qui a tranché le gorge du Dr Walter?
12:00 SESAME
12:30 LES COQUELUCHES
Réal.: Michel Gaumont
13:30 TELEJOURNAL
13:35 CHRONIQUES DE FRANCE
14:05 BASEBALL
Du Stade Olympique de Montréal, les Mets de New York rencontrent les Expos. Commentateur: Guy Ferron.
16:30 LE GUTENBERG
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 MARCUS WELBY, M.D.
''A la santé...de la santé''.
20:00 ALLER-RETOUR
Animateur: Jacques Houde. Réal.: Henri Parizeau
20:30 A COMMUNIQUER
21:00 LE CONGRES A LA DIRECTION DU PARTI LIBERAL DU QUEBEC
Hommage aux cinq anciens chefs: MM. Georges Marler, Georges-Emile Lapalme, Jean Lesage, Robert Bourassa et Gérard-D. Lévesque. Discours de M. G.-D. Lévesque. Présentation des candidats par le président du Congrès, M. Louis Rémillard. Tirage au sort de l'ordre des allocutions de MM. Garneau et Ryan. Animateur: Bernard Derome. Reporters: Gilles Morin, James Bamber, Gisèle Gallichan et Camil Chouinard. Réal.: Michel LeBel.
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 CINEMA
Nous sommes tous en liberté provisoire. Drame réalisé par Damiano Damiani, avec Franco Nero, Riccardo Cucciola, George Wilson et John Steiner. Un architecte emprisonné pour homicide involontaire attend son procès. Il découvre l'univers carcéral; corruption, brutalité, impunité des riches. Impliqué malgré lui dans une affaire de meurtre déguisé en suicide, il se voit contraint au silence (It. 71).
1:00 CINE-NUIT
Les Grenouilles (Frogs). Drame d'horreur réalisé par George McCowan, avec Ray Milland, Sam Elliott et Joan Van Ark. Un écologiste séjourne dans une île appartenant à un milliardaire. Celui-ci vit dans une maison construite sur un terrain marécageux. Les grenouilles envahissent peu à peu le terrain. Les membres de la famille sont victimes d'attaques de divers animaux des marais (USA 72).

(2) **COMITÉS CULTURELS**

Sur le sujet de la ligne de conduite à suivre envers le gouvernement Schreyer, l'atelier des comités culturels propose:

Gérard Lecuyer - Lucien Loiselle

- Que l'assemblée mandate les six présidents de convoquer à nouveau une réunion pour présenter leur document.

Adoptée avec une seule abstention.

TROIS MOTIONS concernant le plan à long terme:

(1) L'atelier des comités culturels propose que l'on ajoute à l'objectif déjà énoncé pour que cela se lise comme suit: Développer la culture franco-manitobaine et appuyer les groupes culturels déjà existants".

(2) En ce qui concerne le plan d'action pour l'année à venir, l'atelier des comités culturels propose que la SFM convoque une réunion des comités culturels, des groupes culturels et des associations francophones à caractère culturel et ce, avant la fin de juin 1977, afin de discuter des modalités de la formation d'une fédération culturelle franco-manitobaine.

Proposé par Lucien Loiselle
appuyé par Mme Chénier - Tous en faveur - 1 abstention.

(3) Proposé par Mme Marie Fournier
appuyé par Jacqueline Roy - Accepté à l'unanimité.

- Que la SFM soit mandatée à voir à ce qu'un calendrier de toutes les activités francophones de l'année 1977-78, à partir de septembre, soit mis sur pied et soit disponible à tous.

(3) **CHEVALIERS DE COLOMB**

Puisque nous ne sommes pas un organisme politique, nous n'avons pas mandaté les procédures à suivre en ce qui concerne les relations entre le gouvernement et les groupes comme la SFM et les autres groupes francophones.

RECOMMANDATIONS OU SUGGESTIONS

(1) Que la correspondance des Conseil-Conseil, Conseil-Etat, Conseil Suprême, ainsi que la communication se fasse en français; que les activités d'état soient bilingues, surtout dans les groupes franco-manitobains.

(2) Proposition par Joseph Saurette - appuyée par Denis Kenny
- Que la SFM trouve des moyens pour mieux se faire connaître, comprendre et respecter.

(4) **LIGUE DES FEMMES CATHOLIQUES**

Nous suggérons qu'une lettre soit adressée à M. Schreyer indiquant l'appui de notre organisation aux revendications faites par la SFM au gouvernement provincial dans le document du 15 avril.

Nous suggérons de plus aux 16 sections de notre organisme d'aussi faire parvenir une lettre à M. Schreyer à cet effet. Nous suggérons que la SFM entrevoie la possibilité de revenir sur sa décision suite à la réponse de M. Schreyer, et qu'elle présente ses revendications aussitôt qu'il y aura une occasion propice.

RÉSOLUTIONS

(1) Pour appuyer l'objectif énoncé en éducation sur le plan de 5 ans, on demande au nom de notre organisation, que le BEF soit reconnu comme organisme législatif au lieu de simple organisme aviseur et qu'il se voie ainsi conférer un plus grand pouvoir.

(2) Dans certaines paroisses rurales concernées, faire pression auprès des commissions scolaires afin qu'elles permettent l'accès aux bibliothèques, pour que les enfants puissent se prévaloir d'au moins une journée par semaine de lecture de livres français pendant les mois de vacances, soit juillet et août.

(3) En tant que membres d'une organisation catholique, que nous demeurions toujours fermes dans nos convictions françaises et que nous ne cédions pas nos droits minoritaires dans les rencontres à caractère chrétien.

(5) **PAROISSES**

En ce qui concerne la décision du comité des six, l'atelier appuie entièrement cette décision. On recommande que la SFM continue tout de même à maintenir les portes ouvertes avec le gouvernement tout en insistant sur l'établissement de l'école française.

(1) Etant donné que des communautés paroissiales deviennent de plus en plus mixtes au point de vue linguistique et qu'il en résulte des conflits entre francophones ou anglophones, ou tout au moins des malaises;
Etant donné également que l'église a tout de même une responsabilité dans le développement humain, social, linguistique, culturel, etc.

IL EST DONC RECOMMANDÉ que:

1 - le Conseil diocésain pastoral de Saint-Boniface et le Sénat des prêtres du Diocèse de Winnipeg soient invités à définir, dans le plus bref délai possible, leurs principes, leurs orientations pastorales et des directives pratiques au point de vue linguistique en vue d'évangélisation dans les milieux où se trouvent des communautés francophones.

2 - Que des prêtres francophones de Saint-Boniface voient à faire des suggestions concrètes dans ce domaine à leur Conseil diocésain de pastorale.

(2) Etant donné que la dimension religieuse en matière scolaire fait partie intégrante de la vie et des préoccupations de la majorité des Franco-Manitobains, IL EST RECOMMANDÉ que l'Institut pédagogique de Saint-Boniface procède à l'établissement de cours spécialisés pour la formation des enseignants en matière de catéchèse.

(6) **MOUVEMENT COOPÉRATIF ET CAISSES POPULAIRES**

Au sujet de la réaction au gouvernement, il y a deux lignes de pensée:

(1) Même s'il y a eu un manque de diplomatie de la part du gouvernement dans son émission du communiqué de presse, on regrette que la réunion n'ait pas eu lieu.

(2) Que le gouvernement s'explique d'abord avant d'entreprendre d'autres rencontres.

MOTION: Toupin - Lévesque
De demander à l'exécutif de la SFM, élu aujourd'hui, de réclamer des explications au premier ministre de la province du Manitoba en ce qui a trait à l'émission du communiqué de presse émis par M. Ian Turnbull, deux jours avant la réunion qui aurait traité en partie de la matière contenue dans ce même communiqué de presse. Nous laissons à la discrétion de l'exécutif élu de juger du propos d'une prochaine réunion avec le Cabinet provincial pour traiter des items énumérés à l'ordre du jour de la réunion du 15 avril. ADOPTEE par tous.

(1) **MOTION**: Proteau - Lecuyer
- De donner comme mission à la SFM de former un comité économique composé de représentants de la Centrales des caisses populaires, des caisses populaires, des hommes d'affaires, des personnes d'affaires pour s'occuper de l'animation, de l'information et de la formation des francophones dans le domaine économique et que ce comité entre en relations avec les gouvernements et les collèges. - ADOPTÉE par tous. -

(2) **MOTION**: Fillion - Proteau
De demander à la SFM de mettre sur pied un service de secrétariat qui embaucherait des personnes qui connaîtraient les affaires et seraient en mesure de rédiger des lettres d'affaires, des annonces publicitaires, des communiqués, "news letter", etc., pour différents genres d'entreprises commerciales, caisses populaires, coopératives et autres associations. -ADOPTÉE. -

(7) **CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL** - Vincent Dureault, nouveau président.

- On a décidé que le CJP se doit de devenir une force politique représentative de la jeunesse francophone de la province du Manitoba. Les jeunes de cette province se doivent d'être écoutés; arrivée l'élection provinciale cette année, les jeunes ont un rôle majeur à jouer dans la réclamation des droits qui doit être réglée bientôt. L'éducation: qui connait mieux ce dont nous avons besoin dans nos écoles, que les jeunes? Les jeunes ont un rôle actif à jouer. Le CJP jouera un rôle actif dans les décisions prises qui nous affectent aux niveaux politique, culturel et, comme de raison, en éducation.
Le CJP ne dira jamais que le temps n'est pas favorable, que le temps n'est pas propice ou qu'on n'est pas prêt. Cela fait 100 ans qu'on est prêt - C'est l'avenir, c'est nous qui allons le faire.

(8) **ASSOCIATION DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE LANGUE FRANCAISE**

M. Camille LeGal, nouveau président élu.

Nous avons à la réunion annuelle, hier, appuyé la position prise par notre ancien président qui, avec les six, a refusé de rencontrer le premier ministre puisqu'il n'y avait pas eu de consultation préalable à la rédaction de ce communiqué qui a été émis le 13 avril. Alors, notre position c'est celle-là: nous n'avons pas accepté cette attitude. Nous croyons que la consultation, comme nous le faisons en tant que commissaires, devrait être aussi faite par les autres qui sont élus; par contre nous sommes à étudier ce document et vous aurez notre réaction très bientôt.

(9) **ÉDUCATEURS FRANCO-MANITOBAINS** - M. l'Abbé Laval Cloutier

Les Educateurs franco-manitobains réunissaient 70 éducateurs dans l'atelier no 9; cette association comprend cette année 525 membres versus, l'an passé, 400 membres. Ce qui veut dire que les positions prises par le conseil provincial et l'exécutif ont certainement été populaires.
Les 70 éducateurs présents sont unanimes à vous dire ce qui suit:

Premièrement, les EFM dénoncent avec force les méthodes de consultation employées par le gouvernement:
- auprès du CCLF (il n'y en a pas eues);
- auprès des organismes francophones (c'est une farce);
- auprès des professionnels de l'éducation, c'est-à-dire les professeurs.

Les EFM appuient les six présidents et les supportent entièrement concernant les démarches à prendre, les diffusions de ces démarches et leur action. On espère très fortement que cette prise de position, n'est pas, **n'est pas**, la position finale du gouvernement.

Les EFM supportent, appuient et offrent leur collaboration au plan de 5 ans de la SFM.

Les EFM appuient et supportent les prises de position des professeurs du Précieux-Sang pour une école française et dénoncent le fait que la commission scolaire n'a même pas voulu entendre ses professeurs lors de la réunion du 22 mars.

Les EFM offrent leurs services aux Mini-Franco-Fun en particulier et à d'autres organismes intéressés, dans le but de développer des moyens, du matériel ou tout au moins une collaboration pour promouvoir la culture française chez les tout-petits.

(10) **SCOUTS** - M. Georges Druwé

L'éducation française commence avec les tout-jeunes, et quand on parle de "La solution est chez nous", nous avons dans notre milieu un mouvement qui est capable d'assurer une formation chez les jeunes et je pense que justement, nous ne sommes pas assez sensibilisés à ce mouvement. Je voulais en profiter aujourd'hui pour accomplir ce premier objectif du mouvement scout, qui est de sensibiliser la population francophone au mouvement, qui oeuvre au Manitoba depuis 1931.

Comme deuxième objectif pour l'année, nous voulons poursuivre les sessions de formation des animateurs qui ont été entamées cette année et nous voulons leur donner de l'ampleur.

Voici maintenant une réaction de notre groupe en ce qui concerne les événements de la semaine dernière. Notre groupe a suggéré qu'étant donné que l'éducation française, au moins dans l'intention du gouvernement, semble-t-il, réside dans la volonté des commissions scolaires, il est très important que la SFM assure et aide la population française par une série de sessions de formation et d'information, que chacune des commissions scolaires assure, lors des élections, la mise en nomination de représentants pour l'école française.

(11) **GUIDES**

- Que l'exécutif de la SFM continue à négocier avec le gouvernement et par moyen de nomination, à convaincre la population d'élire des commissaires d'écoles qui sympathisent avec la cause française.

En ce qui concerne le "feedback" du plan de 5 ans: en général, nous sommes d'accord avec ce plan de travail. On s'inquiète d'une certaine attitude défensive. Nous suggérons une attitude plus positive qui cultivera une fierté chez les francophones.

Pour ce qui est de nos objectifs cette année, il s'agit:
(1) de travailler à la formation des jeunes en leur aidant à s'accepter comme Canadien français, en leur donnant une certaine fierté.
(2) de se faire connaître à la population comme un mouvement de formation pour les jeunes.
(3 nous nous proposons, comme mouvement francophone, de faire un pas de plus dans la société.

(12) **ÂGE D'OR** - M. Zeph Audette

Nous appuyons la SFM dans toutes les démarches qu'elle a faites auprès du gouvernement.
L'âge d'or appuie fortement le plan de 5 ans de la SFM.

- Qu'une Fédération des clubs d'âge d'or francophones du Manitoba soit formée aujourd'hui afin de répondre aux besoins des personnes d'âge d'or; qu'un coordonnateur soit à notre service afin d'avoir un bon fonctionnement de la Fédération. Que chaque club d'âge d'or soit visité d'ici la fin mai, peut-être par le coordonnateur ou par moi-même, pour mieux expliquer la Fédération. Qu'une copie de la constitution soit envoyée à chaque club.

Point spécial - L'âge d'or appuie l'affaire Forrest et veut voir à ce que la langue française soit officielle dans toutes les cours du Manitoba.

(13) **SFM** - Me Renald Guay

Le groupe était d'accord avec les gestes du comité des six et déplorait l'ambiguité de la position gouvernementale en rapport avec les événement de la semaine dernière.

- Deuxièmement, sur la question des deux objectifs recommandés pour notre groupe: "garantir aux individus et aux groupes de la minorité francophone les droits fondamentaux sur le plan provincial; et puis ensuite, renforcir le statut de la SFM comme organisme politique officiel de la population franco-manitobaine". Le groupe s'est dit d'accord avec les deux objectifs et a suggéré d'autres moyens en plus de ceux qui figurent déjà sur cette page - c'est-à-dire qu'on essaie de contrecarrer la publicité écrite en anglais à Winnipeg qui tend à être néfaste aux Franco-Manitobains; songez particulièrement au Free Press et au Tribune qui semblent parfois fausser ce qui se passe. Et on a même suggéré, si nécessaire, que la SFM paie des annonces en anglais dans ces journaux pour contrecarrer cette mauvaise publicité. On a suggéré aussi que la SFM continue à jouer sur la scène fédérale et/ou québécoise pour essayer d'obtenir des choses qui peuvent nous avancer ici comme population franco-manitobaine;

- Troisièmement, vous nous avez demandé de souligner des intentions pour l'année 1977-78 et voici les suggestions qui ont été adoptées par le groupe:

(1) Que la SFM exige du gouvernement provincial un livre blanc comme on a vu au Québec relativement à la population anglophone, c'est-à-dire une position officielle qui expliquerait les droits (on parle bien de droits et non pas de privilèges), les droits de la minorité officielle, ici au Manitoba, dans les domaines de l'éducation, de la culture et aussi dans le domaine juridique.
On a demandé aussi que la SFM essaie d'obtenir des positions des autres partis politiques relativement à cet item.

(2) Autres propositions qui ont été adoptées par notre groupe:
- Que la SFM intervienne d'une façon directe dans le domaine politique à tous les niveaux, c'est-à-dire dans les domaines fédéral, provincial, municipal, mais surtout dans le domaine des divisions scolaires; on a tenu à souligner que ceci ne devrait pas nécessairement se faire d'une façon partisane, c'est-à-dire que la SFM ne devrait pas avoir honte d'appuyer le candidat d'un certain parti s'il est favorable aux Franco-Manitobains lors d'une éléction, et en même temps appuyer un candidat d'un autre parti qui lui aussi pourrait être favorable aux Franco-Manitobains.

.) On a aussi parlé du troisième item - sur toute la question de l'autofinancement, et on parle d'autofinancement non seulement pour la SFM, mais pour tous les organismes franco-manitobains. Notre groupe a recommandé que l'exécutif de la SFM étudie cette possibilité d'autofinancement, c'est-à-dire tout le domaine des octrois, d'établir une fiducie, une fondation qui pourrait remplacer les octrois, étudier la possibilité d'une cotisation pour les Franco-Manitobains afin de s'autofinancer et aussi la possibilité d'essayer d'obtenir des contrats pour une période de tant d'années, c'est-à-dire 5 ou 10 ans, au lieu de quémander des octrois tous les ans.

(14) **SOCIÉTE HISTORIQUE**

Ce que la Société a choisi de faire aujourd'hui, cela a été d'amorcer la discussion sur un problème assez sérieux et assez délicat - on a traité de la position et de l'attitude que les Franco-Manitobains devraient adopter face à la crise canadienne actuelle, à savoir s'ils devraient oui ou non se prononcer sur la question de la souveraineté du Québec; si on devait engager la discussion, si on devait s'en retirer, demeurer neutre ou se prononcer d'une manière quelconque.
Ont participé à cette discussion: le sénateur Gildas Molgat, Mgr Maurice Baudoux et M. Albert Lepage.
Je peux vous dire d'une façon générale que les opinions ont été assez partagées de part et d'autres; il y en a certainement qui trouvent qu'on devrait encourager le plus vite possible la souveraineté du Québec puisque selon eux, elle nous serait extrêmement avantageuse; d'autres, d'autre part, sont d'avis que nous devons demeurer neutres dans cette question-là, ou encore mieux pour certains nous devons nous prononcer contre et revendiquer la position d'un Canada français.

Ceux qui ont participé à cet atelier ont proposé ceci: que nous recommandons à la SFM, en collaboration avec les autres organismes franco-manitobains, de prendre des mesures pour encourager le dialogue entre les Franco-Manitobains sur la question de l'option "souveraineté-association". Cela veut donc dire qu'on souhaiterait que la SFM prenne de l'avant, voie à ce que les Franco-Manitobains soient encore mieux renseignés sur cette question-là et sur les implications que cela pourrait avoir pour nous, pour le Québéc et pour le Canada. Tout cela dans l'espoir que peut-être à un moment donné, nous arrivions à un consensus quelconque sur cette question. Ou on décidera peut-être qu'il ne faut pas en avoir de consensus, qu'il vaut mieux ne pas se prononcer d'une façon ou d'une autre.

D'autre part, les participants à l'atelier ont proposé que la SFM appuie plus énergiquement l'affaire Forest: c'est qu'on est d'avis que cette question-là doit être l'action politique que nous devrions poursuivre le plus énergiquement puisque cela est dans nos intérêts.

(15) **CLUB DES HOMMES D'AFFAIRES** - Dr André Lachance

Le titre "Atelier du Club des hommes d'affaires" peut porter à confusion puisqu'en réalité ce n'était pas limité aux hommes d'affaires.
Comme début, le groupe économique recommande que les communications soient rétablies à nouveau avec le gouvernement.
Dans le prochain rapport annuel, il faudrait que la SFM nous fasse connaître les suites des recommandations de cette année, comme on aurait apprécié savoir ce qui s'est passé des recommandations qui ont eu lieu l'année passée.
A propos du Nord de Saint-Boniface (cela a trait aux recommandations de l'an passé), l'animateur économique devrait se pencher sur cette résolution.
On devrait aussi avoir de la publicité qui encouragerait la concentration de nos forces canadiennes-françaises afin d'arrêter cette dilution de nos effectifs dans tous nos centres. Aussi, *de la publicité dirigée vers la population canadienne-française pour l'encourager à acheter chez elle. Un pourcentage* des revenus de nos caisses pourrait être dirigé vers cette publicité.
Encourager aussi le développement urbain (comme le Village canadien), les encourager à combler leur cadre.

4 - **INVITÉ D'HONNEUR** - M. Pierre Calvé, professeur au département de linguistique à l'université d'Ottawa.

L'exposé de M. Pierre Calvé se divise en quatre points:
1 - Qu'advient-il du contact de deux communautés linguistiques?
2 - A quelle condition une minorité peut survivre?
3 - Quelle est la situation actuelle?
4 - Que peut-on y faire et ce, toujours sur le plan socio linguistique?

5 - **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée annuelle de 1976**
- Que ce procès-verbal de l'assemblée annuelle du 7 mars 1976 soit accepté tel que publié. Appuyé par M. Origène Fillion, Tous en faveur - ADOPTÉ -

6 - **PRÉSENTATIONS** par la Société franco-manitobaine, accompagnées des remerciements des Franco-Manitobains à ceux qui ont oeuvré au sein de cette communauté:

1) à quatre membres du Comité exécutif qui ont terminé leur mandat:
- M. Camille Légaré
- M. Armand Mercier
- M. Richard Simoens
- M. Jean-Marie Taillefer

2) au président sortant de charge, M. le Dr Gérard Archambault et à son épouse Stella.

7 - **ÉLECTION** - Me Renald Guay, président d'élections

ÉLUS PAR ACCLAMATION:
- président: M. André Fréchotte pour un terme d'un an
- 1er vice-président: M. Luc Marchildon (2 ans)
Mme Constance Bradet (2 ans)
M. Armand Mercier (2 ans)

Pour terminer, le président d'élections donne un message personnel: "Vous avez remarqué que les élections ont eu lieu par acclamation; il n'y a rien de mal en tant que tel, mais lorsque vous rencontrerez des personnes qui vous diront que la SFM n'est pas représentative, demandez donc à ces personnes, pourquoi elles ne se présentent pas? Je les invite donc à poser leur candidature l'an prochain."

8 - **RÉSOLUTIONS**

(1) M. Nault:
- Que la SFM voie à encourager les organisateurs du Festival du Voyageur à mettre du français dans leurs activités et lors du déroulement du Festival.

(2) M. Maurice Cadieux:
- Je propose que la SFM fasse des démarches avec le Club Toastmaster Louis Riel et étudie la possibilité d'avoir un atelier "Toastmaster" à l'assemblée annuelle de l'an prochain. M. Joseph Saurette appuie - Tous en faveur - ADOPTÉE. -

(3) Un membre propose qu'une coopérative d'artisanat soit mise sur pied en collaboration avec le Centre culturel franco-manitobain.

(4) Mme Diane Lemoine, des Mini-Franco-Fun de Saint-Vital, propose que l'an prochain il y ait un atelier désigné uniquement pour les Mini-Franco-Fun.
Appuyée par M. Omer Chartier de Saint-Lazare. Tous en faveur - ADOPTÉE. -

RÉSOLUTIONS closes - Proposé par M. Gilles Ferland
Appuyé par M. Robin
Tous en faveur - ADOPTÉ. -

M. Hubert Gauthier, directeur de la Fédération des francophones hors Québec, fait la présentation du Volume I des Héritiers de Lord Durham.

LA SÉANCE EST LEVÉE et le rendez-vous est donné aux membres pour le souper et la soirée au Centre culturel franco-manitobain.

Société Franco-Manitobaine

Saint-Boniface, Manitoba

(Société incorporée selon les lois du Manitoba)

Fonds de Capital

Bilan

au 31 mars 1977

Actif

Fonds en dépôt -		
La Centrale des Caisses Populaires		
Compte perception - Note "1"		$28,983.76
Dépôt à terme - Note "1"		4,450.00
		33,433.76
Placements		
Bons du Canada - Note "1"	$ 7,000.00	
Prêts - Presse Ouest Ltée	16,500.00	23,500.00
Mobilier -		
Valeur amortie		1,494.78
		$57,427.54

Passif

Surplus		
Solde, au début de l'année	$52,944.60	
Ajouter		
Intérêts reçus	2,210.46	
Dons et divers	2,865.10	
	58,020.16	
Moins: amortissement du mobilier	692.92	57,427.54
		$57,427.54

Mentionné dans notre rapport en date du 19 septembre, 1977

Forest, Guénette et Cie
Comptables Agréés

Société Franco-Manitobaine

Saint-Boniface, Manitoba

(Société incorporée selon les lois du Manitoba)

Administration Générale

Bilan

au 31 mars, 1977

Actif

Argent en dépôt - La Centrale des Caisses Populaires			$ 1,187.92
Argent en main			5,996.03
Prêt - Fédération Provinciale des Comités de Parents			2,000.00
			$ 9,183.95

Passif

Dû au compte Animation Sociale			$18,353.68
Déficit			
Solde, au début de l'année		$13,781.85	
Moins,			
Excédent de l'année - Tableau "4"	$4,919.00		
Amortissement du mobilier capital	692.92	4,611.92	9,169.73
			$ 9,183.95

Mentionné dans notre rapport en date du 19 septembre, 1977.

Forest, Guénette et Cie
Comptables Agréés

Société Franco-Manitobaine
Saint-Boniface, Manitoba

(Société incorporée selon les lois du Manitoba)

Animation Sociale

Bilan

au 31 mars, 1977

Actif

Argent en dépôt		
La Centrale des Caisses Populaires		$ 2,324.82
Prêt -		
Fédération Provinciale des Comités de Parents		4,000.00
Avance au compte administration générale		18,353.68
		$24,677.50

Passif

Surplus		
Solde, au début de l'année	$ 7,883.92	
Excédent de l'année	$16,793.58	24,677.50
		$24,677.50

Mentionné dans notre rapport en date du 19 septembre, 1977.

Forest, Guénette et Cie
Comptables Agréés.

Société Franco-Manitobaine

Saint-Boniface, Manitoba

État de recettes et déboursés

année terminée le 31 mars, 1977

Administration Générale

RECETTES		
Octroi - Gouvernement fédéral		$35,000.00
Octroi de la FFHQ		1,000.00
Réceptions, congrès		2,086.06
Secrétariat		10,724.55
Cotisation et dons		1,315.49
Revenus divers et dépenses récupérées		5,313.25
		$55,438.35
DÉBOURSÉS		
Salaires et dépenses	$30,860.68	
Secrétariat et direction générale		
Loyer, assurances, vérification	1,651.35	
Impression, timbres, papeterie	2,622.60	
Location et achat d'équipement	1,976.36	
Téléphone et télégramme	1,912.24	
Frais bancaires et légaux	243.87	
Publicité et annonces	1,486.58	
Réceptions, congrès, rencontres	2,648.93	
Dons, octrois, cotisations	1,490.95	
Formation	721.84	
Livres, revues, journaux	388.08	
Amortissement du mobilier	692.92	
Dépenses diverses et dépenses récupérables	1,822.95	51,519.35
Excédent des recettes sur les déboursés pour l'année		$ 3,919.00

Société Franco-Manitobaine

Saint-Boniface, Manitoba

État de recettes et déboursés

année terminée le 31 mars, 1977

Programme Animation Sociale

RECETTES		
Octrois - Gouvernement fédéral		
Animation		$125,000.00
Jeunesse		24,000.00
Mini-Franglais		21,000.00
Thompson		7,550.00
Jeunes travailleurs		10,900.00
Activités		11,885.61
Revenus divers et dépenses récupérés		1,426.73
		$201,762.34
DÉBOURSÉS		
Salaires et dépenses - inclus salaire des projets	$119,805.02	
Loyers et assurance	2,911.70	
Impression, timbres et papeterie	5,126.85	
Location, réparation et achat d'équipement	1,976.28	
Téléphone, télégramme	4,160.35	
Secrétariat	5,368.25	
Frais bancaires et légaux	188.55	
Publicité et annonces	10,977.24	
Réceptions, congrès, rencontres	3,086.60	
Dons, octrois - Scouts et Guides	4,000.00	
Formation	215.69	
Activités	22,205.43	
Animation culturelle	3,049.00	
Divers et dépenses récupérables	4,597.80	184,968.76
Excédent des recettes sur les déboursés pour l'année		$ 16,793.58

COMPTE "PERCEPTION"

du 1er avril 1977 au 31 mars 1978

À la Centrale des Caisses Populaires au 1er avril 1977		$28,983.76
Intérêts		2,127.65
		$31,111.41
Cotisations et assemblée annuelle 1977	$ 2,105.00	
Assurance-Vie Desjardins	$ 1,257.00	
		3,362.00
Placements		
- Bons du Canada	$10,000.00	
- Prêt Presse Ouest Ltée	16,500.00	
		$26,500.00
		$61,273.41

RAPPORT FINANCIER

"ANIMATION"

du 1er avril 1977 au 31 mars 1978

				Prévisions pour mars 1978
RECETTES du 1er avril 1977 au 28 février 1978				
À la Centrale des C.P. au 1er avril 1977			$ 2,324.75	
Chèques annulés			129.07	
			$ 2,453.82	
Subventions				(4e tranche)
Gouv. fédéral (Animation)	$170,000.00			$10,000.00
Jeunesse	45,000.00			
Mini-Franglais	20,000.00			
			235,000.00	
Gouv. provincial			1,200.00	
Jeunes Travailleurs			954.61	
Activités			25,999.50	
Divers			154.88	
Remboursement des prêts: Administration	$ 10,000.00			
F.P.C.P	6,000.00			
			16,000.00	
			$281,762.81	$10,000.00
DÉBOURSÉS du 1er avril 1977 au 28 février 1978				mars 1978
Salaires	$138,925.86			$15,605.23
Bénéfices marginaux	5,236.74			779.45
Frais de déplacements	12,955.60			1,318.50
Loyer et assurances	5,088.06			696.00
Impression, timbres, papeterie	6,137.27			740.04
Location et achat équipement	1,627.94			351.30
Téléphone, télégramme	3,950.93			1,330.51
Frais bancaires et légaux	116.59			8.00
Publicité, annonces	13,368.34			704.50
Réceptions, congrès, ass. annuelle	8,748.81			3,421.37
Dons, octrois	....	Ass. des Scouts		1,500.00
		Atlas des F.O		500.00
		F. du Voyageur		1,000.00
Formation	245.86			....
Livres, revues, journaux	54.45			217.50
Activités	14,161.96			18,073.94
Secrétariat	1,744.00			....
Animation culturelle	350.00			....
Divers	133.50			50.00
			$248,844.91	
BALANCE au 28 février 1978			$ 32,917.90	
				$46,296.34
BALANCE PRÉVUE au 31 mars 1978				$26,621.56

RAPPORT FINANCIER

"ADMINISTRATION GÉNÉRALE"

du 1er avril 1977 au 31 mars 1978

			Prévisions pour mars 1978
RECETTES du 1er avril 1977 au 28 février 1978			
À la Centrale des C.P. au 1er avril 1977		$ 1,187.92	
Chèques annulés		10.04	
		$ 1,197.96	
Subvention Gouv. fédéral (soutien)	$50,000.00		
Fédération des C.-fr. de l'Ouest	500.00		
Secrétariat	16,259.90		$ 1,592.90
Administration Animation	28,696.67		4,387.73
Divers	201.72		19.25
Dépenses récupérées	764.51		696.00
		$96,422.80	
		$97,620.76	$ 6,695.88
DÉBOURSÉS du 1er avril 1977 au 28 février 1978			mars 1978
Salaires	$32,132.50		$ 6,611.00
Bénéfices marginaux	1,578.72		212.98
Frais de déplacement.	3,031.80		722.00
Loyer et assurances	8,060.10		480.00
Impression, timbres, papeterie	9,051.37		2,067.91
Location et achat équipement	7,751.25		41.74
Téléphone, télégramme	7,157.34		800.00
Frais bancaires et légaux	47.04		6.00
Publicité et annonces	1,360.25		50.00
Réceptions, congrès, ass. annuelle	4,600.68		286.56
Dons, octrois, cotisations	8,420.00		....
Formation	35.60		....
Livres, revues, journaux	880.23		22.79
Activités	....		....
Divers	1,912.94		75.10
Remboursement Prêt "Animation"	10,000.00		....
Dépenses à récupérer	....		711.00
		$96,019.22	
BALANCE au 28 février 1978		$ 1,601.54	
			$12,087.08
BALANCE PRÉVUE au 31 mars 1978			($-3,789.66)

Les Éducateurs franco-manitobains et la MTS

L' AN PROCHAIN: UN PRÉSIDENT À MI-TEMPS

La "**Manitoba Teachers' Society**" tenait du 27 au 31 mars dernier son assemblée générale annuelle. Les Educateurs franco-manitobains, agence de la MTS étaient présents; ils ont suivi avec un vif intérêt les débats et ont dû répondre aux questions, parfois insidieuses, de certains membres de l'assemblée générale.

Les récentes déclarations du ministre de l'Education et les articles parus dans la presse avaient rendu plus sensibles les représentants sur un certain nombre de points touchant l'éducation française.

Jean-Yves Rochon, actuel président des EFM, a bien voulu faire avec nous le point sur le rôle joué cette année par les EFM, sur certains points d'actualité en éducation française et sur certaines propositions présentées aux membres de l'assemblée générale.



Entretien avec Jean-Yves Rochon, président

LES EFM "AGENCE" DE LA MTS

Il est important avant tout de replacer les EFM par rapport à la MTS car c'est souvent l'ignorance de ce statut particulier qui provoque l'attitude négative de certains membres.

Depuis 1972, en gros depuis que le français n'est plus un sujet mais bel et bien une langue d'enseignement, les EFM sont une agence spéciale de la MTS qui a principalement deux rôles:

- aviser la Société sur les problèmes d'éducation française
- fournir des services aux enseignants qui oeuvrent en français.

C'est en fonction de ce premier rôle que les EFM ont, cette année, travaillé en étroite collaboration avec la MTS.

LES RÉSOLUTIONS

Cette collaboration s'est effectuée particulièrement dans deux comités:

- un comité de travail sur l'éducation française
- un comité conjoint sur les politiques d'éducation française.

C'est au niveau de ces deux comités que les EFM ont pu présenter leurs recommandations, qui, acceptées ensuite par l'éxécutif de la MTS, sont présentées comme résolutions de l'exécutif à l'assemblée générale. Il s'agit:

- d'une résolution tendant à mieux clarifier la différence entre l'école d'immersion (pour anglophones) et l'école française (pour francophones), les deux écoles étant considérées comme la meilleure (et la seule) façon de former des enfants véritablement bilingues.

Cette résolution fut acceptée sans trop de difficulté par l'assemblée générale.

- Dans la même pensée, l'exécutif proposait des amendements à la loi 113 afin que soit reflétée la politique de la MTS visant à **garantir** les deux écoles

- Ecole d'immersion totale
- Ecole française.

- Une autre résolution touche à la formation des maitres. L'exécutif proposait que soient amendés les termes d'affiliation de l'université du Manitoba et du collège de Saint-Boniface afin que la formation des maitres qui enseigneront en français, incombe à l'Institut pédagogique du Collège. C'est-à-dire, notamment, que le Collège offre un programme de formation des maitres en immersion.

- L'exécutif demandait également que le budget des EFM soit augmenté afin qu'ils puissent bénéficier d'un président à mi-temps.

Il est évident que dans le climat de restriction qui sévit sur la province, cette demande pouvait soulever des réactions. C'est là que l'ignorance de certains membres sur le rôle réel des EFM dans la société, peut jouer négativement.

ATTITUDE DES MEMBRES VIS-À-VIS DES EFM

Il faut rappeler qu'il n'y avait pas à l'assemblée générale, de délégués des EFM en tant que tels, mais parmi les délégués des écoles, un certain nombre sont membres des EFM.

Il sont malheureusement trop peu nombreux, et parmi les délégués, peu sont vraiment favorables au fait français. La faute en est surtout, il faut le rappeler, au manque d'information, et c'est pourquoi les EFM profitent de l'assemblée générale pour faire du travail d'information et de sensibilisation, essayant de lever le plus possible les ambiguités.

Il faut signaler l'attitude extrêmement ouverte et favorable du président de la MTS tout au long de l'année passée; les EFM ont été particulièrement sensibles au fait qu'il a fini son discours d'ouverture de l'assemblée en français, pour remercier les EFM de leur collaboration. Il est à souhaiter que cette atmosphère de compréhension mutuelle se maintienne dans l'année à venir.

PROGRAMME D'INFORMATION ET DE PROMOTION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE

Le projet le plus important mis sur pied par les EFM en collaboration avec l'exécutif de la MTS découle du colloque qui s'est tenu en décembre dernier sur l'école française.

Il s'agit d'un projet d'information destiné à la clientèle de l'éducation française.

Ce projet a été présenté au secrétariat d'Etat par l'exécutif de la MTS.

Il n'y a, d'abord, pas eu de réaction du secrétariat d'Etat. Dans un second temps, le député libéral Lloyd Axworthy, contacté par la MTS, a organisé une rencontre avec le ministre Roberts qui l'a assuré qu'il ferait suite à la demande.

Il s'agit d'un projet de trois ans financé par le secrétariat d'Etat; une personne, au moins, organiserait la campagne d'information auprès de la population manitobaine concernée.

La MTS fournirait évidemment les bureaux, le matériel et les structures déjà existantes.

Le gouvernement provincial, par le ministre de l'Education, a accepté d'endosser le projet mais ne peut malheureusement, dans les circonstances actuelles, fournir de crédits. Il soutiendra néanmoins les démarches faites dans le sens de ce projet.

La demande a été faite afin que le projet soit mis en marche l'an prochain.

PRIORITÉS DES EFM POUR L'AN PROCHAIN

La grande priorité pour l'année à venir sera certainement l'information.

Il faut absolument que les EFM se rapprochent le plus possible de leurs bases et pour cela il faudra mettre plus d'énergie à visiter les écoles et travailler au niveau local.

Il faudra aussi s'assurer que les décisions prises par l'exécutif parviennent jusqu'aux enseignants dans les écoles et que les actions entreprises soient bien comprises des membres. On arrivera sans doute par là à éviter un certain nombre de fausses interprétations et d'incompréhension.

Les EFM vont aussi suivre de très près les développements de l'enseignement en immersion, notamment en créant le plus possible de contacts avec les nouveaux professeurs en immersions. Les EFM ont également l'intention de s'intéresser de plus près à la formation des maitres et d'intensifier leurs efforts dans cette direction.

D'une part il y a un comité qui se penche sur la possibilité d'une conférence sur la formation des maitres.

D'autre part, considérant que le rôle de l'Institut a toujours été flou, les EFM entendent jouer auprès de l'Institut le rôle que la MTS joue auprès de la faculté d'Education de l'université du Manitoba.

RÉACTIONS DES EFM VIS-À-VIS DES PROBLÈMES DU BEF

Depuis les dernières élections au Manitoba, les EFM ont manifesté leur inquiétude sur le sort réservé au Bureau de l'éducation française.

Un mémoire élaboré conjointement par la MTS et les EFM a été présenté, à ce sujet, au ministre de l'Education par l'intermédiaire du sous-ministre. On y demandait des assurances sur l'avenir du BEF.

LA RÉPONSE A ÉTÉ SANS ÉQUIVOQUE: LE BUREAU DEMEURERAIT TEL QU'IL EST!

Evidemment il y aura rediscussion après les récents articles parus dans la presse, mais on peut déjà signaler à ce propos la déclaration du président de la MTS à l'AGM, repoussant les recommandations de la sous-commission comme ne tenant pas compte des intérêts de l'éducation, ce qui n'est pas surprenant puisqu'il n'y avait dans cette soumission aucun professionnel en éducation! Il y affirmait son espoir que les déclarations de la sous-commission seraient sans conséquence.

Il est évident que si le Bureau disparaissait, la réaction des EFM serait violente.

Les enseignants EFM sont très satisfaits du rôle joué par le BEF dans l'éducation française au Manitoba et ils verraient d'un très mauvais oeil cette mesure rétrograde.

Les EFM voient le rôle du BEF comme étant efficace sur de nombreux plans.

Il s'agit d'abord d'une structure qui assure un leadership dans le développement de l'éducation française. Il est remarquable que, s'il y a un problème dans ce domaine, on a pris l'habitude de s'adresser au Bureau.

Au niveau des octrois, les enseignants se sont aperçus que maintenant, l'argent destiné au développement du français allait jusqu'à la salle de classe et ne s'arrêtait plus au ministère ou dans le bureau des administrateurs.

Enfin le Bureau a montré son efficacité soit en termes de consultants, de conseils, de ressources ou de matériel, dans la facilitation et la collaboration aux divers recyclages et autres activités pédagogiques.

C'est dire, encore une fois, que la réaction du milieu serait certainement violente et immédiate si le Bureau disparaissait tel qu'il est.

ESPOIRS POUR L'AVENIR

Signalons enfin que l'assemblée générale a voté en faveur des résolutions présentées par l'exécutif et a accepté, à 2 contre 1, le budget tel qu'il était présenté; c'est-à-dire que les EFM pourront, l'an prochain, avoir un président à mi-temps.

Ce qui est aussi extrêmement important pour l'avenir, c'est que les résolutions ainsi acceptées doivent maintenant être présentées par la MTS au ministre de l'Education et qu'elles auront alors en leur faveur tout le poids que représente la "Manitoba Teachers' Society" dans son ensemble.

Il faut le souligner, comme il faut encore une fois souligner l'attitude favorable que la MTS ne cesse de montrer vis-à-vis de l'éducation française au Manitoba.

Henri Létourneau raconte . . .

Suite du "VOYAGE À BATOCHE" 1972

le 24 juillet 1972

Ce matin-là tout était trempé. Nous avions eu un orage pendant la nuit. La veille, j'avais empilé du bois sec sous la cammionette, alors dans quelques minutes j'avais un bon feu. (Pendant ce voyage je devais m'occuper du bois et du feu). Ce matin on prévoyait visiter la Rivière aux Poissons ("Fish Creek"). C'est à cet endroit que Gabriel Dumont et ses Métis avaient tenu tête aux troupes de Middleton le 24 avril 1885.

Il se mit à pleuvoir lorsqu'on passa au village de "Fish Creek". Le champ de bataille se trouvait à quelques milles plus loin. Pour s'y rendre on emprunta un chemin de terre un peu sablonneux. La pluie tombait toujours. Finalement le chemin ne formait qu'une trace. On commençait à se demander si on allait arriver à se rendre au champ de bataille. Tout à coup la pluie cessa. On y était. Le monument aux morts est au centre d'une petite prairie entourée de trembles. La Rivière aux Poissons longe un côté de ce champ. Elle était sèche. Ce n'est qu'au printemps à la fonte des neiges qu'elle déverse ses eaux dans la Rivière Saskatchewan. C'est un bel endroit sauvage. Les côtes de la Rivière Saskatchewan (sud) sont hautes et de l'autre côté on y voit un pays vaste.

Entre Batoche et le champ de bataille de la Rivière aux Poissons la distance est de dix milles. Il y a très peu de fermes le long du chemin; et au village de Fish Creek..., une église catholique, une petite épicerie qui sert aussi de bureau de poste, une école abandonnée et deux maisons. Le propriétaire de l'épicerie nous dit que c'était la dernière journée d'ouverture du bureau de poste. Il devait fermer ses portes le lendemain. L'église (Immaculée Conception) était fermée aussi. Elle était assez grande et construite en planches. Dans son clocher se nichaient mille hirondelles. I y a longtemps, l'extérieur devait être peint d'une couleur crême. Le soleil et la pluie ont depuis fait changer cette couleur à un vieux rose, ce qui nous avait fait penser à la rose sauvage. C'était très joli. Le maître de poste m'expliqua que c'était l'église de la paroisse polonaise et qu'elle ne servait plus depuis que les Polonais étaient partis. Il y avait encore deux familles demeurant sur des fermes aux alentours. Un de ces fermiers était responsable de l'église. Le maître de poste m'indiqua où le trouver, et je partis lui rendre visite.

Ce fermier était d'une quarantaine d'années. Il me dit qu'il y avait cinq ans que l'église était fermée. A cette époque la paroisse comprenait cent trente-cinq familles. Ces gens avaient vendu leur terrain à une compagnie qui envoyait des employers ensemencer le printemps et faire les récoltes l'automne. On avait offert au fermier de bons prix pour ses terres maintes et maintes fois, mais il n'avait pas voulu vendre. Mais un jour, qui sait?...Je lui mentionnai qu'il m'aurait fait plaisir de visiter l'église, de voir à l'intérieur. Il me donna les clefs. C'était très joli à l'intérieur, et au fond du choeur, il y avait trois beaux vitraux. Quand je rendis les clefs au fermier, tout en le remerciant, je lui fis remarquer qu'il faudrait bien enlever ces vitraux du choeur avant qu'un malheur ne leur survienne; qu'on les vole, ou qu'on les brise...Il me répondit qu'il lui était impossible d'en faire autant vu que les noms des donateurs étaient sur le verre même. Je l'assurai qu'il pouvait certainement les enlever pour les mettre dans un lieu sûr. Il me répondit que non! Il savait où demeurait un des donateurs mais il n'avait aucune idée où demeuraient les deux autres. Je n'insistai plus.

On dîna à Rosthern, ensuite on fit route pour le Lac aux Canards. On se rendit chez Mme Montour, et Antoine Ferguson était là. Ils partaient justement pour aller au pique-nique de la paroisse. J'expliquai à Antoine le but de ma visite, et il m'assura qu'il chanterait pour moi. "Il faut en profiter; il y aura d'autres pique-niques. Vous, vous venez de loin, alors assez-vous. Faites comme chez vous".

Antoine est né près de Batoche à Saint-Louis de Grandin. Il est âgé de quatre-vingt-huit ans. Quand Dumont est revenu à Batoche, Antoine avait douze ans, et quand Dumont est décédé il en avait vingt-deux. Il avait bien connu Gabriel.

Antoine me chanta trois chansons et me raconta quelques histoires. Il avait complètement oublié le pique-nique, mais non pas Mme Montour, qui était assise au bout de son siège, prête à partir depuis longtemps déjà. Les regards qu'elle me lançait étaient certes éloquents! Elle avait hâte que je parte. Antoine devenait de plus en plus intéressant, mais j'ai eu pitié de Madame. Je donnai la main à Antoine et lui promis que je reviendrais certainement plus tard.

Pour se rendre au Fort Carleton, on passe près de l'endroit où est situé le monument commémoratif de la bataille du Lac aux Canards. Là, les Métis sous Dumont infligèrent une sanglante défaite à une troupe composée d'hommes de la Gendarmerie du Nord-Ouest et des volontaires de Prince Albert, sous la commande du surintendant L.N.F. Crozier (N.W.-M.P.), le 26 mars 1885.

Le Fort Carleton est situé dans une vallée tout près de la Rivière Saskatchewan sud. On y descend par un chemin qui suit les ravins boisés entre les collines. Tout à coup on aperçu le fort en bas. C'était vraiment beau! Il n'y avait aucune maison aux alentours et apparemment on était les seuls visiteurs. C'était reposant. Le fort fut construit il y a à peu près un an. Il est tout neuf, tout en bois, entouré d'une palissade de quinze pieds. En revenant de ce site, on rendit visite au musée du Lac aux Canards.

Le musée est situé dans la vieille école protestante séparée, l'école Victoria. Elle est construite de brique et ses trois étages sont remplis de belles choses (artefacts et photos). A l'arrière du musée il y a une petite maison, ou plutôt une petite cabane de billots. Elle est de la grandeur d'une grainerie ordinaire. C'est l'ancienne prison de laquelle Almighty Voice (meurtrier indien) s'évada en 1895. On peut encore voir pris au plancher les anneaux auxquels les chaînes du prisonnier étaient attachées. Pour retourner à Batoche on traversa la rivière sur le bac de Saint-Laurent de Grandin. C'était vraiment un raccourci pour nous. En passant au ralliement métis on vit que les gens avaient commencé à abattre les tentes. On partit pour le Lac Wakaw.

le 25 juillet 1972

Ce matin-là nous n'étions pas pressés. On se leva un peu plus tard. Tout était trempé encore une fois. Il y avait eu un orage pendant la nuit. Comme d'habitude j'avais mis du bois sec sous la cammionnette. Après avoir bien déjeuné on se rendit à Batoche. Au ralliement beaucoup de gens étaient déjà partis. La plupart des tentes avaient été abattues.

Les jeunes prirent des photos, alors j'en profitai pour interviewer quelques personnes. J'avais remarqué que le long du chemin de Batoche il y avait un bon nombre de maisons abandonnées. C'était surtout des vieilles maisons en billots d'épinette rouge. Apparemment le gouvernement fédéral achetait peu à peu les fermes des Métis. Batoche deviendrait-il un parc national? Les gens me dirent que presque toutes les fermes de l'autre côté de la rivière en face de Batoche, avaient été achetées par Ottawa, et que ça deviendrait un parc pour un troupeau de bisons. Les gens me dirent aussi que les terres de l'autre côté de la rivière étaient plutôt sablonneuses. Je remarquai toutefois que la terre à Batoche est noire. Elle semble beaucoup plus riche que la terre de la Rivière aux Poissons.

Ces maisons construites de billots d'épinette rouge m'intriguaient. A Batoche et au Lac aux Canards on n'avait vu que du tremble et un peu d'érable. Edouard Petit et Joseph Riguidelle me racontèrent que cette épinette venait de l'épinettière qui se trouvait à mi-chemin entre Batoche et le Lac aux Canards. Aujourd'hui on n'y trouve pas une seule épinette. C'est tout des grands champs. On y récolte du blé.

Je remarquai parmi les noms des Métis de Saint-Laurent de Grandin des noms qui sont complètement disparus au Manitoba; entre autres: Azure et Gibeault. A Batoche mes amis avaient pris beaucoup de photos, et surtout dans le vieux cimetière. Les vieilles croix de bois qui avaient été placées sur les tombes des hommes de Riel (ces derniers morts à Batoche) ont été remplacées par un monument de béton érigé par le gouvernement provincial de la Saskatchewan. J'avais eu beaucoup de difficulté avec mon appareil-photo alors je m'étais arrangé avec les jeunes pour qu'ils prennent les photos que je désirais, après quoi ils m'en enverraient des copies dès leur retour à Ottawa. Ils avaient un très bon appareil et le marcher fut conclus.

Au ralliement nous avons vu un géant Indien portant un énorme chapeau stetson (de cow-boy) et coiffé d'une longue tresse qui lui descendait en bas des épaules. Alors je dis aux jeunes de s'apprêter. Je demandai à l'Indien s'il voulait bien poser pour nous, mais il me répondit, "Non, pas de photos". Je me retournai vers les jeunes et leur dis, "Le monsieur est conscentant". Surpris, l'Indien s'arrêta, aplomba son chapeau et se mit bien droit aussitôt qu'il entendit le "clique" de l'appareil. Il se réveilla. Il était furieux! "Je t'avais dit, pas de photos! Tu n'as pas compris?" Je lui répondis que je l'avais bien compris mais que je voulais absolument avoir une photo de lui, et la seule façon de l'avoir était celle que je venait de prendre, par surprise! Il s'éloigna en maugréant...

à suivre...

exposition



Suzanne Gauthier est une des personnes renommées depuis 10 ans, dans le domaine de la typographie [printmaking] au Manitoba. Elle est née à Lorette, en 1948. L'artiste a étudié à l'université du Manitoba et à l'université de l'Iowa, aux Etats-Unis. Suzanne Gauthier a été présidente, en 1969, du studio "The Copper Guild", et fondatrice de "The Print Studio", comme de la galerie "P.S. Gallery" à Winnipeg.

Les travaux de Suzanne Gauthier sont en montre au Canada et en France. Elle a reçu, en 1977, un octroi du "Manitoba Arts Council". Suzanne enseigne présentement à l'université du Manitoba à l'Ecole des Arts.

théâtre



Le Cercle Molière vient d'annoncer que Jean-Guy Roy, comédien et metteur en scène connu de chez nous, a reçu dernièrement deux bourses d'études provenant de la Fondation Radio Saint-Boniface et du Conseil des arts du Canada. Ces deux bourses lui permettront de faire au Québec deux stages d'un mois: l'un à l'Ecole nationale de théâtre du Canada et l'autre avec la troupe "Le Théâtre de la Marmaille".



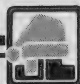
Jeunes Franco-Manitobains

VOS ANIMATEURS POUR LE 8e FESTIVAL THÉÂTRE JEUNESSE DU CERCLE MOLIÈRE...



Denis Lavoie *François Coquereau*

... seront aux endroits suivants au cours du mois d'avril: au collège de Saint-Boniface le 12, à Sainte-Anne le 13, à Saint-Claude le 14, à l'école secondaire de Churchill le 17, à Saint-Pierre le 18, à Sainte-Agathe le 19, à Laurier le 20, à Saint-Lazare le 21, au collège Mathieu (Gravelbourg) le 22, et au Précieux-Sang les 21 et 22 avril.



Le Festival du Voyageur présente

CANO

en spectacle



Vendredi Soir, 20h30

Salle Pauline Boutal

bloc-notes

LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-Boniface organise à nouveau cette année - en juillet - un cours d'été à Cap-Rouge, appelé "Bain '78", à l'intention des enseignants des écoles françaises et des écoles d'immersion.

•À PARTIR DU 7 AVRIL - LE PLANETARIUM DU MANITOBA DONNERA LE "EYE SEE THE LIGHT SHOW", Le rayon laser le plus puissant que l'on emploie dans les planétariums n'est qu'un des 100 effets spéciaux qui seront vus lors d'un spectaculaire jeux de lumières. Plus de renseignements au 943-3142.

•8 et 9 AVRIL – FESTIVAL DE CHORALES Mélo-Mani. Depuis quelque temps, les chorales adultes et des écoles [4e à la 12e années scolaires] préparent le répertoire commun présenté par les chefs de choeur de Mélo-Mani - Marcien Ferlant, R.P. Martial Caron, Guy Boulianne, Wilbert Chancy et Sr Agathe Dorge. C'est un festival d'exécution et non de compétition.

Il y aura 8 chorales adultes et 12 chorales des écoles qui participeront à ce festival. Les chorales adultes sont: la chorale des Intrépides, les Blés au Vent, la chorale Laurentia de St-Laurent, la chorale Schola Cantorum de la Cathédrale, la chorale Bel Canto de St-Pierre/St-Malo/Otterburne, la chorale des Saints-Martyrs-Canadiens, la chorale du Précieux-Sang et la chorale de La Broquerie. Et des écoles: l'Institut collégial de Somerset, le Collège secondaire de Saint-Boniface, l'Institut collégial de Lorette, l'Ecole intermédiaire de Saint-Malo, les écoles élémentaires de Saint-Léon, La Broquerie, Saint-Malo, Saint-Georges, Noël-Ritchot de Saint-Norbert, Sacré-Coeur no 2 de Winnipeg, Guyot et Provencher.

Voici le programme et les derniers détails de cette fin de semaine:

SAMEDI 8 avril - au Centre culturel franco-manitobain, 340, boul. Provencher, Saint-Boniface:

10 h 00 - 13 h 00 ...Chorales des écoles (travail d'ensemble et diner)
13 h 00 - 14 h 30 ...Chorales adultes et des écoles (travail d'ensemble)
14 h 30 - 15 h 00 ...Départ - les chorales des écoles retournent chez elles....
...Pause-café - chorales adultes
15 h 00 - 18 h 00 ...Chorales adultes (travail d'ensemble)
18 h 00 ...RECEPTION BANQUET SOIREE:
(1) présentation des diplômes aux participants des cours de solfège terminés...
(2) le président de l'Alliance chorale canadiennne (Montréal), M. Guy St-Jean, sera parmi nous......
(3) Nous profiterons du banquet pour rendre hommage au Père Caron à l'occasion de son anniversaire de naissance cette journée-là... 76 ans!

DIMANCHE 9 avril - au Centre des congrès, 375, rue York à Winnipeg:

9 h 00 - 10 h 00 ...MESSE (chants par les chorales adultes du Festival de chorales)
10 h 00 - 13 h 00 ...Affaires de la SFM et diner...
13 h 00 - 13 h 45 ...OUVERTURE OFFICIELLE
(1) 2 chants par toutes les chorales du Festival des chorales
(2) Discours - M. Sterling Lyon, premier ministre
13 h 45 - 17 h 30 ...Programme SFM (ateliers, plénière, élections...)
17 h 30 - 20 h 00 ...Réception banquet
20 h 00 - 21 h 15 ...GRAND CONCERT (toutes les chorales du Festival)
21 h 15 ...Soirée...

•7 AVRIL - LE GROUPE FOLK-ROCK TRÈS populaire dans le nord de l'Ontario, CANO, sera à 20 h 30, salle Pauline-Boutal, au CCFM, 340, boulevard Provencher. Les billets peuvent être obtenus au prix de $5.50 au guichet du CCFM ou au Canot du voyageur, 202, boulevard Provencher.

•8 et 9 AVRIL - L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE de Winnipeg donne un concert, sous la direction de Piero Gamba, intitulé "The choice of the East", à la salle du Centenaire à 14 h 30.

•15 AVRIL - UNE SOIRÉE PRINTANIÈRE AVEC un repas à la française, suivi d'une danse, sera organisée à 19 h 30 dans le foyer du CCFM, par la garderie le P'tit Bonheur. Prix: $15.00 par personne. Pour tous renseignements, téléphonez au 233-7491.

Voici l'itinéraire de la troupe du collège Mathieu de Gravelbourg en Sakatschewan pour sa tournée au Manitoba. Elle présente "Zone", par Marcel Dubé.

Lundi le 10 avril
Saint-Boniface: (collège de Saint-Boniface, 200, ave de la Cathédrale)
Mardi le 11 avril
Sainte-Anne: (Ecole Sainte-Anne)
Mercredi le 12 avril
Saint-Jean-Baptiste: (Ecole Saint-Jean-Baptiste)
Jeudi le 13 avril
La Broquerie: (Ecole de La Broquerie)
Vendredi le 14 avril
Saint-Boniface: (Ecole Saint-Louis, 585, rue Saint-Jean-Baptiste).

cinéma

Les critiques de films sont rédigées en collaboration avec l'Office national des Communications sociales.

1,2,3,4,5,6,7 FAITES VOTRE (BON) CHOIX

THE BIG SLEEP. Américain. Drame policier. Un détective privé, Philip Marlowe, est engagé par un général en retraite que la vie scandaleuse de ses filles, Vivian et Carmen, expose au chantage. A cette affaire est mêlée la disparition de Shawn Regan, ancien garde du corps du général. Le spectateur peut avoir un peu de difficulté à se retrouver dans les complications du scénario. Le réalisateur, lui, poursuit sa course allègrement, menant le film avec aisance et humour, s'attardant avec un plaisir évident aux facéties de son héros. Bien que le genre en atténue la portée, les libertés d'allure et de conduite des personnages ainsi que des brutalités nombreuses motivent des réserves. Pour adultes.

OH, GOD! **Américain. Comédie réalisée par Carl Reiner. Jerry Landers, assistant-gérant dans un supermarché, est un jour choisi par Dieu pour transmettre un message au monde. Le Tout-Puissant lui apparait sous la forme d'un vieil homme à la réplique facile et l'engage à contacter les média d'information. Landers s'exécute à contre-coeur et est bientôt considéré comme un excentrique inoffensif jusqu'à... Le sujet était délicat, mais le réalisateur ne s'en est pas mal tiré. Ses tentatives de gentille irrévérence évitent les controverses religieuses pour se limiter à un humour de chansonnier axé sur un vague humanisme. Son principal mérite est d'avoir évité les fautes de goût. La mise en scène est plutôt sage dans l'ensemble que dans les gags visuels. Georges Burns joue avec une assurance née d'une longue expérience alors que le chanteur John Denver montre plus d'enthousiasme que de véritable talent. Cette fantaisie légèrement irrévérencieuse met l'accent sur la responsabilité de l'homme dans son propre devenir. Mature - Pour la famille.**

ANNIE HALL. Américain. Comédie réalisée par Woody Allen. Alvy Singer est un comédien vedette de la télévision. Vétéran de deux divorces, il s'éprend d'une apprentie-chanteuse, Annie-Hall, et entame avec elle une liaison. Des désaccords surviennent bientôt entre eux.

Nourrie d'éléments autobiographiques, cette comédie de Woody Allen manifeste une nouvelle maturation du talent particulier de l'auteur. La cocasserie se tempère ici d'une ironie douce-amère où le sens de l'absurde fait bon ménage avec le désenchantement. La mise en scène découle d'un esprit inventif et, même si l'humour verbal domine, diverses scènes attestent les dispositions du comédien à utiliser les ressources du cinéma. Les protagonistes réussissent ce tour de force d'être à la fois drôles et touchants. Cette comédie désabusée sur les aléas du sentiment se situe dans un climat de moeurs libres. 3

Films à l'affiche: consulter **La Liberté** comme suit:

CLOSE ENCOUNTERS: no 42, 9 fév. 1978
GOOD BYE GIRL: no 44, 2 mars 1978.
THE ONE AND ONLY: no 44, 2 mars 1978.
STAR WARS: no 44, 2 mars 1978.
COMA: no 44, 2 mars 1978.
JULIA: no 44, 2 mars 1978.
SATURDAY NIGHT FEVER: no 42, 9 février 1978.
TURNING POINT: no 42, 2 mars 1978.
THE OTHER SIDE OF THE MOUNTAIN: no 46, 16 mars 1978.

société

Les régions

Notre-Dame-de-Lourdes

Le comité culturel de Lourdes organise une exposition d'artisanat traditionnel pour les 8 et 9 avril à la salle paroissiale de Notre-de-Lourdes. On pourra voir les objets les plus divers, tous fabriqués à la main à une époque où l'artisanat n'était pas encore simplement un loisir. Broderies, tricots, objets de couture, meubles, outils, jouets seront exposée. Notons que tous les objets rassemblés cherchent à refléter une partie de l'histoire de Notre-Dame. En effet, les pionniers qui fondèrent ce village étaient en grande partie originaires de l'Europe: de France, de Suisse, de Belgique. Ils sont donc apporté avec eux leur culture.

La population de Notre-Dame est passée de 525 âmes en 1971 à 665 en 1977, représentant une augmentation de 140 habitants en 6 ans. Voilà ce qui résulte des études menées par le ministère de l'Industrie et du Commerce de la Province.

Par ailleurs, la population de Treherne qui était de 665 en 1971 est présentement de 802, soit une augmentation de 137. Celle de Somerset était en 1971 de 625. En 1977 elle était montée à 652, une augmentation de 26 personnes.

Quant aux municipalités, South Norfolk avait en 1971 une population de 1382 et en 1977 elle était de 1103, soit une diminution de 279. La municipalité de Lorne, qui avait en 1971 une population de 2865, a vu sa population réduite en 1977 à 2638, soit 227 de moins. La municipalité de Victoria a vu sa population, qui était en 1971 de 1566, se réduire en 1977 à 1479 personnes, soit une diminution de 87 âmes.

Le Comité culturel de Lourdes désire annoncer la tenue d'une grande exposition d'artisanat traditionnel, les 8 et 9 avril à la salle paroissiale de Notre-Dame-de-Lourdes.

Des objets les plus divers seront en montre; tous fabriqués à la main, à une époque où l'artisanat était une nécessité et non pas seulement un loisir. Il y aura des broderies, de la couture, des tricots ainsi que des meubles, des outils, des jouets, etc. Tous ces objets rassemblés reflètent une partie de notre culture. En effet, les pionniers qui ont fondé Notre-Dame-de-Lourdes étaient en grande partie originaires d'Europe: la France, la Suisse, la Belgique, etc. Ils ont apporté avec eux leurs connaissances, leurs coutumes, leurs arts dont nous sommes tous les héritiers.

Pour les plus jeunes, il y aura la présentation d'un spectacle de marionnettes: "La légende du feu" et des danses pour enfants. Il y en aura donc pour tous les goûts. C'est à ne pas manquer, à la salle paroissiale de Notre-Dame-de-Lourdes, les 8 et 9 avril prochain.

Hélène Duval
pour le Comité culturel

Saint-Boniface

Une réunion spéciale du conseil scolaire de Saint-Boniface aura lieu le mardi 11 avril à 19 h.

Saint-Jean-Baptiste

Cette année, la première communion aura lieu le 28 mai, le dimanche de la fête du Saint Sacrement. Quant à la confirmation, elle se fera le 11 juin.

nécrologie

Le 21 mars 1978, à l'hôpital de Saint-Boniface, est décédé paisiblement à l'âge de 68 ans, M. Joseph Bourbonnière, époux bien-aimé de Mme Anna Bourbonnière du 417-29, rue Goulet, Saint-Boniface.

Il fut précédé dans la tombe par sa femme Rosa Bourbonnière (née Savoie), le 2 août 1967. Il laisse dans le deuil sa femme Anne; une fille, Mme Charlotte Cormier de Norwood; deux fils, Maurice de Saint-Vital et Denis du Parc Windsor, et Norman Poltras; 10 petits-enfants; deux frères, Jacob de Toronto et Justin de Sainte-Rose du Lac; quatre soeurs, les Rév. Soeurs Marie et Olivine, s.g.m., de Saint-Boniface, Laurette Bourbonnière et Annette Touchette, toutes deux de Saint-Boniface.

Une célébration de la Parole eut lieu le 25 mars, samedi saint, à 10 h en la Cathédrale de Saint-Boniface. La Résurrection du Christ et l'Eucharistie avec la communauté chrétienne de la Cathédrale furent célébrées le soir de la Vigile pascale. L'enterrement suivit au cimetière Glen Lawn Memorial Gardens. La chapelle funéraire Philip Coutu, 156, rue Marion, se chargeait des arrangements.

Si des amis le désirent, un don à la Société canadienne du cancer, 202-960, avenue du Portage, Winnipeg R3G 0R4, serait grandement apprécié.

M. Joseph Bourbonnière

REMERCIEMENTS

Nos mercis sincères à M. l'abbé A. Fréchette, curé; aux Soeurs du Sauveur, aux Docteurs Duval, Delaquis, Champagne pour les soins personnels et délicats donnés avec tant d'attention, ainsi qu'à tout le personnel de l'hôpital NOTRE-DAME; à ceux qui ont porté la communion à notre cher malade, aux visiteurs fidèles, aux personnes présentes aux funérailles, aux Chevaliers de Colomb du 4e degré, à la Garde d'honneur, à ses frères Chevaliers de Notre-Dame-de Lourdes et des environs, aux porteurs, aux préposés à la quête, au lecteur, aux enfants de choeur, à la chorale et à l'organiste, aux Filles d'Isabelle et à leurs aides pour la préparation et le service du goûter, etc. MERCI pour les condoléances reçues, les offrandes de messes, de fleurs; merci enfin à tous pour les services rendus à la famille, ainsi qu'à la chapelle funéraire ADAM pour son service si soigné.

La famille de
Jean-Baptiste BAZINET

IN MEMORIAM

LeGal, Julie - décédée le 3 avril 1977 à l'âge de 3 ans et 8 mois.

Pour notre petite Julie qui
s'est envolée vers le Ciel...
Comme une fragile et délicate rose si frêle
Elle garnissait le jardin de notre Vie
Et le doux parfum de la mémoire
Continue à s'épanouir dans nos esprits.

La famille Guy LeGal

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU JEAN-BAPTISTE BAZINET, du village de Notre-Dame-de-Lourdes, au Manitoba, cultivateur à sa retraite.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 201-185, boul. Provencher, casier postal 36, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, le ou avant le 1er mai, A.D. 1978.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 22e jour du mois de mars, A.D. 1978.

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession.

éducation

A propos d'intellectualisme au Collège

Je rendais visite à la bibliothèque universitaire la semaine dernière, lorsque j'aperçus en exposition, précieusement enchâssées de verre, des anciennes copies des journaux que publiaient d'antan les étudiants du Collège universitaire. Cela m'a autant étonné qu'ému. Il m'a semblé qu'on les préservait comme des reliques, une chose du passé qui avait perdu sa capacité d'existence aujourd'hui.

Je fus immédiatement envahi de vieux souvenirs, et nostalgiquement, je demandai à la bibliothécaire de me chercher de la salle des archives les anciennes copies du Populo, journal étudiant qui avait connu sa brève existence durant les années 1970 à 1973. Je feuilletai délicatement les pages déjà jaunies et desséchées et relus avidement un tas d'articles composés par plusieurs étudiants, professeurs, anciens, et autres correspondants du journal. Je me suis vu rire, gêné, et même être fier de certains articles que j'avais pondus moi-même lors de mes jours comme étudiant au Collège.

En scrutant davantage le petit journal, je me souvins comment ce merveilleux instrument de communication servait aussi bien à faire rire qu'à choquer, à mettre les choses au clair; il était source de polémiques des plus intéressantes. Comme certains auteurs réussissaient à faire prévaloir leurs idées avec élégance, d'autres écopaient des critiques des plus virulentes pour des commentaires maladroits à l'égard de certains événements. C'était avec une certaine audace et hardiesse qu'on faisait de l'humour, que certains composaient de la poésie, que d'autres exprimaient leurs pensées d'une façon dont doivent se priver les gens déjà pris dans l'engrenage politique et social rigoureusement structuré des professions et métiers.

En relisant ces petits journaux, on retrouve parfois certains articles qui cherchent à "faire savant", mais dans la plupart des cas les écrivains (ainsi que ceux qui faisaient la mise en page) exerçaient autant de créativité que d'innovation. L'existence de ces petits journaux donnait l'occasion de s'excercer à scruter, analyser, faire une appréciation des événements politiques et sociaux, de remettre en question certaines connaissances traditionnelles nouvellement acquises dans les cours. Certains étudiants y ont même découvert un talent de journaliste.

Et on remarque facilement la généreuse participation des professeurs à la réalisation du journal. Les étudiants avaient enfin la chance, à leur tour, de voir leur professeur disserter sur un sujet courant. Ainsi il faisait ses preuves.

Un journal est une manifestation saine de l'activité intellectuelle d'un milieu universitaire. Cette stimulation de l'esprit doit d'abord prendre sa source du professeur, qui par la transmission enthousiaste du produit de ses recherches dans le domaine de sa spécialisation, entâme des discussions, développe un intérêt, pique l'intellect de l'étudiant afin qu'il puisse émettre à son tour ses propres idées. Le journal des étudiants est l'instrument complémentaire idéal pour atteindre ce but. Les opinions, les idées, les critiques excitent la pensée et exigent des réactions.

Fort heureusement, il y a encore des éléments forts dans le corps professoral qui s'acharnent à animer l'esprit des étudiants; mais trop de départs (celui des Pénissons, Jo Socio, Allard, etc...) ont déjà laissé un vide difficile à remplir. Etait-ce en pressentissant le courant anti-intellectuel qui commençait à coule dans les corridors du Collège qu'ils ont décidé de poursuivre leur tâche ailleurs? Ressentaient-ils que cette institution allait devenir trop "école CEJEP" ou école pré-universitaire? Ces nouvelles transformations ne sont peut-être pas mauvaises si c'est ce que l'évolution de notre société exige, mais il ne faudrait quand même pas oublier de changer l'étiquette, et d'en informer clairement les nouveaux professeurs et étudiants qui pourraient s'attendre à un milieu plus stimulant intellectuellement. Plusieurs se plaignent de l'absence d'intellectualisme au Collège. Ils s'attendaient à trouver quelque chose de plus effervescent, "comme une bouteille de 7-Up qu'on vient d'agiter" me dit-on; et ce qu'ils ont trouvé est une vieille bouteille de bière "flat" ouverte depuis deux semaines "pi laissée dans l'frigidaire". C'est fade. La fuite de la matière grise est un phénomène déjà bien connu au Collège.

En ce qui est du journal, un coup d'oeil rapide sur ce qui se passe au Collège indique que cet instrument est inexistant. (Peut-être qu'il y en a un, mais il serait tellement "underground" qu'il ne verra jamais la lumière). Apparemment, on a même du mal à soutenir une association d'étudiants. On est donc à se demander de qui doit provenir l'initiative pour le réétablissement de cet instrument essentiel. Le marasme politique et culturel dans lequel nagent les étudiants indique qu'elle doit émaner d'ailleurs. L'initiative doit provenir à la fois des professeurs et l'administration, en collaboration avec les étudiants et peut-être même l'association des anciens.

Il ne reste que le petit problème du financement. On me dit que le CUSB a beaucoup d'argent. Je ne sais pas. Mais si on juge du mobilier qu'on trouve dans certains locaux du Collège, il doit y en avoir quelque part. (Une télévision-couleur, un divan, un bar qu'on n'utilise pas souvent pourraient contribuer à la publication de quelques numéros.) Et puis il y a la Fondation de CKSB, l'association des anciens, certains organismes francophones à qui on pourrait adresser des demandes de subvention. Je crois que je ne me trompe pas en disant que lorsqu'on publiait le Bonifacien, Frontières, et Populo les ressources financières n'étaient certainement pas plus avantageuses que ce qu'elles peuvent être aujourd'hui. Il s'agit de savoir où placer ses priorités.

Donc les ressources financières sont disponibles quelque part; il nous reste à espérer qu'il y a encore dans ce "bastion de la francophonie manitobaine" un peu de ressources humaines. Sinon...

Robert André

activités sociales

AVEZ-VOUS QUELQUES HEURES libres que vous pouvez consacrer aux personnes du troisième âge qui, par la force des choses, doivent demeurer chez eux? Ça vous intéresse? Pourquoi ne pas envisager la possibilité de...: De rendre visite, une fois par semaine, à un homme qui s'intéresse à l'histoire, aux mathématiques, à la musique, à la philosophie et qui, de temps à autre, aime aller au théâtre. De rendre visite à une dame qui aime les sports, le crible et plusieurs autres jeux de cartes, la télévision, tricoter et la religion; de rencontrer une dame de nationalité juive qui aime la lecture, la couture, les plantes et le jeux de dames; de passer quelques heures en compagnie d'un homme qui s'intéresse à la musique, aux sports, à la politique, aux animaux, à la télévision et qui aime causer.

Pour obtenir de plus amples renseignements, entrer en communication avec Irene Muzyka au numéro 947-1481. Venez nous prêter main forte, on a besoin de vous!

UN PROGRAMME QUI VISE À AIDER les gens du troisième âge de Saint-Boniface Saint-Vital sera prolongé durant la saison estivale afin de pourvoir un service pour les emplettes, un moyen de transport pour des rendez-vous chez le médecin, un service d'entretien de la maison, tel que laver les fenêtres, nettoyer la cour, faire du jardinage, etc. Composez le numéro 233-2333.

• • •

LE DOCTEUR DANIEL PERLMAN, UN professeur de l'université du Manitoba, demande aux Manitobains âgés de 60 ans et plus, de participer à une étude qui les concerne. On demandera aux volontaires de consacrer, à la maison, environ 40 minutes de leur temps pour compléter un questionnaire. On veut connaître les opinions des gens, leurs activités, et s'ils se sentent délaissés ou s'ils s'ennuient. Si vous désirez participer à cette étude, s'il vous plait écrivez au docteur D. Perlman, 515, édifice Duff Roblin, université du Manitoba.

LE CENTRE "AGE AND OPPORTUNIty", de concert avec la "Manitoba Motor League Travel", organise un voyage escorté, d'une durée de trois semaines, à Londres, en Scandinavie, du 22 août au 12 septembre. Les voyageurs demeureront à Londres durant 5 jours pour ensuite visiter durant 16 jour, le Danemark, la Norvège et la Suède. Le coût du voyage est de $1,816 la personne, basé sur une double participation, et $190 pour un supplément simple. Pour obtenir de plus amples renseignements, téléphonez à Mme Bettie Boyko au numéro 947-1276.

L'INSTITUT D'ÉDUCATION SUIVIE ("The Institute for Continuous Learning") de concert avec la Fondation de l'alcoolisme du Manitoba, offre un programme d'information visant à faire comprendre les effets et les conséquences qu'apporte l'abus des drogues et de l'alcool. Pour ceux qui veulent plus de renseignements, qui veulent poursuivre des études ou encore se lancer dans une nouvelle carrière, telle que conseiller auprès des retraités de leur communauté, peuvent entrer en communication avec M. M. Tracz au numéro 943-2554. Le programme est offert gratuitement.

L'énergie à meilleur marché

Les petits accessoires ménagers

En plus de la cuisinière et du réfrigérateur, la plupart des gens disposent dans leur cuisine de nombreux petits accessoires ménagers. Certains contribuent à épargner de l'énergie, mais de nombreux autres ne sont que des gadgets électriques.

- **N'utilisez que de petits accessoires efficaces**

Les poêlons, les grille-pain et les bouilloires électriques sont plus efficaces que la cuisinière pour les petits travaux. Exemple: le grille-pain est trois fois plus efficace que le gril du four pour griller du pain.

Bouilloire

- **Enlevez le tartre.**

Certaines eaux dures forment des dépôts à l'intérieur de la bouilloire, réduisant ainsi le rendement. Enlevez ce tartre périodiquement.

- **Pas plus d'eau qu'il ne faut.**

Ne faites pas chauffer une pleine bouilloire d'eau pour faire seulement une tasse de café.

Grille-pain

- **Enlevez les miettes.**

Vous obtiendrez un meilleur rendement si vous enlevez régulièrement les miettes et les dépôts de particules brûlées.

- **Vérifiez les éléments.**

De temps à autre, vérifiez les éléments chauffants pour voir s'ils ne sont pas brisés. (Commencez par débrancher l'appareil!)

- **Pas trop foncées.**

Si vous êtes prêts à manger vos rôties pâles ou moyennement brunies, vous économiserez un peu d'énergie.

Poêlon électrique

- **Vérifiez la température.**

Vérifiez l'exactitude du contrôle de température. Réglez-le à 100° C et voyez si ce réglage fait bouillir de l'eau. Si le contrôle n'est pas précis, confiez l'appareil à un réparateur.

- **Emplois simultanés.**

Vous pouvez utiliser des séparations en papier d'aluminium pour cuire plusieurs aliments en même temps.

Energie, Mines et Ressources Canada.
588, rue Booth, Ottawa K1A 0E4

P&R 308

La Page de Bicolo ...

Attention les amis! Voici le grand concours du printemps. Bicolo!



GRAND CONCOURS DU PRINTEMPS POUR LES PLUS GRANDS (9 ANS ET PLUS)

Je viens de recevoir une curieuse lettre. Je ne sais vraiment pas quoi répondre. M'aiderais-tu?

VOILÀ MON CONCOURS:
Tu réponds à Minou pour moi. Lis bien ma lettre.

"Cher Bicolo:

Comme tu le sais sans doute, les chats n'aiment pas l'eau. Or moi je suis un chat et je n'aime pas aller dehors quand il pleut.

Mais ma maîtresse m'envoie dehors, sous la pluie battante et je suis très malheureux. J'ai beau miauler à la porte, elle ne m'écoute pas. Si j'essaye d'entrer par la fenêtre, elle la ferme et me dit de rester dehors car c'est très bon pour moi.

Ne trouves-tu pas qu'elle manque de coeur et d'égard à mon endroit? Qu'est-ce que je peux faire la prochaine fois qu'il pleuvra?

Ton ami,
Minou."

Minou me semble tellement malheureux, il mérite sûrement une réponse. Ecris une lettre en lui suggérant quoi faire et tu me l'envoies.

CONCOURS DU PRINTEMPS

BICOLO
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba

Nom ....
Adresse ....
Code postal ....
Age.................No de membre ....

Fais vite! Le concours se termine **le 28 avril**. Je donnerai plusieurs beaux prix pour les meilleures réponses. (Si tu n'es pas membre, tu n'as qu'à remplir le coupon au bas de la page de droite).

MOT MYSTÈRE

MOT MYSTÈRE: 7 LETTRES

T	O	I	L	E	T	T	E	A
R	E	T	S	M	A	H	P	M
X	U	A	E	S	I	O	O	U
S	C	H	I	E	N	M	I	I
I	N	I	A	R	G	N	S	R
A	A	B	A	T	S	U	S	A
U	R	E	P	A	S	X	O	U
O	P	A	I	N	I	A	N	Q
S	E	U	T	R	O	T	S	A

AQUARIUM
TOILETTE
SOURIS
HAMSTER
ABATS
REPAS
POISSONS
TORTUE
CHIEN
OISEAUX
JEUX
GRAIN
PAIN

GRAND CONCOURS DU PRINTEMPS POUR LES PETITS

Concours casse-tête

Assemble le casse-tête. Colle le sur un papier. Colorie à ton goût...

Envoie ton dessin en remplissant bien le coupon ci-contre.

JASPER L'OURS PRUDENT



Ne poursuis pas ta balle dans la rue.
Le camion ne t'a peut-être pas vu.

A Propos de CONCOURS...

Je voudrais remercier tous les participants des différents concours et en particulier ceux qui n'ont pas encore gagné et qui continuent de me faire parvenir, selon le cas, des dessins, des collages, des poèmes, des histoires.

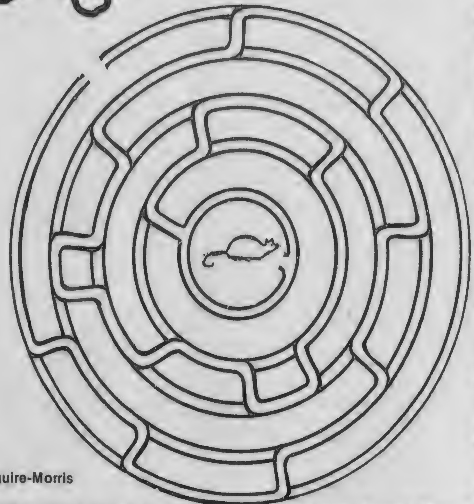
Je sais, en effet, que vous ne participez pas aux concours dans le seul but de gagner des prix mais aussi pour le plaisir de créer, de réaliser un travail personnel. Et c'est ça qui compte!

Continuez à participer...qui sait, peut-être gagnerez-vous la prochaine fois?

Bicolo



Aide ce petit chat à attraper ce qu'il voit...



LE CHAT

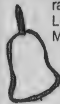
Sur quatre pattes,
quatre pattes de velours
voici Sa Majesté
le chat
qui arrive sans se presser
ayant l'air de dire
me voilà
regardez-moi
caressez-moi
et donnez-moi vite
la petite sardine
à laquelle j'ai droit.
Si vous êtes gentil
je ronronnerai un peu
pour vous faire plaisir
et je me frotterai à vous.
Faites vite
car Sa Majesté
n'attend pas.

Céline Deguire-Morris

MON ÉCOLE

Cette année, je m'en vais au festival de poésie. Je récite un poème en français. J'ai très hâte à ce projet. A l'école élémentaire de Notre-Dame-de-Lourdes, pour Noël, les maitres nous ont donné des tables de ping-pong avec les balles et les raquettes. Puis le principal nous amène à la patinoire chacun son tour (par classe). Le vendredi je prends le patinage de fantaisie; on a une institutrice qui vient de Manitou.









Ton amie,
Yvette Cenerini
Notre-Dame-de-Lourdes
Manitoba



BICOLO SALUE LES NOUVEAUX MEMBRES DE SON CLUB

4710 Simone Dondo, Saint-Claude
4711 Nicole Gagnon, Saint-Boniface
4712 Daniel Philippot, Saint-Claude
4713 Jean Gauthier, LaBroquerie
4714 Doris Bourgeois, Saint-Vital
4715 Corry Johnston, Transcona
4716 Kenny Costa, Transcona
4717 Keith Morgan, Transcona
4718 Cara Smith, Transcona
4719 Karen Wright, Transcona
4720 Karen Seaton, Transcona
4721 Cameron McQuat, Transcona
4722 Noreen Mahon, Transcona
4723 Pamela Giardino, Transcona
4724 Elizabeth Sojatovic, Transcona
4725 David Beaulieu, Transcona
4726 Lesley Griffith, Transcona
4727 Brad Forbes, Transcona
4728 Denys Lauzon, Saint-Vital
4729 David Leblanc, Sundance

MEMBRE GAGNANT
No 2677
Michelle Dufault, 9 ans
Somerset, Manitoba

ATTENTION... ATTENTION!

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta Carte de Membre. A chaque semaine un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom:..............................

Adresse:..............................

....

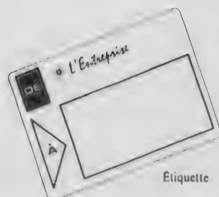
Code postal:..............................

Age:..............................Grade:..............

On parle français

* avec la collaboration de l'Office de la langue française.
700, boulevard St-Cyrille est, salle 203, Québec (Qué.) G1R 5A9

Les imprimés administratifs I



Étiquette

expéditeur

ENVELOPPE - RÉPONSE D'AFFAIRES
FRANCO SI POSTÉE AU CANADA
LE PORT SERA PAYÉ PAR

CANADA POSTES POSTAGE
8 CENTS
10 000

L'Entreprise
1234, rue DU TRAVAIL
VILLE DE LA PRODUCTION

L'Entreprise — DEMANDE DE MARCHANDISE

nom	
adresse	téléphone

quant.	description	marchandise comm. le	marchandise requise le	marchandise livrée le	remarques

MARCHANDISE PAYABLE
à la livraison ☐ à 30 jours ☐ débitée ☐ nº du compte

L'Entreprise — ÉTAT DE COMPTE
Nº
MONTANT DÛ

facture	description	montant

DÉTACHER ICI

TALON
Nº
MONTANT À PAYER

L'Entreprise — AVIS D'ÉVALUATION
date

NOM ET ADRESSE
EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE

Votre propriété a été évaluée au montant indiqué.
Toute contestation devra parvenir à nos bureaux avant la date d'homologation, par courrier recommandé.

évaluation
date d'homologation

L'Entreprise — BON DE COMMANDE
date

quantité	description	prix unitaire	escompte	prix de revient

remarques

livraison requise le	nº de la commande	préparé par

L'Entreprise — ÉVALUATION
date

NOM ET ADRESSE
EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE

évaluation
date d'homologation

COMPTE DE TAXE
date

TYPES DE TAXE	TAUX	MONTANT
TAXE FONCIÈRE		
TAXE D'EAU		
TAXE D'AFFAIRES		
TAXE SPÉCIALE		

Votre paiement est dû dans les dix jours.
TOTAL

* Tiré de "Gestion des imprimés administratifs".

P&R 408
(Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'État)

à vendre

VENTE PRIVÉE - SAINT-BONIFACE - En face de l'hôpital. Maison de 2 étages complètement meublée et louée. Revenu mensuel: $700.00. Composer 247-6902.
48-132-JNO

A VENDRE - 4 milles au sud de Saint-Malo. Grande maison de 4 chambres à coucher, 2 salles de bains. Conviendrait comme résidence d'été pour une ou plusieurs familles. Composer 433-7559.
46-125-JNO

À VENDRE - Saint-Jean-Baptiste - Grande maison de 2 étages, 3 chambres à coucher. Grand salon et salle à manger rénovés. Tapis mur à mur. Garage, 24' x 38'. Située sur lot boisé, 114' x 175', rue principale, près des écoles. Composer 269-1889.
48-133-3 C

À VENDRE - Machine à laver Inglis, séchoir Inglis, divan-lit de couleur vin, congélateur vertical de 18 pieds cubes et table de ping-pong. Composer 233-7973 ou, après 6 heures, 256-1411.
1-138-2 C

à louer

À LOUER - Saint-Boniface - Petite pièce complètement meublée au 1er étage. En face de l'hôpital. $65.00 par mois. Composer 247-6902.
1-140-JNO

À LOUER - Appartement de 1 chambre à coucher, complètement meublé. Facilités de lavage. Pas de stationnement. Libre immédiatement. Composer 247-6138 après 6 heures.
1-139-1 C

A LOUER - ST-VITAL - Nouvelles maisons type "Town House") de 3 chambres à coucher. Frais de logement: $312.00 - $348.00. Renseignez-vous au Village Canadien Coop Ltée, 1-730, chemin River. Téléphone: 257-2501.
38-68-JNO

divers

POUR TOUTE FAVEUR OBTENUE par l'invocation suivante: Mon Jésus par les mérites de vos Saintes Plaies, guérissez-moi.
46-116-1 F

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Subventionnée par le gouvernement. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour, ou 257-5691 le soir. 197 rue Kitson.
32-10-JNO

Dame très sincère, récemment déménagée à Winnipeg, aimant la danse et les sports, désire rencontrer homme honnête âgé entre 30 et 40 ans - Veuillez répondre en envoyant une photo et le numéro de téléphone à boîte 112. La Liberté. C.P. 96. Saint-Boniface, Man. R2H 3B4
45-112-JNO

KINGDON PRINTING (1974) CO. LTD.
FORMULAIRES, IMPRESSION
PAR LE PROCÉDÉ OFFSET, COULEUR.
807, rue Erin, Winnipeg — Tél.: 783-7195
Imprimeurs de LA LIBERTE
Gérald Dorge, président

La Bible Vous Parle
À chaque semaine un nouveau message
257-4938
- Laissez sonner 4 à 5 fois
- Un nouveau message chaque semaine
- Si occupé, veuillez rappeler

La Mission Evangélique Baptiste
C.P. 32, Saint-Vital
Man., R2M 4A5



Steinbach
DON'S BAKERY
Chez Don's Bakery, des SPÉCIAUX à UN DOLLAR chaque jeudi.
- **Pain non tranché - 4 pour $1**
- **Petits pains - 3 douz. pour $1.**

"Rug Doctor"
Confiez à des gens qui s'y connaissent le soin de vos tapis, divans, etc...vous serez assurés d'un travail efficace. ***L'évaluation est gratuite.***
Tel.: 247-3257

Le meilleur poulet frit en ville
Essayez-le
Heures : dimanche et lundi 11h à 21h
mardi à jeudi 11h à 23h
vendredi et samedi 11h à 24h



Fried Chicken.
Mary Brown's
315½, chemin Sainte- Annes, Saint-Vital
Tél.: 257-3686

ASSUREURS



Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES - IMMEUBLES - HYPOTHÈQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIÉTÉS
100, édifice Paris — Téléphone: 943-5408 — Winnipeg 2

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051



Pour tout service d'assurances
FEU VIE MALADIE



233-7760 AUTOPAC **233-7351**
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions — Bateaux — Tours Trains

AGENCE D'ASSURANCES



FOREST
Ltée
Pour tous services d'assurance et de voyage.
160, rue Marion, SAINT-BONIFACE
Lise, Nicole
247-8434 **Georges** **233-4955**

AVOCATS-NOTAIRES

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304, édifice Avenue
265, avenue Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau: tél.: 942-3824

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY
Avocat et notaire - Tél.: 956-1060
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Edifice Canada Trust - 232 avenue Portage
WINNIPEG

• • •

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BETOURNAY
R. GUAY
D. LABOSSIÈRE
BERNARD J. RODRIGUE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4
(204) 233-8901

TEFFAINE MONNIN & HOGUE
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E. TEFFAINE, C.R.
M. MONNIN
A.J. HOGUE
L.V. TEILLET
C. SHARPE

BUREAUX A:
201-185 boul. Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426
•
3527 chemin Pembina,
Saint-Norbert
Téléphone: 261-7190

CHIROPRACTEURS

Lundi au vendredi 9h à 21h; samedi 9h à 13h.,
Rendez-vous Tél.: 433-7256
CENTRE DE CHIROPRAXIE
SAINT-PIERRE-JOLYS
Rue Jolys Est
Saint-Pierre, Manitoba
R0A 1V0
Chiropracteurs:
Roland-E. Bohémier, D.C.
Garry Specht, D.C.

Rendez-vous Tél.: 233-3060
CENTRE DE CHIROPRAXIE
PROVENCHER
154, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G3
CHIROPRACTEURS
Gilbert-E. Bohémier, D.C.
Wayne A.G. Longstaffe, B.S., D.C.

DR HENRI L. MARCOUX
CHIROPRACTEUR
Heures de bureau: Lundi, mercredi et vendredi:
de 8h30 à 12h30; de 14h à 20h30
Téléphone: 452-9803
226, chemin Sainte-Marie, Saint-Boniface, Man.

COMPTABLES

FOREST GUENETTE CHAPUT
comptables agréés
262, rue Marion
Saint-Boniface, R2H 0T7
Téléphone: 233-8593

DIVERS

MARION RUBBER STAMP
169, rue Marion,
Saint-Boniface
Tél.: 233-2211
Tampons pour tous usages

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, diners réceptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TÉLÉPHONE: 247-3319

OPTOMÉTRISTES

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

Dr. R.J. Lecker, optométriste
Dr. M.N. Lecker, optométriste
Examen de la vue
James Shaen LTD.
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C-0B6
Tél.: 943-6628

Dr. R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ-DE-CHAUSSÉE
Tél.: 233-3889

FERBLANTIERS



LAFRENIERE
Sheet Metal Ltd.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Téléphone: 233-7946

Air conditonné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste-Anne
Saint-Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3340

TRANSPORTS

PIERRE J. BEAUDRY, Prop.
PUTT'S **TRANSFER**



85 DES MEURONS
ST-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

Service général de déménagement, messageries, etc.



Rolly's Transfer CO. LTD.
Gérant:
Rolly Palnchaud
Tél.: 256-5859

DÉCISION

OTTAWA, le 28 mars 1978

A la suite de l'audience publique tenue à Winnipeg (Manitoba) à partir du 13 décembre 1977, le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes annonce les décisions suivantes.

Décision CRTC 78-210

WINNIPEG (MANITOBA) - 770753200
Canwest Broadcasting Ltd.

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKND-TV Winnipeg (Manitoba) qui expire le 31 mars 1978.

Décision: **APPROUVÉ**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1978 au 31 mars 1981 aux conditions qui y seront spécifiées.

Lors de l'audience publique du 19 mai 1974 sur sa première demande de licence, le titulaire a promis de fournir à Winnipeg une station qui répondrait à un certain nombre de besoins communautaires et de fournir un certain nombre de solutions de rechange. Sa première promesse de réalisation proposait aussi de fournir régulièrement différentes émissions locales destinées aux différents groupes d'intérêt de la communauté, c'est-à-dire de fournir des émissions distinctes comme Farm Reports, Senior Citizens, Manitoba Reports, French Variety, Teen Canteen Preview, Campus Comments, Critics Half-Hour, Church, Native People, etc.

Le Conseil remarque qu'un certain nombre de ces émissions n'ont été ni élaborées ni réalisées. De plus, dans la décision CRTC 74-343 par laquelle la première licence de CKND-TV a été accordée, le Conseil s'attendait "à ce que le titulaire diffuse des émissions à caractère local aux heures de grande écoute". Cette exigence n'a pas été remplie.

Le fait que le titulaire n'a pas réussi à mettre en oeuvre ses projets d'émissions est reflété dans sa nouvelle promesse de réalisation, qui est très différente de sa première demande.

A ce sujet, le Conseil attire l'attention du titulaire sur la formulation de sa première licence, qui précise que: "La présente licence est accordée en fonction des détails contenus dans la demande approuvée". La promesse de réalisation fait partie intégrante de la demande de licence et toutes les modifications qui y sont apportées doivent être soumises à l'approbation du Conseil.

Conformément à ce qui précède et à l'exposé du titulaire au cours de l'audience publique, le Conseil estime que les projets d'émissions, surtout dans le domaine des services de nouvelles locales, d'affaires publiques et des services communautaires, ne répondent pas suffisamment aux besoins de la communauté; de plus, les émissions locales et régionales de la station ne reflètent pas de façon adéquate les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques de Winnipeg.

En conséquence, le Conseil exige, comme condition de sa licence, que le titulaire présente, au cours des douze prochains mois, une nouvelle promesse de réalisation, satisfaisante pour le Conseil, destinée à refléter l'esprit de ses premiers engagements et de ses obligations envers la communauté et le système de la radiodiffusion canadienne. A ce sujet, le Conseil encourage le titulaire à s'engager davantage dans la réalisation d'émissions à caractère régional, faisant appel au nombre de plus en plus grand de ressources créatrices dans le domaine du théâtre, de la musique et d'autres domaines qui existent à Winnipeg.

Dans sa première promesse de réalisation, le titulaire avait proposé de diffuser quelques 33½ heures par semaine d'émissions locales, qui se sont avérées difficiles à réaliser. Le Conseil reconnaît que ce premier engagement était quelque peu irréaliste si l'on tient compte des ressources dont dispose le titulaire. Le Conseil s'attend donc à ce que la nouvelle promesse de réalisation comprenne un engagement qui se rapproche davantage de celui contenu dans la demande de renouvellement actuelle, qui accorde plus d'importance à des émissions améliorées et de meilleure qualité et qui s'engage à diffuser quelques 24 heures par semaine d'émissions locales, ceci n'incluant pas les répétitions.

Dans la décision CRTC 74-343, le Conseil a déclaré: "...le Conseil estime que l'extension de ce service à Brandon et à la région du sud-ouest du Manitoba est une question prioritaire..."; il a aussi déclaré "...que le service devrait s'étendre aux régions de Interlake et Dauphin dès que possible". Le Conseil remarque que, même si le titulaire n'a pas mis en oeuvre ces exigences, il s'est engagé, lors de l'audience publique du 13 décembre 1977, "...à présenter au Conseil, au cours des mois qui suivront, un projet sur l'extension du service". Le Conseil s'attend à ce que le titulaire respecte cet engagement.

Le Conseil rappelle au titulaire l'alinéa (d) de l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion, qui précise "que la programmation offerte par le système de la radiodiffusion canadienne devrait être variée et compréhensive et qu'elle devrait fournir la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer des vues différentes sur des sujets qui préoccupent le public et que la programmation de chaque radiodiffuseur devrait être de haute qualité et utiliser principalement des ressources canadiennes créatrices et autres".

Dans sa nouvelle promesse de réalisation, le titulaire devra décrire en détail la programmation quotidienne qu'il compte présenter au cours de la période de sa licence. Il devra notamment indiquer le nombre d'heures qu'il consacrera aux émissions produites ou achetées par la station afin de répondre aux besoins de ses téléspectateurs et en même temps révéler le caractère social et culturel de Winnipeg à ses téléspectateurs et au reste du Canada. Le Conseil s'attend en particulier à ce que le titulaire décrive en détail ses engagements dans les domaines suivants:

a) information - le nombre d'heures consacrées aux informations, le personnel, les ressources et le budget alloués, l'équilibre entre les informations internationales, nationales, régionales et locales;

b) programmation consacrée sur une base régulière aux affaires publiques et aux questions ou problèmes provenant de la région desservie, en indiquant le nombre d'heures prévu, le budget, le personnel et les ressources allouées;

c) engagements relatifs à la mise à l'horaire de la programmation visant l'auditoire de la région de base desservie de façon à permettre un accès maximum à cette programmation;

d) la portée des émissions de divertissements, ou d'information produites dans les installations du titulaire et les ressources engagées dans cette programmation;

e) la programmation pour enfants produite dans les installations du titulaire.

Le Conseil convoquera CKND-TV à une audience publique dans les deux ans après le début de la période de la nouvelle licence afin d'étudier sa promesse de réalisation ainsi que les efforts qu'il aura accomplis en vue de respecter ses engagements.

Décision CRTC 78-221

WINNIPEG, LE PAS, FLIN FLON, ST-LAZARE, STE-ROSE-DU-LAC, THOMPSON (MANITOBA) - 770998300
Société Radio-Canada

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CBWFT Winnipeg, CBWFT-1 Le Pas, CBWFT-2 Flin Flon, CBWFT-3 St-Lazare, CBWFT-4 Ste-Rose-du-Lac et CBWFT-5 Thompson (Manitoba) qui expire le 31 mars 1978.

Décision: **APPROUVÉ**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1978 au 31 mars 1982 aux conditions décrites dans l'avis public du 17 décembre 1975 (CRTC 75-589) et aux autres conditions qui seront spécifiées dans la licence. A cette date, le Conseil entendra la demande de renouvellement de cette licence en même temps que celle d'autres licences de télévision de la région.

Le Conseil constate les efforts de la Société Radio-Canada en vue d'étendre les services de son réseau de télévision de langue française au Manitoba. Il note en particulier, les déclarations de la Société à l'audience au sujet de l'installation de réémetteurs à Pine Falls, Brandon, Belmont et Oak Lake. Selon la Société, le "rayonnement dans deux ans atteindra plus de quatre-vingt-dix pourcent de la population francophone du Manitoba".

Lors de l'audience, les interventions d'organismes représentant la communauté francophone du Manitoba exprimaient leur insatisfaction devant une programmation qui ne reflète pas suffisamment leurs particularités et leurs intérêts. Ceux-ci souhaitent notamment une augmentation des productions locales et régionales pour refléter la vie culturelle franco-manitobaine et fournir des émissions de nouvelles et d'information d'intérêt vraiment régional. Le Conseil partage ces préoccupations et souhaite que la Société se reconnaisse une responsabilité particulière dans ces régions où la quantité et la variété de services en langue française sont limitées, en vue de s'intégrer davantage au milieu et d'offrir des émissions qui se rapprochent davantage des goûts et des intérêts, d'une plus large tranche de l'auditoire.

Le Conseil a noté les déclarations de la Société sur la production locale, actuellement d'une durée de quatre heures et demie par semaine en moyenne, indiquant que "notre objectif d'ici trois ans est de porter la production à sept heures et demie par semaine, donc d'ajouter trois heures". Le Conseil a également noté l'intention de la Société d'ajouter des nouvelles en fin de semaine et incite le titulaire à dispenser cet important service.

***Lise Ouimet** Secrétaire générale*



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | **Canadian Radio-television and Telecommunications Commission**

McKAGUE SIGMAR REALTY

Centre Southdale — 256-4356

NORWOOD - Maison de 3 chambres à coucher, en très bon état. Sous-sol complet. Grand lot avec garage. Appelez R. Lejeune, 256-8793.

SAINT-BONIFACE - Maison de 5 chambres à coucher - 2 salles de bains - Prix: $17,900 - Seulement $1,000 comptant - Appelez R. Lejeune, 256-8793.



Marquis Realty

365, rue Desautels, pres Des Meurons, — 233-7963

AV. ELLESMERE
Deux chambres à coucher, sous-sol complet. Prix pour vente rapide: $26,500. Pour plus de renseignements, appelez Raymond Lavigne au 233-7963 ou 253-0546.

SAINT-VITAL
Maison mobile de 2 ou 3 chambres à coucher, réfrigérateur, cuisinière, machine à laver et séchoir compris. Située tout près d'une piscine. Idéale pour jeune couple à revenu modeste. On demande $14,500. Appelez Raymond Lavigne au 233-7963 ou 253-0546.

AV. VISTA — SAINT-VITAL
Maison d'exécutif construite sur commande. Sur lot de 50' x 207'. Garage pour 2 voitures. Toutes les draperies faites sur commande et de haute qualité sont comprises. Lustres dispendieux et tapis broadloom partout. Foyer ouvert dans salle familiale, vaisselier en chêne encastré fait sur commande, armoires en chêne. Appelez Louise Fillion au 233-7963 ou 233-9299.

SAINT-NORBERT — 4 CHAMBRES À COUCHER
Deux étages, 1 plomberie à la porte arrière, une autre au 2e étage. Aussi, 4 chambres à coucher, grand salon, salle à manger, cuisine avec évier double en acier inoxydable, nouvelles fenêtres et nouveaux auvents, garage attenant, cour arrière clôturée. Près de toutes les commodités. Prix pour vente rapide. Appelez Mme Al Forest au 233-7963 ou 284-6458.

SOUTHDALE — VERMILLION DR.
Bungalow de 3 chambres à coucher, 3 plomberies, tapis mur à mur partout, appareils si désiré, draperies comprises, d'une valeur d'environ $2,000 et faites sur commande, garage pour 2 voitures. Appelez Mme Al Forest au 233-7963 ou 284-6458.

SAINT-VITAL — 41 WOODLAWN
Bungalow d'environ 1,600 pieds carrés, 3 chambres à coucher, immense cuisine avec armoires en chêne, lave-vaisselle encastré, réfrigérateur et cuisinière (couleur or) côte à côte, climatiseur central, et garage attenant pour 2 voitures. Appelez Mme Al Forest au 233-7963 ou 284-6458.

LORETTE, MAN. — $45,900.
Bungalow de 3 chambres à coucher construit sur commande sur lot de 60' x 180', sous-sol complet. Appelez Louise Fillion au 233-7963 ou 233-9299.

SAINT-BONIFACE

3 chambres à coucher	$39,500
3 chambres à coucher	$27,500
2 chambres à coucher	$36,500

SAINT-VITAL

3 chambres à coucher	$52,900

Pour plus de renseignements, appelez Ray Lavigne au 233-7963 ou 253-0546.

LA BROQUERIE — ON DEMANDE $12,900
Maison de 3 chambres à coucher sur lot de 75' x 200'. Appelez Louise Fillion au 233-7963 ou 233-9299.

78 ROBERTSON CRES. — SAINT-VITAL
Venez faire un tour voir ce bungalow de 3 chambres à coucher sur lot de 50 pieds. Salle de loisirs, 2 plomberies. Possession le 15 juin. Appelez Louise Fillion au 233-7963 ou 233-9299.

NOUS SOMMES ICI POUR VOUS SERVIR
233-7963, 24 heures sur 24

DUBOIS SALES & REALTY CO.

COURTIERS EN IMMEUBLES

ED. DUBOIS, propriétaireST-MALO, Manitoba R0A 1T0

Tél.: 347-5298



SAINT-MALO - Maison moderne et garage sur grand lot de 132' x 165'. Endroit tranquille. Service d'égouts. Prix d'aubaine.

SAINT-MALO - Chalet moderne de 3 chambres à coucher, près du lac, sur grand lot boisé. Ce chalet complètement fini peut être habité l'hiver. Prix attrayant.

SAINT-MALO - Lot boisé de 100' x 165' à 5 minutes de marche de la plage. Seulement $6,500.

TROIS MILLES AU SUD DE SAINT-MALO - Terrains de 20 acres, boisés.

SAINT-MALO ET SAINT-PIERRE - Choix de maisons modernes. $25,000 et plus.

Pour meilleurs résultats, appelez après 6 heures
ACTION SERVICE SATISFACTION

ROBIDOUX REALTY

100 CENTRE NIAKWA
1280, RUE ARCHIBALD
WINNIPEG, MANITOBA
R2J 0Z3
TÉL.: 256-4386

Fermes — Résidences — Commerces



Roger Robidoux
Rés.: 257-0905



Gilbert St-Amant
Rés.: 253-1060



Gabe Girard
Rés.: 256-8757

FERMES

LANDMARK - 160 acres de terrain vacant.

BEAUSEJOUR - 150 acres de terrain vacant.

DUFRESNE - 115 acres avec hangar à machineries.

SAINT-ADOLPHE - 160 acres de terrain vacant.

HOLLAND - 632 acres avec bâtiments - Ferme à grain.

ERICKSDALE - 1,916 acres avec bâtiments - Idéale comme ferme laitière et d'élevage.

SAINT-EUSTACHE - 131 acres de terrain vacant.

ÉLIE - 395 acres de terrain vacant.

PORTAGE - LA - PRAIRIE - 559 acres avec bâtiments. Terrain idéal pour jardinage. Situé le long de la rivière Assiniboine.

PORTAGE - LA - PRAIRIE - 240 acres de terrain de première qualité. Quelques hangar à grain.

OAKVILLE - 560 acres de terrain vacant.

GLADSTONE - 636 acres avec bâtiments.

Pour celles-ci et beaucoup d'autres propriétés, composez 256-4386

METRO AGENCIES LTD

294, rue Marion, St-Boniface, tél.: 233-0182
Nap et Bernice Gagnon - Rés.: 233-3510
Ron Gagnon - Rés.: 233-8498



$48,500.00
NORWOOD - 50 Hemlock - 1½ étage, 4 chambres à coucher. Salle de récréation et chambre supplémentaire au soubassement. Garage. Endroit très tranquille.

RUE KITSON — $39,500
Maison de 1½ étage, 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, tapis mur à mur, 2 salles de bains. Chambre supplémentaire et "sauna" au soubassement. Fenêtres toutes saisons. En très bon état. Garage.

PRIX REDUITS - FERME A 68 MILLES DE WINNIPEG, près de Saint-Claude. 480 acres. Beau bungalow de 3 ans, 3 chambres à coucher, grande cuisine, salle à manger, soubassement complet. Eau courante et fosse septique. Pour obtenir une liste des machineries et pour plus de renseignements appelez Nap ou Ron.

RUE KITSON — $64,500
Joli duplex de 13 ans. Un logis de 3 chambres à coucher avec salle à manger, et un logis de 2 chambres à coucher avec salle à manger. En très bon état. Garage double.



PARC WINDSOR - Joli "split-level" de 3 chambres à coucher, cuisine avec "dinette". Salle de récréation avec foyer électrique, chambre supplémentaire et salle de toilette de 2 pièces au soubassement. En très bon état. $52,000.



SAINT-VITAL - Maison de 3 chambres à coucher, salle à manger, grande salle familiale avec foyer ouvert, portes de patio. Garage double avec portes électriques. Cour complètement clôturée. En très bon état et très propre.

SAINT-NORBERT - Grand bungalow (style espagnol) de 3 chambres à coucher, 3 salles de bains, plafon en ogive ("open ceiling"). Garage. En très bon état.

BOULEVARD PROVENCHER - Grande propriété commerciale zonée C2. Construite en blocs de ciment.

BOUCHARD REALTY

433-7502
Saint-Pierre-Jolys



Venez à Saint-Pierre-Jolys comparer les propriétés et les prix



$42,500
SAINT-PIERRE -Venez voir ce joli bungalow de 3 chambres à coucher. Tapis mur à mur au salon, draperies, lave-vaisselle encastré. Sous-sol à la grandeur.

SOYEZ VOTRE PROPRE PATRON - Saint-Pierre Trailer Centre - Bonne bâtisse de 40 x 60 avec salle de montre. Sur grand lot. Livraison du gaz Propane. A 9 milles de la plage de Saint-Malo. $59,900.

SAINT-PIERRE - Prix réduit à $59,900 - Au centre du village. Propriété commerciale de 125' x 300'. Idéale pour tous genres de bureaux, magasins, ateliers, etc.

SAINT-PIERRE - Ferme laitière de 160 acres, à 2 milles du village. Comprend une trayeuse raccordée à une tuyauterie, une laveuse automatique, un nettoyeur d'étable, un hangar à foin, etc. Pour de plus amples renseignements, appelez au bureau.

SAINT-PIERRE-JOLYS- 160 acres en culture avec grainerie en métal. A 2 milles au sud du village.



SAINT-MALO - $57,500 - Nouvelle maison de 2,000 pieds carrés, foyer ouvert, 3 chambres à coucher, garage attenant. Sur beau lot boisé à 2 minutes de la plage. Cette maison est de toute beauté.



$48,000
SAINT-MALO - Voici ce qu'on vous offre! Bungalow de 1,300 pieds carrés, 3 chambres à coucher, salle à manger, draperies, tapis mur à mur. Sur grand lot de 145' x 165'.

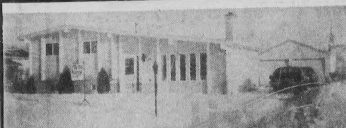
SAINT-MALO - $22,000 - Bonne maison de revenu sur beau grand lot à 5 minutes de la plage. Peut être convertie en chalet d'été. Garage.

À 15 MILLES AU SUD-EST DE WINNIPEG - 1,100 acres d'agriculture. Terrain peut être vendu en pièces de 120, 160 ou 800 acres.

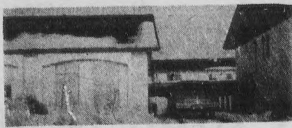


DANIS REALTY LTD.

Tél.: 257-2570
125, chemin Sainte-Anne, Saint-Vital R2M 2Z1



ULTRA MODERNE
Sainte-Anne - A seulement 30 milles de la ville, autoroute no 1 - maison spacieuse à différents niveaux - 3 chambres à coucher - foyer naturel - garage pour 2 voitures, etc. Appelez Claude Fréchette, rés: 257-3962; Francine Tétrault, rés: 257-4350; ou Danis Realty Ltd., 257-2570.



PRÈS DE L'ECOLE LAVALLÉE
Saint-Vital - Bungalow moderne de 3 chambres à coucher - climatiseur central - clôture à l'arrière pour enfants - près de l'école et de l'aréna. Appelez Claude Fréchette, rés: 257-3962; Myrna Hill, rés: 257-1695; ou Danis Realty Ltd. 257-2570.



RUE DESCHAMBAULT
Grande maison - 4 chambres à coucher - grande cuisine - sous-sol à la grandeur - garage situé sur lot de 27 x 147. Prix: $39,900. Appelez Yvette Pelletier, rés: 233-9207, ou Danis Realty Ltd. 257-2570.

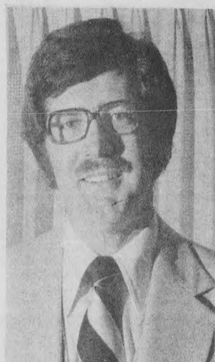
LE GRAND RASSEMBLEMENT

Les 7 présidents de la SFM

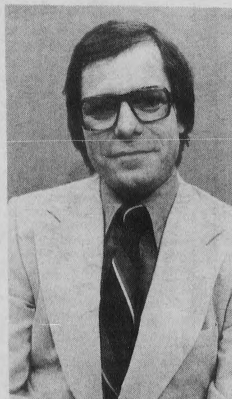

Maurice Gauthier
de décembre 1968
à novembre 1969


Etienne Gaboury
de novembre 1969
à novembre 1970


Albert Lepage
de novembre 1970
à décembre 1971


Roger Collet
de décembre 1971
à mars 1974


Philippe Jubinville
de mars 1974
à janvier 1975


Le Dr Gérard Archambault
de janvier 1975 à mars 1977


André Fréchette
de mars 1977 à........

Ils seront tous là le 9 avril